



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

BioAlliance Pharma

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 224 583,50 euros
Siège social 49, boulevard du général Martial Valin – 75015 Paris
410 910 095 R.C.S. Paris

SOMMAIRE

CHAPITRE 1. COMPTES SOCIAUX 2009 DE BIOALLIANCE PHARMA SA	3
CHAPITRE 2. COMPTES CONSOLIDES 2009 DU GROUPE BIOALLIANCE PHARMA....	32
CHAPITRE 3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	61
CHAPITRE 4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	63
CHAPITRE 5. RAPPORT DE GESTION COMPRENANT LE RAPPORT SUR LE GROUPE	65
CHAPITRE 6. DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES	100
CHAPITRE 7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	101
CHAPITRE 8. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES.....	102
CHAPITRE 9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTROLE INTERNE.....	114
CHAPITRE 10. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES.....	116
CHAPITRE 11. LISTE DES INFORMATIONS PUBLIEES PAR LA SOCIETE OU RENDUES PUBLIQUES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	118

CHAPITRE 1. COMPTES SOCIAUX 2009 DE BIOALLIANCE PHARMA SA

1.1. Principes et méthodes comptables	8
1.1.1. Immobilisations incorporelles	8
1.1.2. Immobilisations corporelles	8
1.1.3. Immobilisations financières	8
1.1.4. Stocks et en-cours	9
1.1.5. Créances et dettes	9
1.1.6. Valeurs mobilières de placement	9
1.1.7. Disponibilités	9
1.1.8. Accords de licence	9
1.1.9. Subventions	10
1.2. Faits significatifs survenus au cours de l'exercice	10
1.2.1. Information concernant l'activité de l'exercice 2009	10
1.2.2. Evénements postérieurs au 31 décembre 2009	11
1.3. Notes sur le bilan	12
1.3.1. Immobilisations incorporelles	12
1.3.2. Immobilisations corporelles	12
1.3.3. Immobilisations financières	12
1.3.4. Stocks et encours	12
1.3.5. Clients	12
1.3.6. Autres créances	13
1.3.7. Charges constatées d'avance	13
1.3.8. Valeurs mobilières de placement	13
1.3.9. Capitaux propres	13
1.3.10. Subventions d'investissement	13
1.3.11. Provisions pour risques et charges	13
1.3.12. Autres fonds propres	13
1.3.13. Dettes	14
1.3.14. Produits constatés d'avance	14
1.4. Notes sur le résultat	14
1.4.1. Chiffre d'affaires	14
1.4.2. Subventions d'exploitation	14
1.4.3. Autres produits	14
1.4.4. Charges d'exploitation	14
1.4.5. Résultat d'exploitation	14
1.4.6. Résultat financier	15
1.4.7. Résultat exceptionnel	15
1.4.8. Impôts sur les bénéfices	15
1.4.9. Résultat net	15
1.5. Engagements hors bilan	15
1.5.1. BSA BCE et stock-options	15
1.5.2. Engagements de retraite	18
1.5.3. Options de souscription d'actions BioAlliance au bénéfice des salariés	18
1.5.4. Attribution gratuite d'actions	18
1.5.5. Attribution de BCE et BSA	19
1.5.6. Options de souscription d'actions Eurofins-VirAlliance (EVI)	19
1.5.7. Engagement financier en faveur d'un tiers	19
1.5.8. Droit individuel à la formation (DIF)	20
1.5.9. Contrat de location simple	20
1.5.10. Rémunération des mandataires sociaux	20
1.6. Autres informations financières	20

BILAN ACTIF

	31/12/2009			31/12/2008
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val, similaires	243 979	236 119	7 861	88263
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	287 555	222 616	64 940	914
Immobilisations incorporelles en cours	57 100		57 100	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	661 440	393 405	268 034	283659
Autres immobilisations corporelles	2 695 627	842 965	1 852 662	2 083501
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	14 651 918	14 620 000	31 918	131 918
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				197 470
Autres titres immobilisés	174 023		174 023	
Prêts				
Autres immobilisations financières	300 542		300 542	229613
	19 072 185	16 315 104	2 757 080	3 015 337
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	824		824	824
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis		65 504	(65 504)	
Marchandises	65504		65 504	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	278 077	15 058	263 009	306876
Autres créances	4 550 111	1 475 000	3 075 111	16 216108
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	13 352 833		13 352 833	29 893 448
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	793 321		793 321	332 652
Charges constatées d'avance (3)	272 575		272 575	575 702
	19 313 244	1 555 572	17 757 672	47 325 609
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif	6 070		6 070	401
TOTAL GENERAL	38 391 499	17 870 676	20 520 822	50 341 347
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	31/12/2009	31/12/2008
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 3 224 584)	3 224 584	3 224 209
Primes d'émission, de fusion, d'apport	97 948 490	97 944 440
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	(66 282 749)	(51 721 752)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(22 398 410)	(14 560 997)
Subventions d'investissement	299 717	336 417
Provisions réglementées		
	12 791 631	35 222 316
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 066 789	350 000
Autres fonds propres		
	1 066 789	350 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques	6 070	401
Provisions pour charges	238 000	160 000
	244 070	160 401
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	21 773	75 199
Emprunts et dettes financières (3)	612 083	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 500 819	4 729 641
Dettes fiscales et sociales	1 840 852	1 984 881
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 431	47 618
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	1 439 374	7 761 534
	6 418 332	14 598 872
Ecarts de conversion Passif		9 758
TOTAL GENERAL	20 520 822	50 341 347
(1) Dont à plus d'un an (a)		2 567 056
(1)Dont à moins d'un an (a)	6 418 332	12 031 816
(2)Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	15 581	66 839
(3)Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2009			31/12/2008
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	232 296		232 296	4 600
Production vendue (biens)		(67 553)	(67 553)	149 992
Production vendue (services)	748 258		748 258	929 471
Chiffre d'affaires net	980 554	(67 553)	913 000	1 084 062
Production stockée			58 107	(40 466)
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			410 877	19 216
Reprises sur provisions et transfert de charges			203 653	96 133
Autres produits			6 807 090	9 575 182
			8 392 727	10 734 128
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			31 500	
Variation de stocks			(7 397)	
Achat de matières premières et autres approvisionnements			315 807	199 235
Variation de stocks				26 117
Autres achats et charges externes (a)			11 003 423	15 940 126
Impôts, taxes et versements assimilés			347 425	814 116
Salaires et traitements			4 308 010	4 788 434
Charges sociales			2 063 429	2 384 799
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			512 811	442 578
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			330 572	1 338 583
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			135 773	3 107 323
			19 041 353	29 041 312
RESULTAT D'EXPLOITATION			(10 648 626)	(18 307 184)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)			150 076	385 912
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				13 823
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 107	9 745
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges			401	7 235
Différences positives de change			106 923	182 767
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			907 517	1 145 169
			1 168 025	1 744 650
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			14 606 070	20 401
Intérêts et charges assimilées (4)			167	0
Différences négatives de change			150 878	105 837
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			14 757 116	126 238
RESULTAT FINANCIER			(13 589 091)	1 618 412
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(24 237 716)	(16 688 771)

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2009	31/12/2008
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	5 982	8 656
Sur opérations en capital	148 441	35 669
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		180 618
	154 423	224 943
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 988	96 694
Sur opérations en capital	59 051	194 049
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	78 000	60 000
	145 039	350 743
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 384	(125 801)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	(1 829 922)	(2 253 575)
Total des produits	9 715 175	12 703 721
Total des charges	32 113 585	27 264 718

BENEFICE OU PERTE	(22 398 410)	(14 560 997)
<i>(a) Y compris :</i>		
- <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>	10 121	
- <i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
<i>Dont produits afférents à des exercices antérieurs.</i>		
<i>Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
<i>Dont produits concernant les entités liées</i>		385 912
<i>Dont intérêts concernant les entités liées</i>		

BioAlliance Pharma SA est une société dédiée aux infections opportunistes, cancer et SIDA qui développe et commercialise des produits innovants répondant aux enjeux de résistance médicamenteuse.

1.1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation. La continuité d'exploitation est établie par des ressources financières suffisantes pour financer l'exploitation, prenant en compte les paiements prévus en 2010 dans les contrats de licence signés avec les sociétés Therabel (voir § 1.2.2) et Par Pharmaceutical (20 millions de dollars à l'AMM du Loramyc® aux Etats-Unis).

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1.1.1. Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et de développement sont directement inscrits en charges.

Les frais de développement peuvent être immobilisés lorsque les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- les projets en cause sont nettement individualisés ;
- chaque projet doit avoir à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ;
- leur coût peut être distinctement établi.

Ces critères sont considérés comme non remplis tant qu'une autorisation de mise sur le marché n'a pas été obtenue.

Les frais relatifs aux brevets sont comptabilisés en charge.

Les concessions et brevets sont amortis sur une durée de 10 ans en mode linéaire. Les logiciels sont amortis sur une période de 12 mois en mode linéaire.

1.1.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

L'amortissement pour dépréciation est déterminé selon le mode linéaire. Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Matériel et outillage 5 ans
- Installations spécialisées 5 ans
- Installations générales 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 4 ans
- Mobilier 5 ans

1.1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée dans le cas où, à la clôture de l'exercice, la valeur vénale serait inférieure à la valeur comptable.

Les sommes mises en jeu dans le cadre d'un contrat de liquidité géré par un Prestataire de Services d'Investissement (PSI) sont comptabilisées :

- au poste "Autres titres immobilisés "pour les actions propres (la partie investie en actions de la société) ;
- au poste "Autres immobilisations financières" pour la partie conservée en espèces.

1.1.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée dans le cas où la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

1.1.5. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les dettes et les créances en devises étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération et sont réévaluées au cours de clôture. Les écarts de change ainsi constatés sont comptabilisés en écarts de conversion. Une provision pour charge est constatée en cas de perte de change latente.

1.1.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée selon la méthode P. E. P.S.

1.1.7. Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

1.1.8. Accords de licence

Licences consenties à des tiers

Les accords par lesquels la Société licencie à un tiers le droit de commercialisation d'un ou plusieurs produits de son portefeuille comportent généralement un paiement à la signature ainsi que des paiements ultérieurs et des redevances sur le chiffre d'affaires. Les paiements ultérieurs sont conditionnels et dépendent de l'atteinte de certains objectifs : enregistrement des produits, mise sur le marché des produits, obtention d'un prix et/ou atteinte de seuils de chiffre d'affaires (performances de ventes).

Les paiements dus au titre de la signature d'un contrat de licence, assimilables à des redevances payées en une seule fois, sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée du contrat ou une durée plus courte, en fonction de l'implication de la société ou des spécificités du contrat.

En général, les paiements ultérieurs sont liés à la réalisation d'une condition représentant un fait générateur précis. Ils sont immédiatement comptabilisés en autres produits au cours de l'exercice où ils sont reçus par la Société.

Licences acquises auprès de tiers

Comme dans le cas précédent, les accords de licence par lesquels la Société acquiert d'un tiers la licence sur les droits de commercialisation d'un produit sur un certain territoire comportent un paiement à la signature, divers paiements complémentaires conditionnés à l'atteinte d'objectifs réglementaires ou commerciaux, ainsi que des redevances sur le chiffre d'affaires.

Ces accords de licence concernant en général des produits en cours de développement clinique, les sommes payées à la signature représentent une participation au financement des dépenses de R&D et à ce titre, elles sont comptabilisées en charges en totalité sur l'exercice au cours duquel le contrat a été signé.

1.1.9. Subventions

Les subventions d'exploitation sont rapportées au résultat au rythme des dépenses engagées.

1.2. FAITS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

1.2.1. Information concernant l'activité de l'exercice 2009

- **Dépôt des dossiers d'enregistrement du loramyc® aux Etats-Unis et de l'ondansétron RapidFilm™ en Europe**

Mi juin, BioAlliance Pharma a déposé son dossier d'enregistrement auprès de la U.S. Food and Drug Administration (FDA) pour l'approbation de Loramyc®, comprimé gingival muco-adhésif destiné au traitement de la candidose oropharyngée. Ce dossier inclut des données de marquage du comprimé demandées spécifiquement par la FDA au mois d'avril et sa recevabilité a été confirmée par la FDA au mois d'août. Si cette demande est approuvée, Loramyc® pourrait être lancé sur le marché américain au cours du second semestre 2010 par Strativa Pharmaceuticals, la branche « « proprietary products » » de Par Pharmaceutical, Inc. (NYSE : PRX), partenaire commercial de BioAlliance Pharma aux Etats-Unis. Afin de tenir compte de ce calendrier, BioAlliance Pharma a étendu la période de reconnaissance en chiffre d'affaires du paiement de 15 millions de dollars US reçu à la signature de l'accord avec Par Pharmaceutical, cette durée passant de 30 à 33 mois.

Préalablement, au mois de février 2009, BioAlliance Pharma avait entamé la procédure d'enregistrement européenne du dossier du « film orodispersible » d'ondansétron (ondansétron RapidFilm™) acquis en licence pour l'Europe des sociétés Applied Pharma Research S.A. (Suisse) et Labtech GmbH (Allemagne) en 2008. Cette innovation est destinée à la prévention et au traitement des nausées et vomissements induits par la chimiothérapie et la radiothérapie. Elle facilite la prise, l'efficacité et l'observance du traitement.

- **Résultats positifs de l'essai clinique de phase III avec acyclovir Lauriad®**

Au mois de décembre, BioAlliance Pharma a annoncé les résultats définitifs de son essai clinique pivot de phase III dans l'herpès labial récurrent chez les patients immunocompétents. Le critère principal et les critères secondaires ont été atteints, avec une efficacité marquée et une bonne tolérance. Cette étude internationale multicentrique, randomisée, en double-aveugle contre placebo, a comparé l'efficacité et la tolérance d'une dose unique d'acyclovir Lauriad® 50 mg comprimé gingival muco-adhésif à celles d'un placebo chez 775 patients traités parmi les 1727 patients randomisés présentant un herpès labial récurrent.

Ces résultats importants constituent une base solide du dossier qui sera soumis aux autorités réglementaires.

- **Entrée en phase clinique de trois nouveaux programmes**

Au cours du second semestre 2009, BioAlliance Pharma a annoncé le passage en clinique de trois nouveaux produits :

- Fentanyl Lauriad®, destiné au traitement de la douleur chronique chez les patients cancéreux. Ce produit à libération prolongée capitalise sur la technologie mucoadhésive validée du Loramyc®. Un premier essai clinique de phase I a démarré avec un recrutement des premiers sujets fin 2009 ;
- Clonidine Lauriad®, quatrième produit utilisant la même technologie innovante développée dans le traitement de la mucite orale. L'essai de phase II a démarré avec un recrutement des premiers malades début 2010 ;
- AMEP™, biothérapie anti-invasive destinée au traitement du mélanome métastatique ou invasif, cancer avancé de la peau résistant à la plupart des traitements. L'essai de phase I se déroule à partir du début de l'année 2010. Ce projet est soutenu par OSEO au travers du programme Innovation Stratégique Industrielle qui soutient les projets de rupture technologique (voir ci-dessous).

- **Reprise des droits du loramyc® en Europe et litige avec la société SpePharm**

En date du 27 février 2009, BioAlliance Pharma a rompu la collaboration avec SpePharm et a repris à la joint-venture SpeBio les droits de commercialisation du Loramyc® en Europe.

BioAlliance Pharma a saisi la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale à l'encontre des sociétés SpePharm et SpeBio pour obtenir réparation du préjudice subi en raison des violations contractuelles commises par ces sociétés au titre du partenariat qui avait été convenu pour le lancement commercial du Loramyc®. Cette action s'inscrit dans la continuité de l'assignation qui avait été délivrée par BioAlliance Pharma à SpeBio devant le Tribunal de Commerce de Paris le 27 février 2009, en ce qu'elle confirme la volonté de BioAlliance Pharma de globaliser le litige avec ses anciens partenaires commerciaux devant la juridiction arbitrale et de se désister de sa précédente assignation.

SpePharm a par ailleurs introduit un référé aux Pays-Bas contre BioAlliance Pharma pour éviter la liquidation de la société SpeBio.

SpePharm et SpeBio ont présenté des demandes de dommages et intérêts dans les procédures les opposant à BioAlliance Pharma.

Comme au 31 décembre 2008, le risque dans le cadre de ce litige ne peut pas être évalué de manière fiable, aussi aucune provision n'a été constituée au 31 décembre 2009.

1.2.2. Evénements postérieurs au 31 décembre 2009

En date du 31 mars 2010, BioAlliance Pharma a signé un accord de partenariat stratégique avec le Groupe Therabel pour la commercialisation du Loramyc® et du Setofilm® en Europe, incluant le territoire français. Therabel est un groupe privé implanté en Europe depuis 1945 et développe depuis plusieurs années une stratégie de croissance externe et de développement à l'hôpital, notamment dans le domaine des soins de support. L'accord pourra atteindre un montant de 48,5 millions d'euros, qui se décompose comme suit :

- Un paiement de 6,5 millions d'euros, dont 4,5 millions d'euro versés à la signature suivis de deux paiements complémentaires de 1 million d'euro chacun au plus tard le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012,
- Des paiements en fonctions d'étapes d'obtention de prix et remboursement ou de l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires pour un montant maximum de 36 millions d'euros,
- Des redevances calculées sur le chiffre d'affaires des produits.
- Une entrée au capital de BioAlliance Pharma pour un montant total 6 millions d'euros : une première tranche de 3 millions d'euros sera soumise au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire prévue le 22 avril 2010 et pourra intervenir immédiatement. Elle est assortie de conditions de lock-up. Une deuxième tranche est prévue 18 mois après la première soit au plus tôt le 22 octobre 2011, sous réserve de l'approbation des actionnaires à l'occasion d'une nouvelle assemblée générale, à tenir en 2011.

BioAlliance Pharma recevra donc au titre de l'exercice 2010 un montant minimum de 7,5 millions d'euros.

L'accord de partenariat européen incluant la France, BioAlliance Pharma a résilié en date du 31 mars le contrat de licence exclusif conclu avec la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma pour la commercialisation du Loramyc®. En application de l'article L1224-1 du Code du Travail, la force de ventes hospitalière de la filiale a été automatiquement transférée au sein d'une entité française du groupe Therabel nouvellement créée, la société Therabel Hôpital Pharma. Laboratoires BioAlliance Pharma n'ayant plus d'activité à compter du 1^{er} avril 2010, les titres de participation détenus par BioAlliance Pharma ont été dépréciés à hauteur de la situation nette de la filiale.

1.3. NOTES SUR LE BILAN

1.3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent essentiellement des brevets, marques et logiciels acquis par l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2009, aucune dépense de R&D n'a été immobilisée.

Au 31 décembre 2009, le compte d'immobilisations incorporelles en cours correspond au projet de changement du système comptable.

1.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent essentiellement de matériel de laboratoire et de recherche, de matériel informatique ainsi que d'autres agencements et équipements acquis par l'entreprise.

1.3.3. Immobilisations financières

Les titres de participation comprennent:

- les titres détenus dans la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma pour un montant de 14.600.000 euros ;
- les titres détenus dans la joint venture Spebio pour un montant de 20.000 euros ;
- les titres détenus dans la filiale BioAlliance Pharma Switzerland pour un montant de 31.918,29 euros.

Les titres détenus dans la joint venture SPEBIO sont dépréciés pour 20.000 euros.

Les titres détenus dans la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma sont dépréciés pour 14.600.000 euros.

Les autres titres immobilisés concernent un nantissement de SICAV contracté le 6 avril 2001 auprès de la banque OBC en garantie d'un bail pour un montant de 41.747 euros. Suite à la résiliation du bail en 2008, ce nantissement a été levé.

Dans le cadre du contrat de liquidité avec CM-CIC Securities, le montant des actions propres détenues était de 174.022,85 euros correspondant à 35.881 actions et les espèces non investies se montaient à 145.297,06 euros, après déduction des malis de cession depuis le début du contrat.

Sur l'année 2009 : 948.097 actions propres ont été achetées et 974.505 ont été vendues.

1.3.4. Stocks et encours

Les stocks de marchandises sont liés au rachat des stocks périmés de Spebio, conformément au contrat de licence résilié le 27 février 2009.

Les stocks ont été dépréciés en totalité suite à l'échéance des dates de péremption.

1.3.5. Clients

Les créances clients représentent un montant de 263.009 euros au 31 décembre 2009 et se décomposent comme suit :

- créance sur la société Eurofins-VirAlliance : 107.988 euros
- créance sur la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma : 146.516 euros
- autres : 8.505 euros

Le montant des créances douteuses est de 15.067,94 euros, une provision pour dépréciation est constatée pour un montant de 15.067,94 euros et concerne la créance de la joint venture Spebio.

1.3.6. Autres créances

Les autres créances représentent un montant de 3.075.111 euros au 31 décembre 2009 et se décomposent comme suit

- créance sur l'Etat - Crédit d'impôt recherche : 1.829.394 euros
- créance sur l'Etat - Remboursement de TVA demandé : 345.694 euros
- avances de trésorerie accordées à la filiale BioAlliance Pharma Switzerland : 34.960 euros
- avances de trésorerie accordées à la filiale Spebio : 1.475.000 euros
- TVA déductible et sur FNP : 230.204 euros
- autres : 634.859 euros

Au cours de l'exercice 2009, la provision pour dépréciation du compte courant de la joint venture Spebio a été augmentée pour un montant de 250.000 euros, portant la provision à un total de 1.475.000 euros.

La créance relative au crédit d'impôt recherche (CIR) couvre l'exercice 2009.

1.3.7. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2009 se montent à 272.575 euros et correspondent pour l'essentiel à des prestations de sous-traitance, ainsi qu'à des dépenses de loyer et de marketing.

1.3.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement se composent de parts de SICAV de trésorerie acquis pour un montant de 13.352.833 euros, valorisés au 31 décembre 2009 à 13.898.788 euros.

1.3.9. Capitaux propres

Entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, le capital social évolue de 3.224.208,50 euros à 3.224.583,50 euros et les primes passent de 97.944.440 à 97.948.490 euros. Ceci est la conséquence d'une augmentation de capital de 375 euros constatée par le Directoire du 31 décembre 2009, correspondant à l'émission de 1.500 actions à 0,25 € chacune.

1.3.10. Subventions d'investissement

La subvention d'investissement de 367.000 euros correspond à la prise en charge d'une partie des travaux d'aménagement du nouveau siège social par le bailleur. Le montant des amortissements de la subvention d'investissement au 31 décembre 2009 est de 67.283 euros.

1.3.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges représentent un montant de 238.000 euros correspondant à des litiges avec des fournisseurs et d'anciens salariés.

1.3.12. Autres fonds propres

La Société a bénéficié de subventions d'OSEO, remboursables en plusieurs échéances jusqu'au 31 mars 2010 et dont le solde au 31 décembre 2009 s'établit à 350.000 euros correspondant à une subvention attribuée en 2004, dans le cadre du programme clinique de doxorubicine Transdrug®. La totalité de cette subvention a été reçue au 31 décembre 2007.

La Société a également bénéficié de deux subventions d'OSEO. Une subvention dans le cadre du programme Clonidine, remboursable en plusieurs échéances jusqu'en 2014 et dont le solde au 31 décembre 2009 est de 150 000 euros. La seconde subvention versée par OSEO-ISI concerne les programmes anti-invasifs dans le cancer AMEP™ et Zyxine, et son solde se monte à 566 789 euros.

1.3.13. Dettes

Les dettes fournisseurs évoluent de 4.729.641 euros au 31 décembre 2008 à 2.500.819 euros au 31 décembre 2009.

1.3.14. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se composent essentiellement de paiements reçus à la signature des accords de licence du Loramyc avec Par Pharmaceutical, Handok et Novamed, dont la constatation en résultat est étalée sur plusieurs exercices. Le solde au 31/12/09 s'explique comme suit :

- Par Pharmaceutical : 827.939 euros
- Handok : 210.810 euros
- NovaMed : 256.246 euros
- autres : 144.379 euros

1.4. NOTES SUR LE RESULTAT

1.4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2009 d'un montant de 913.000 euros se décompose comme suit :

- vente de marchandises à la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma : 232.296 euros
- vente de produits finis à la filiale Spebio (rachat du stock de Loramyc® à Spebio):(67.553) euros
- refacturations à la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma : 733.363 euros
- refacturations à la filiale Spebio : 4.000 euros
- autres : 10.895 euros

1.4.2. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 410.877 euros et sont rapportées au résultat au rythme des dépenses engagées.

1.4.3. Autres produits

Les autres produits correspondent à la reconnaissance en résultat des montants perçus dans le cadre des accords de Licence signés pour le produit loramyc® :

- quote part du paiement à la signature de l'accord de licence avec Spebio : 2.400.000 euros
- quote part du paiement à la signature de l'accord de licence Par Pharmaceutical : 3.311.739 euros
- quote part du paiement à la signature de l'accord de licence Handok : 421.621 euros
- quote part du paiement à la signature de l'accord de licence Novamed : 256.246 euros
- autres : 416.925 euros.

1.4.4. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation évoluent de 29.041.311 euros au 31/12/08 à 19.041.353 euros au 31/12/09. Cette diminution significative provient pour l'essentiel de la fin des programmes cliniques de phase III (moindre recours à la sous-traitance) ainsi que d'un montant moins important de dotations aux provisions d'exploitation (-1 M€) et d'une diminution des autres charges (paiement à la signature d'accords de licences en 2008 pour 2,9 M€).

1.4.5. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 10.648.626 euros, à comparer à une perte de 18.307.184 euros au titre du 31 décembre 2008.

1.4.6. Résultat financier

Les produits financiers correspondent principalement aux plus values de cession de SICAV dans le cadre de la gestion des excédents de trésorerie de la Société. Il inclut également des gains de change à hauteur de 106.923 euros et des intérêts créditeurs pour 3.107 euros.

Les produits financiers concernant les avances court terme aux filiales représentent 150.076 euros.

Les charges financières correspondent essentiellement à une dépréciation des titres de participation de la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma à hauteur de 14.600.000 euros et incluent des pertes de change pour 150.878 euros.

1.4.7. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un profit de 9.384 euros et correspond principalement à des bonis sur le contrat de liquidité pour un montant de 95.642 euros et à une dotation aux provisions pour un montant de 78.000 euros.

1.4.8. Impôts sur les bénéfices

La créance d'impôt de 1.829.922 euros correspond au montant du crédit d'impôt recherche.

Le report du déficit au 31 décembre 2009 est de 29.187.059 euros et se décompose comme suit :

- - 25.070.640 euros pour BioAlliance Pharma
- - 4.116.419 euros pour Laboratoires BioAlliance Pharma.

1.4.9. Résultat net

Le résultat de 2009 est une perte de 22.398.410 euros

1.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.5.1. BSA BCE et stock-options

● Récapitulatif des bons de souscription d'actions au 31 décembre 2009

Type	Date d'autorisation	BSA ou BSCPE Autorisés	BSA ou BSCPE Attribués	Bénéficiaires	BSA ou BSPCE en circulation au 31/12/08	BSA ou BSCPE exercés entre le 01/01/09 et le 31/12/09	BSA ou BSCPE en circulation au 31/12/09	Actions pouvant être souscrites en tenant compte des annulations et du vesting	Prix de souscription par action en euros	Date d'expiration
BSA - B	17/03/2004 Résolution # 3	15 000	15 000	Membres du CS	11 100	0	caducité le 16/03/09	0	4,09 €	16/03/2009
BCE - F	19/07/2004 Résolution #5	5 420	5 420	Fondateurs	5 420	0	caducité le 18/07/09	0	4,09 €	18/07/2009
BCE - G	19/07/2004 Résolution#7	114 157	114 157	Cadres dirigeants	69 188	0	caducité le 18/07/09	0	4,09 €	18/07/2009
BCE & BSA - J	07/11/2005 Résolution #10	161 000	137 394 (1)	Dirigeants Salariés Membres du CS	78 500 dont 73 387 vestés	0	66 800 (2) tous vestés	267 200	10,64 €	07/11/2010
BSA - K	16 mai 2006 Résolution #10	90 000	90 000	Membres du CS et du Conseil scientifique	70 000 dont 34 000 vestés	0	66 500 (4) dont 51 500 vestés	26 000 10 500 15 000	12,51€ 11,80 € 11,18 €	09/06/2011 13/12/2011 10/10/2012
BSA-L	29 avril 2008 Résolution #21	150 000	68 000 (5)	Membres du CS et du Conseil scientifique	54 000 dont 0 vestés	1 500	57 500 dont 14 000 vestés	12 000 2 000 0	2,95 € 2,41 € 5,34 €	17/12/2013 05/04/2014 21/10/2014
TOTAL BONS					288 208 dont 159 095 + 34 000 vestés (6)	1 500	190 800 dont 66 800 + 65 500 vestés (7)	267 200 + 65 500		
TOTAL ACTIONS						1 500 actions créées		332 700		

- (1) Après déduction de 23 606 bons non attribués et annulés par le Directoire du 24 mars 2006.
(2) Après déduction des annulations (23 606 + 31 350 post attribution du fait de départs de salariés)
(4) Après déduction de 20 000 BSA-K1 (Directoire du 31 décembre 2008) et de de 3 500 BSA-K2 (Directoire du 31 décembre 2009)
(5) Après déduction de 82 000 bons non attribués et annulés par le Directoire du 22 octobre 2009.
(6) 159 095 bons donnant chacun droit à 4 actions et 34 000 bons donnant chacun droit à 1 action
(7) 66 800 bons donnant chacun droit à 4 actions et 65 500 bons donnant chacun droit à 1 action

● **Récapitulatif des options de souscription d'actions au 31 décembre 2009**

Désignation du Plan	Date d'attribution (Directoire)	Nombre d'options Autorisées	Nombre d'options Attribuées	Bénéficiaires	Acquisition par tranche de 25% à compter du ...	Nombre d'options annulées (1)	Options en circulation au 31/12/09	Options pouvant être souscrites en tenant compte des annulations et du vesting	Prix de souscription par action en euros	Date d'expiration
SO (2006) 1	30/10/2006		352 000	Dirigeants et salariés	30/10/2007	97 000	255 000	191 250	12,74	30/10/2011
SO (2006) 2	05/04/2007		114 000	salariés	05/04/2008	35 000	79 000	39 500	12,55	05/04/2012
SO (2006) 3	10/10/2007		55 000	salariés	10/10/2008	15 000	40 000	20 000	11,18	10/10/2012
SO (2006) 4	25/04/2008		74 000	salariés	25/04/2009	5 000	69 000	17 250	7,06	25/04/2013
TOTAL		630 000 (2)	595 000			152 000	443 000	268 000		

(1) Récapitulatif des annulations pour cause de départ de salarié, PV du Directoire du 31 décembre 2009 (2) Le Directoire du 25 avril 2008 a annulé 35 000 options non attribuées

● **Récapitulatif des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2009**

Désignation du Plan	Date d'attribution (Directoire)	Nombre d'actions gratuites Autorisées	Nombre d'actions gratuites Attribuées	Bénéficiaires	Date d'acquisition définitive sous réserve de conditions présence + performance	Nombre de droits à actions gratuites annulés (1)	Droits à actions gratuites en circulation au 31/12/08	Nombre d'actions gratuites définitivement acquises en tenant compte des annulations
AGA (2008) 1	01/08/2008		148 500	Dirigeants et salariés	01/08/2010	20 400	128 100	0
AGA (2008) 2	01/04/2009		94 000	Dirigeants et salariés	01/04/2011	22 400	71 600	0
TOTAL		260 000	242 500(2)			42 800	199 700	0

(1) Récapitulatif des annulations pour cause de départ de salarié, PV du Directoire du 31 décembre 2009

(2) Le Directoire du 6 avril 2009 a annulé 17 500 Droits à actions gratuites non attribués

1.5.2. Engagements de retraite

La méthode d'évaluation actuarielle retenue est la méthode d'évaluation rétrospective. Cette méthode prévoit de déterminer la valeur actuelle des prestations sur la base des services rendus par le salarié à la date d'évaluation.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Convention Collective : CNN des Entreprises du Médicament

Age de départ en retraite : 65 ans à l'initiative du salarié

Date de calcul : 31/12/09

Table de mortalité : INSEE 2002-2004 H/F

Taux d'actualisation : 5,09%

Taux de revalorisation des salaires : (taux d'augmentation des salaires + inflation) 4%

Taux de rotation (turn-over) : Par structure d'âge

- pour les salariés de 16 à 24 ans : 0.50%
- pour les salariés de 25 à 34 ans : 3.48%
- pour les salariés de 35 à 44 ans : 3% - pour les salariés de 45 à 54 ans : 2%
- pour les salariés de 55 ans et plus : 0,50%

Taux de charges sociales : 46%

Au 31 décembre 2009, les engagements de retraite s'élèvent à 379.572 euros.

1.5.3. Options de souscription d'actions BioAlliance au bénéfice des salariés

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 mai 2006 a conféré au Directoire l'autorisation de consentir un nombre maximum de 630.000 options, donnant droit chacune à une action, aux salariés de BioAlliance Pharma et de sa filiale Laboratoires BioAlliance Pharma.

Au total, 595.000 options ont été attribuées sur les 630.000 initialement autorisées. Au 31 décembre 2008, 486.500 options restaient en circulation dont 441.500 pour les seuls salariés de BioAlliance Pharma.

Au cours de l'exercice 2009, aucune levée d'option n'a eu lieu et 43.500 options ont été annulées de plein droit pour cause de départ de salariés.

Au 31 décembre 2009, 443.000 options restent en circulation, dont 403.000 pour les seuls salariés de BioAlliance Pharma.

1.5.4. Attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2008 a conféré au Directoire l'autorisation d'attribuer gratuitement un nombre maximum de 260.000 actions, au bénéfice des dirigeants et du personnel salarié de BioAlliance Pharma ou de toute filiale détenue à 100%, et soumis l'attribution de ces actions à des conditions de performance arrêtées par le Directoire.

Au 31 décembre 2008, 148.500 droits à actions gratuites avaient été attribués et, du fait des annulations pour cause de départ de salariés, 135.100 restaient en circulation dont 129.100 pour les seuls salariés de BioAlliance Pharma.

Au cours de l'exercice 2009, le Directoire du 1^{er} Avril 2009 a attribué 94.000 droits à actions gratuites, dont 72.500 au bénéfice des seuls salariés de BioAlliance Pharma. Par ailleurs, 29.400 droits à actions gratuites ont été annulés de plein droit pour cause de départ de salariés.

Au 31 décembre 2009, 199.700 Droits à Actions Gratuites restent en circulation, dont 173.400 pour les seuls salariés de BioAlliance Pharma.

1.5.5. Attribution de BCE et BSA

Au 31 décembre 2008, le total des bons de souscription d'actions (BSA) et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) en circulation s'élève à 288.208 bons représentant 780.832 actions susceptibles d'être souscrites, dans l'hypothèse d'un vesting total.

Au cours de l'exercice 2009 :

- les BSA-B, BCE-F et BCE-G, autorisés par les assemblées générales des 17 mars et 19 juillet 2004, sont devenus caducs sans avoir été exercés, du fait d'un coût d'exercice inférieur à la valeur de l'action ;
- les BCE-J et BSA-J, autorisés par l'assemblée générale du 7 novembre 2005, n'ont fait l'objet d'aucun exercice et 11.700 BCE-J ont été annulés du fait du départ de salariés, ce qui porte le nombre de BCE-J et BSA-J en circulation au 31 décembre à 66.800 bons, donnant chacun droit à 4 actions ;
- les BSA-K, autorisés par l'assemblée générale du 16 mai 2006, n'ont fait l'objet d'aucun exercice et 3.500 BSA-K2 ont été annulés du fait du départ de leur titulaire, ce qui porte le nombre de BSA-K en circulation au 31 décembre à 66.500 bons, donnant chacun droit à l'action ;
- en ce qui concerne les BSA-L autorisés par l'assemblée générale du 29 avril 2008 :
 - les directoires des 6 avril 2009 et 22 octobre 2009 ont respectivement attribués 8.000 BSA-L2 et 6.000 BSA-L3, assortis de règles de vesting sur 4 ans, à des membres du comité scientifique et du Conseil de surveillance ;
 - un exercice de 1.500 BSA-L1 a eu lieu en novembre 2009 ;
 - 9.000 BSA-L1 ont été annulés du fait du départ de leur titulaire, portant le nombre BSA-L en circulation au 31 décembre 2009 à 57.500 bons, donnant chacun droit à 1 action.

Au total au 31 décembre 2009, le montant des bons de souscription d'actions (BSA) et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) en circulation s'élève à 190.800 bons représentant 391.200 actions susceptibles d'être souscrites, dans l'hypothèse d'un vesting total.

1.5.6. Options de souscription d'actions Eurofins-VirAlliance (EVI)

Dans le cadre du contrat conclu avec la société Eurofins-VirAlliance (EVI) en date du 20 octobre 2005 relatif à la cession de licences (anciennement exploitées par VirAlliance, filiale de BioAlliance Pharma dissoute en 2005), la Société BioAlliance s'est vue octroyer des stocks options EVI exerçables entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2009.

Au 31 décembre 2009, la société BioAlliance Pharma n'a pas exercé ces options qui sont devenues caduques.

1.5.7. Engagement financier en faveur d'un tiers

En date du 11 septembre 2006, BioAlliance Pharma a signé avec la société ALD Automotive un engagement de poursuite de contrats de location longue durée souscrits par la société Laboratoires BioAlliance Pharma. BioAlliance Pharma s'engage à se substituer au locataire pour toute défaillance de ce dernier dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, à première demande par le bailleur.

Au 31 décembre 2009, le montant de cet engagement était égal à 253.341 euros.

1.5.8. Droit individuel à la formation (DIF)

Les droits acquis par les salariés sont de 2.884 heures et la valorisation de cet engagement s'élève à 237.416 euros.

1.5.9. Contrat de location simple

Cet engagement concerne les baux de la Société. La valorisation de l'engagement s'élève à :

- à moins d'un an : 755.585 euros
- entre 1 et 5 ans : 3.022.340 euros
- à plus de 5 ans ; 1.416.722 euros.

1.5.10. Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux s'élèvent à 679.327 euros.

Le montant de leurs indemnités de retraite représente 193.418 euros.

1.6. AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

La société BioAlliance Pharma, tête de groupe, est intégrée fiscalement avec sa filiale Laboratoires BioAlliance Pharma.

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions

Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	431 208	157 427
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		593 081	68 358
Installations générales, agencements et aménagements divers		2 062 006	66 264
Matériel de bureau et informatique, mobilier		563 289	21 279
Immobilisations corporelles en cours			
	Total III	3 218 377	155 901
Immobilisations financières			
Autres participations		151 918	14 500 000
Autres titres immobilisés		197 470	18 300
Prêts et autres immobilisations financières		229 613	77 491
	Total IV	579 001	14 595 792
Total général (I + II + III + IV)		4 228 586	0

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		

Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II		588 635	
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			661 440	
Installations générales, agencements et aménagements divers			2 128 270	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		17 211	567 357	
Immobilisations corporelles en cours				
	Total III	17 211	3 357 067	
Immobilisations financières				
Autres participations			14 651 918	
Autres titres immobilisés		41 747	174 023	
Prêts et autres immobilisations financières		6 562	300 542	
	Total IV	0	15 126 483	
Total général (I + II + III + IV)		0	65 520	19 072 185

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
-----------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------

Provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pertes de change	401	6 070	401	6 070
Autres provisions pour risques et charges	160 000	78 000		238 000
Total II	160 401	84 070	401	244 070
Provisions pour dépréciations				
Sur titres de participation	20 000	14 600 000		14 620 000
Sur stocks et en-cours		65 504		65 504
Sur comptes clients	109 050	15 068	109 050	15 068
Autres provisions pour dépréciations	1 225 000	250 000		1 475 000
Total III	1 354 050	14 930 572	109 050	16 175 572
Total général (I + II + III + IV)	1 514 451	15 014 642	109 451	16 419 642

	- d'exploitation	330 572	109 050
Dont dotations et reprises :	- financières	14 606 070	401
	- exceptionnelles	78 000	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

ETATS DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	300 542	145 297	155 245
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	15 068	15 068	
Autres créances clients	263 009	263 009	
Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	(4 307)	(4 307)	
Impôts sur les bénéfices	1 829 394	1 829 394	
Taxe sur la valeur ajoutée	575 898	575 898	
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers	50 000	50 000	
Groupes et associés	1 509 960	1 509 960	
Débiteurs divers	584 165	584 165	
Charges constatées d'avance	272 575	272 575	
Total	5 401 304	5 246 059	155 245

Cadre B ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits				
- à un an maximum à l'origine	21 773	21 773		
- à plus d'un an à l'origine				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 500 819	2 500 819		
Personnel et comptes rattachés	901 105	901 105		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	748 298	748 298		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 837	23 837		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	167 611	167 611		
Groupe et associés	612 083	612 083		
Autres dettes	3 431	3 431		
Produits constatés d'avance	1 439 374	1 439 374		
Total	6 418 332	6 418 332		

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombres de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
ACTIONS	0,25000	12 896 834	1 500		12 898 334

PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2009	31/12/2008
Créances rattachées à des participations		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	422 526	607 767
Subventions à recevoir	162 073	87 880
RRR à obtenir	264 760	521 916
Autres	(4 307)	(2029)
Disponibilités		3 152
Total	422 526	610 918

CHARGES A PAYER

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 192	8 360
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 357 522	2 377 663
Dettes fiscales et sociales	1 473 898	1 382 613
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes:		47 618
Total	2 837 613	3 816 254

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2009	31/12/2008
Produits d'exploitation	1 439 374	7 761 534
Total	1 439 374	7 761 534

Charges constatées d'avance	31/12/2009	31/12/2008
Charges d'exploitation	272 575	575 702
Total	272 575	575 702

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Eléments relevant de plusieurs postes de bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations Financières			
Participations		31 918	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total immobilisations	-	31 918	-
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés		146 601	
Autres créances		1 509 960	
Capital souscrit appelé, non versé			
Total créances	-	1 656 561	-
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		612 083	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 431	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total dettes	-	615 514	-

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis		(67 553)	(67 553)
Prestations de services			
Ventes de marchandises	232 296		232 296
Produits des activités annexes	748 258		748 258
Total	980 554	(67 553)	913 000

EFFECTIF MOYEN

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	54	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	11	
Ouvriers		
Total	65	0

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 - Filiales (plus de 50 % du capital détenu)				
LABORATOIRES BIOALLIANCE PHARMA	100 000	588 105	100,000	(4 184 136)
BIOALLIANCE PHARMA SWITZERLAND	67 404	(404)	100,000	(38 034)
2 - Participations (de 10 à 50 % du capital détenu)				
SPEBIO	40 000	(3 300 026)	50,000	(980 883)
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 - Filiales non reprise en A :				
a) française				
b) étrangères				
2 - Participations non reprises en A :				
a) française				
b) étrangères				

CREDIT BAIL

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		exercice	cumulées		exercice	cumulées
Installations techniques, matériel et outillage industriels	74 130	8 649	8 649	65 482	10 121	10 121
TOTAL	74 130	8 649	8 649	65 482	10 121	10 121

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 307	46 703		64 009	741	
TOTAL	17 307	46 703		64 009	741	

**RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(article R.225-102 al 2 du Code de commerce)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 073 498	2 169 086	3 115 473	3 224 208	3 224 584
Nombre d'actions ordinaires	8 293 991	8 676 343	12 461 894	12 896 832	12 898 334
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	211 833	826 676	1 153 066	1 084 063	913 000
Résultat avant, impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-10 247 651	-11 108 911	-16 385 584	-15 217 550	-8 847 030
Impôts sur les bénéfices	241 375	359 968	1 085 083	2 253 575	1 829 922
Participation des salariés					
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 7 705 221	- 11 022 461	-15 721 589	-14 560 997	-22 398 410
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	- 1,21	- 1,24	- 1,23	- 1,01	- 0,54
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 0,93	- 1,27	- 1,26	- 1,13	- 0,60
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	45	47	53	75	65
Montant de la masse salariale	1 971 463	2 978 149	3 275 570	4 788 434	4 308 010
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. Œuvres)	895 273	1 362 762	1 492 593	2 384 799	2 063 429

CHAPITRE 2. COMPTES CONSOLIDES 2009 DU GROUPE BIOALLIANCE PHARMA

Sommaire

2.1. Etats financiers consolidés.....	33
2.2. Résultat global consolidé.....	34
2.3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	35
2.4. Tableau de flux de trésorerie nette consolidé.....	36
2.5. Annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2009	37
NOTE 1 : EVENEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS	37
NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	39
NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47
NOTE 4: IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48
NOTE 5 : AUTRES ACTIFS	48
NOTE 7 : PASSIFS NON COURANTS	53
NOTE 10 : AUTRES PRODUITS FINANCIERS	56
NOTE 11 : IMPOT DIFFERE	56
NOTE 12 : RESULTAT PAR ACTION.....	56
NOTE 13 : ENGAGEMENTS HORS BILAN	56
NOTE 14 : BILAN DES BSA/BCE/SO AU 31 DECEMBRE 2009	58
NOTE 15 : REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	60
NOTE 16 : PARTIES LIEES	60

2.1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF	31/12/2009	31/12/2008	Note
€			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	129 901	89 177	4
Immobilisations corporelles	1 919 070	2 077 399	4
Immobilisations financières	269 683	235 355	
Autres Actifs non courants	0	0	5
<i>Total des actifs non courants</i>	2 318 654	2 401 931	
Actifs courants			
Stocks et en cours	21 152	25 546	
Clients et comptes rattachés	956 748	673 932	5
Autres créances	3 328 410	7 574 972	5
Valeurs mobilières de placement	13 898 788	31 200 514	5
Disponibilités	811 547	490 490	
<i>Total des actifs courants</i>	19 016 645	39 965 454	
TOTAL ACTIF	21 335 300	42 367 384	

PASSIF	31/12/2009	31/12/2008	Note
€			
Capitaux propres (part du groupe)			
Capital social	3 224 584	3 224 209	6
Moins : actions détenues en propre	(174 023)	(155 723)	6
Primes	97 948 490	97 944 440	
Réserves	(72 854 951)	(52 427 121)	
Intérêts minoritaires	0	0	
Résultat	(15 382 885)	(21 366 072)	
<i>Total des capitaux propres</i>	12 761 216	27 219 732	
Passifs non courants			
Provisions	713 669	556 134	7
Autres dettes	1 066 789	350 000	7
<i>Total des passifs non courants</i>	1 780 458	906 134	
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières à court terme	74 520	11 689	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 920 996	5 045 813	8
Autres passifs	3 798 110	9 184 016	8
<i>Total des passifs courants</i>	6 793 626	14 241 518	
TOTAL PASSIF	21 335 300	42 367 384	

2.2. RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

€	31/12/2009	Exercice clos le 31/12/2008	Note
Chiffre d'affaires	7 536 312	8 173 943	9
Autres produits de l'activité	198 503	0	9
Achats consommés	(398 754)	(314 142)	
Charges de personnel	(8 891 703)	(9 641 939)	9
Charges externes	(12 703 524)	(19 295 258)	9
Impôts et taxes	(451 158)	(888 782)	
Dotations nettes aux amortissements	(454 261)	(402 268)	
Dotations nettes aux provisions	(172 274)	164 827	9
Autres produits d'exploitation	0	2 259 010	9
Autres charges d'exploitation	(141 386)	(3 247 876)	9
Résultat opérationnel	(15 478 244)	(23 192 485)	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	246 926	1 807 279	10
Autres produits financiers	15 332	137 699	
Charges financières	(166 899)	(117 411)	
Résultat courant avant impôt	(15 382 885)	(21 364 918)	
Charges d'impôt	0	(1 154)	11
Résultat net	(15 382 885)	(21 366 072)	
Part du groupe	(15 382 885)	(21 366 072)	
Part des minoritaires			
Résultat par action	(1,19)	(1,66)	12
Résultat dilué par action	(1,19)	(1,66)	12

€	31/12/2009	31/12/2008	Note
Résultat de la période	(15 382 885)	(21 366 072)	
Autre résultat global			
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger	0	0	
Pertes et Gains sur décomptabilisation d'actifs disponibles à la vente	0	0	
Couverture de flux de trésorerie	0	0	
Profits résultant de réévaluation d'immobilisations	0	0	
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies	0	0	
Quote-part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées	0	0	
Impôt relatif aux éléments du résultat global	0	0	
Autres éléments du résultat global de la période net d'impôts	0	0	
Résultat global total de la période	(15 382 885)	(21 366 072)	
Résultat global total attribuable aux			
Propriétaires de la société-mère	(15 382 885)	(21 366 072)	
Intérêts minoritaires	0	0	
	(15 382 885)	(21 366 072)	

2.3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En €	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves de conversion	Réserves et résultats consolidés	Total part du groupe	Minoritaires	TOTAL
Capitaux Propres au 31/12/2006	2 169 086	53 831 900	0	0	(37 026 739)	18 974 247	0	18 974 247
Résultat exercice					(18 248 871)	(18 248 871)		(18 248 871)
Augmentation de capital	946 388	43 153 487				44 099 875		44 099 875
Paielements fondés sur des actions					1 794 518	1 794 518		1 794 518
Actions propres			(108 223)		(21 148)	(129 371)		(129 371)
Dividendes						0		0
Capitaux Propres au 31/12/2007	3 115 474	96 985 387	(108 223)	0	(53 502 240)	46 490 398	0	46 490 398
Résultat exercice					(21 366 072)	(21 366 072)		(21 366 072)
Augmentation de capital	108 735	959 054				1 067 789		1 067 789
Paielements fondés sur des actions					1 229 859	1 229 859		1 229 859
Actions propres			(47 500)		(155 173)	(202 673)		(202 673)
Réserves de conversion				432		432		432
Dividendes						0		0
Capitaux Propres au 31/12/2008	3 224 209	97 944 441	(155 723)	432	(73 793 626)	27 219 733	0	27 219 733
Résultat exercice					(15 382 885)	(15 382 885)		(15 382 885)
Augmentation de capital	375	4 050				4 425		4 425
Réduction de capital								
Paielements fondés sur des actions					842 987	842 987		842 987
Actions propres			(18 300)		95 642	77 342		77 342
Réserves de conversion				1 102	(1 488)	(386)		(386)
Dividendes						0		0
Capitaux Propres au 31/12/2009	3 224 584	97 948 491	(174 023)	1 534	(88 239 370)	12 761 216	0	12 761 216

2.4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE CONSOLIDE

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net consolidé	(15 382 885)	(21 366 072)
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	656 342	330 585
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(3 146)	646
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	842 987	1 229 859
-/+ Autres produits et charges calculés	(107 127)	(2 297 575)
-/+ Plus et moins-values de cession	6 252	3 206
-/+ Profits et pertes de dilution		
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
- Dividendes (titres non consolidés)		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(13 987 577)	(22 099 351)
+ Coût de l'endettement financier net	(103 778)	(1 827 566)
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)		
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(14 091 355)	(23 926 917)
- Impôts versé		
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (1)	(3 438 107)	(3 782 612)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(17 529 462)	(27 709 529)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(387 459)	(1 857 121)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	(2 151)	(41 383)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	48 309	47 691
+/- Incidence des variations de périmètre		
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		
+/- Variation des prêts et avances consentis		
+ Subventions d'investissement reçues		
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(341 301)	(1 850 813)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
. Versées par les actionnaires de la société mère	4 425	1 067 790
. Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	77 341	(202 674)
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
. Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	74 130	
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	(8 649)	
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	103 778	1 827 566
+/- Autres flux liés aux opérations de financement	639 448	2 302 674
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	890 473	4 995 356
+/- Incidence des variations des cours des devises	(386)	432
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(16 980 675)	(24 564 554)
Trésorerie initiale	31 691 004	56 255 558
TRESORERIE FINALE	14 710 329	31 691 004

(1) dont dotation IDR de 107127 euros

BFR	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Stocks	21 152	25 546	(4 394)
Clients	956 748	673 932	282 816
Autres créances	3 328 410	7 574 972	(4 246 562)
	4 306 310	8 274 450	(3 968 140)
Dettes financières	9 039	11 689	(2 650)
Fournisseurs	2 920 996	5 045 813	(2 124 817)
Autres dettes	3 798 110	9 184 016	(5 385 906)
	6 728 145	14 241 518	(7 513 373)
Besoin en fond de roulement	(2 421 834)	(5 967 068)	3 545 234

2.5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

NOTE 1 : EVENEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS

BioAlliance Pharma SA est une société dédiée aux infections opportunistes, cancer et SIDA qui développe et commercialise des produits innovants répondant aux enjeux de résistance médicamenteuse.

1.1. INFORMATION CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2009

- **Dépôt des dossiers d'enregistrement du loramyc® aux Etats-Unis et de l'ondansétron RapidFilm™ en Europe**

Mi juin, le Groupe a déposé son dossier d'enregistrement auprès de la U.S. Food and Drug Administration (FDA) pour l'approbation de Loramyc®, comprimé gingival muco-adhésif destiné au traitement de la candidose oropharyngée. Ce dossier inclut des données de marquage du comprimé demandées spécifiquement par la FDA au mois d'avril et sa recevabilité a été confirmée par la FDA au mois d'août. Si cette demande est approuvée, Loramyc® pourrait être lancé sur le marché américain au cours du second semestre 2010 par Strativa Pharmaceuticals, la branche «*proprietary products*» de Par Pharmaceutical, Inc. (NYSE : PRX), partenaire commercial de BioAlliance Pharma aux Etats-Unis. Afin de tenir compte de ce calendrier, le Groupe a étendu la période de reconnaissance en chiffre d'affaires du paiement de 15 millions de dollars US reçu à la signature de l'accord avec Par Pharmaceutical, cette durée passant de 30 à 33 mois.

Préalablement, au mois de février 2009, BioAlliance Pharma avait entamé la procédure d'enregistrement européenne du dossier du Setofilm® (ondansétron RapidFilm™), «film orodispersible» d'ondansétron acquis en licence pour l'Europe des sociétés Applied Pharma Research S.A. (Suisse) et Labtech GmbH (Allemagne) en 2008. Cette innovation est destinée à la prévention et au traitement des nausées et vomissements induits par la chimiothérapie et la radiothérapie. Elle facilite la prise, l'efficacité et l'observance du traitement.

- **Mise en place d'un accord de co-promotion**

Sur le second semestre 2009, Laboratoires BioAlliance Pharma a assuré la co-promotion en France du Séroplex®, antidépresseur des laboratoires Lundbeck, auprès de ses partenaires de santé habituels notamment les oncologues, radiothérapeutes et hématologues. Cette démarche s'inscrit dans le sens d'une meilleure prise en charge globale des patients, en particulier ceux atteints d'un cancer et conformément aux dispositions du Plan Cancer. L'accord de co-promotion a permis de refacturer une partie des frais de la force de ventes France et a contribué au chiffre d'affaires consolidé.

L'accord avec Lundbeck s'étant terminé le 31 décembre 2009, le Groupe a souhaité poursuivre une activité de co-promotion, aussi un nouvel accord a été conclu début 2010 avec le laboratoire Eisai SAS en France pour la co-promotion du produit Aequasyl®, indiqué dans le traitement de la bouche sèche (hyposialie). Cette pathologie gênante est très présente chez les patients cancéreux et son traitement entre dans les soins de support.

- **Résultats positifs de l'essai clinique de phase III avec acyclovir Lauriad®**

Au mois de décembre, BioAlliance Pharma a annoncé les résultats définitifs de son essai clinique pivot de phase III dans l'herpès labial récurrent chez les patients immunocompétents. Le critère principal et les critères secondaires ont été atteints, avec une efficacité marquée et une bonne tolérance. Cette étude internationale multicentrique, randomisée, en double-aveugle contre placebo, a comparé l'efficacité et la tolérance d'une dose unique d'acyclovir Lauriad® 50 mg comprimé gingival muco-adhésif à celles d'un placebo chez 775 patients traités parmi les 1727 patients randomisés présentant un herpès labial récurrent.

Ces résultats importants constituent une base solide du dossier qui sera soumis aux autorités réglementaires.

- **Entrée en phase clinique de trois nouveaux programmes**

Au cours du second semestre 2009, BioAlliance Pharma a annoncé le passage en clinique de trois nouveaux produits :

- Fentanyl Lauriad®, destiné au traitement de la douleur chronique chez les patients cancéreux. Ce produit à libération prolongée capitalise sur la technologie mucoadhésive validée du Loramyc®. Un premier essai clinique de phase I a démarré avec un recrutement des premiers sujets fin 2009.
- Clonidine Lauriad®, quatrième produit utilisant la même technologie innovante développée dans le traitement de la mucite orale. L'essai de phase II a démarré avec un recrutement des premiers malades début 2010.
- AMEP™, biothérapie anti-invasive destinée au traitement du mélanome métastatique ou invasif, cancer avancé de la peau résistant à la plupart des traitements. L'essai de phase I se déroule à partir du début de l'année 2010. Ce projet est soutenu par OSEO au travers du programme Innovation Stratégique Industrielle qui soutient les projets de rupture technologique (voir ci-dessous).

- **Avancée des autres programmes de recherche et développement**

BioAlliance Pharma a présenté dans plusieurs congrès internationaux au cours de l'année 2009 plusieurs résultats relatifs à l'avancement de ses programmes en pré-clinique irinotecan Transdrug® et anti-intégrase.

- **financement OSEO ISI de 6,4 M€**

Un financement a été obtenu dans le cadre du consortium privé-public CAP (Cancer Anti-invasive Program), soutenu par OSEO au travers du programme Innovation Stratégique Industrielle. Ce consortium, dont BioAlliance Pharma est le coordinateur, intègre deux PME innovantes (Oroxcell et Xentech) et deux entreprises de taille intermédiaire (Novasep et le CIT), qui investiront dans ce programme, ainsi que deux centres académiques d'excellence, l'Ecole Normale Supérieure de Cachan et l'Institut Gustave Roussy de Cancérologie. Au total, ce consortium sera financé sur 5 ans à hauteur de 9,9 millions d'euros comprenant des subventions et des aides remboursables dont 6.4 millions d'euros pour BioAlliance Pharma.

Le programme collaboratif financera partiellement le développement de deux produits thérapeutiques très innovants jusqu'à leur commercialisation : AMEP™, une biothérapie indiquée dans le mélanome invasif, et une thérapie chimique ciblée dans les cancers invasifs agissant selon un mécanisme original permettant un retour de la cellule tumorale vers un phénotype normal. Sur l'exercice 2009, un montant de 886 milliers d'euros a été encaissé.

- **Reprise des droits du Loramyc® en Europe et litige avec la société SpePharm**

En date du 27 février 2009, BioAlliance Pharma a rompu la collaboration avec SpePharm et a repris à la joint-venture SpeBio les droits de commercialisation du Loramyc® en Europe.

BioAlliance Pharma a saisi la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale à l'encontre des sociétés SpePharm et SpeBio pour obtenir réparation du préjudice subi en raison des violations contractuelles commises par ces sociétés au titre du partenariat qui avait été convenu pour le lancement commercial du Loramyc®. Cette action s'inscrit dans la continuité de l'assignation qui avait été délivrée par BioAlliance Pharma à SpeBio devant le Tribunal de Commerce de Paris le 27 février 2009, en ce qu'elle confirme la volonté de BioAlliance Pharma de globaliser le litige avec ses anciens partenaires commerciaux devant la juridiction arbitrale et de se désister de sa précédente assignation.

SpePharm a par ailleurs introduit un référé aux Pays-Bas contre BioAlliance Pharma pour éviter la liquidation de la société SpeBio.

SpePharm et SpeBio ont présenté des demandes de dommages et intérêts dans les procédures les opposant à BioAlliance Pharma.

Comme au 31 décembre 2008, le risque dans le cadre de ce litige ne peut pas être évalué de manière fiable, aussi aucune provision n'a été constituée au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 intègrent les éléments suivants :

- constatation immédiate en chiffre d'affaires de la quote-part résiduelle liée à l'étalement sur 10 ans du paiement de 3 millions d'euros reçu à la signature du contrat SpeBio en 2007, soit un montant de 2,4 millions d'euros éliminé à 50% en raison de l'intégration proportionnelle de SpeBio. Cette décision découle de l'absence d'activité de la joint-venture consécutive à la résiliation de la licence.
- maintien de la consolidation en intégration proportionnelle de la société SpeBio. Les comptes de SpeBio pour l'exercice 2009 intègrent des coûts (frais d'avocats et « management fees ») qui sont contestés par BioAlliance dans le cadre du litige en cours. La quote-part consolidée de ces dépenses se monte à 252 milliers d'euros.

- **Départ de Pierre Morgon**

En raison de la réorientation de l'activité européenne (hors France) vers un partenariat en licence, suite à la rupture de l'accord de licence avec la société SpeBio, Pierre Morgon, membre du Directoire et Directeur Général en charge des opérations, spécialiste du développement à l'international, a souhaité quitter la société fin mai 2009.

- **Nominations au Conseil de Surveillance**

En octobre 2009, Le Conseil de surveillance de BioAlliance Pharma a coopté M. André Ulmann, médecin, docteur es sciences, fondateur et dirigeant depuis 1996 du laboratoire HRA Pharma, et la société ING Belgique, représentée par M. Denis Biju-Duval, ingénieur, titulaire d'un MBA, responsable de l'équipe Private Equity d'ING Belgique depuis 2001, en remplacement de M. Georges Hibon et M. Philippe Taranto.

1.2. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2009

En date du 31 mars 2010, BioAlliance Pharma a signé un accord de partenariat stratégique avec le Groupe Therabel pour la commercialisation du Loramyc® et du Setofilm® en Europe, incluant le territoire français. Therabel est un groupe privé implanté en Europe depuis 1945 et développe depuis plusieurs années une stratégie de croissance externe et de développement à l'hôpital, notamment dans le domaine des soins de support. L'accord pourra atteindre un montant de 48,5 millions d'euros, qui se décompose comme suit :

- Un paiement de 6,5 millions d'euros, dont 4,5 millions d'euro versés à la signature suivis de deux paiements complémentaires de 1 million d'euro chacun au plus tard le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012,

- Des paiements en fonctions d'étapes d'obtention de prix et remboursement ou de l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires pour un montant maximum de 36 millions d'euros,
- Des redevances calculées sur le chiffre d'affaires des produits.
- Une entrée au capital de BioAlliance Pharma pour un montant total 6 millions d'euros : une première tranche de 3 millions d'euros sera soumise au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire prévue le 22 avril 2010 et pourra intervenir immédiatement. Elle est assortie de conditions de lock-up. Une deuxième tranche est prévue 18 mois après la première soit au plus tôt le 22 octobre 2011, sous réserve de l'approbation des actionnaires à l'occasion d'une nouvelle assemblée générale, à tenir en 2011.

BioAlliance Pharma recevra donc au titre de l'exercice 2010 un montant minimum de 7,5 millions d'euros.

L'accord de partenariat européen incluant la France, BioAlliance Pharma a résilié en date du 31 mars le contrat de licence exclusif conclu avec la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma pour la commercialisation du Loramyc®. En application de l'article L1224-1 du Code du Travail, la force de ventes hospitalière de la filiale a été automatiquement transférée au sein d'une entité française du groupe Therabel nouvellement créée, la société Therabel Hôpital Pharma.

NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont présentés en euros.

La date de clôture des comptes consolidés est fixée au 31 décembre de chaque année. Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la même date et concernent la même période.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2009 ainsi que les notes annexes correspondantes ont été arrêtés par le Directoire de BioAlliance Pharma le 2 avril 2010.

2.1. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés de BioAlliance Pharma sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application, obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, des normes et interprétations suivantes non encore endossées par l'Union Européenne, serait sans incidence sur les comptes du Groupe:

- IFRIC 12 Service Concession Arrangements
- IFRIC 15 Agreements for the construction of real estate
- IFRIC 16 Hedges of a Net Investment in a Foreign operation

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les postes concernés sont l'estimation des incidences des litiges (voir note 1) et l'évolution des avantages aux salariés correspondants aux paiements par actions (voir note 2.9).

Les états financiers ont été élaborés en présumant la continuité de l'exploitation, celle-ci étant établie par des ressources financières suffisantes pour financer l'exploitation, prenant en compte les paiements prévus en 2010 dans les contrats de licence signés avec les sociétés Therabel (voir supra § 1.2) et Par Pharmaceutical (20 millions de dollars à l'AMM du Loramyc® aux Etats-Unis).

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent au 31 décembre 2008, à l'exception des changements présentés aux paragraphes ci-dessous.

Les nouveaux principes comptables, appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2009, sont détaillés ci-après.

Nouveaux textes applicables au 31 décembre 2009

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009 :

- IFRS 8 : Operating Segments – Publiée en Novembre 2006 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter de 2009, cette norme relative aux segments opérationnels n'a pas trouvé d'application car il n'existe qu'un seul segment au sein du Groupe.
- IAS 1 Révisée : Presentation of Financial Statements - Publiée en Septembre 2007 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter de 2009, cette norme relative à la présentation des états financiers est appliquée par le Groupe au 31 décembre 2009.

Les normes, amendements et interprétations ci-dessous n'ont pas d'impacts significatifs ou ne sont pas applicables :

- Amendement IFRS 2: Vesting Conditions and Cancellations.
- IAS 23 Révisée: Borrowing Costs.
- Annual Improvements (2008)
- Amendements IAS 32 and IAS 1: Puttable Financial Instruments and Obligations Arising on Liquidation.
- Amendements IFRS 1 and IAS 27: Cost of an Investment in a Subsidiary, jointly controlled Entity or Associate.
- IFRIC 11- IFRS 2 : Actions propres et transactions intra-groupe
- Amendements IAS 39 and IFRS 7: Reclassifications of Financial Assets.
- Amendements IFRS 4 and IFRS 7: Améliorations des informations à fournir sur les instruments dérivés
- Amendement IFRS 7: Improving Disclosures about Financial Instruments.
- Amendement IFRIC 9 and IAS 39: Embedded Derivatives.
- IFRIC 13: Customer Loyalty programmes.
- IFRIC 14: The limit on a defined benefit asset, minimum funding requirements and their interaction.

Textes non encore applicables

Le Groupe n'a pas adopté par anticipation les normes et interprétations suivantes, dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 2009 :

- Amendement IAS 27: Consolidated and Separate Financial Statements.
- IFRS 3 Révisée: Business Combinations.
- Amendement IFRS 1: First Time Adoption of IFRS.
- Amendement IAS 39: Eligible Hedged Items.
- Amendement IFRS 2: Group Cash-settled Share-based Payment Transactions.
- Amendement IFRS 9: Financial instruments
- Amendement IAS 32: classification of rights issues
- IAS 24 revised : related party disclosures
- Annual improvements (2009)
- Amendments to IFRS 1 : Additional exemptions for first-time adopters

- IFRIC 12: Service Concession Arrangements
- IFRIC 15: Agreements for the construction of real estate.
- IFRIC 16: Hedges of a net investment in a foreign operation.
- IFRIC 17: Distributions of non-cash Assets to owners.
- IFRIC 18: Transfers of assets from customers.
- IFRIC 19 : Extinguishing financial liabilities with equity instruments
- Amendment to IFRIC 14 : Prepayments of minimum funding requirement

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces textes et leur application dans ses comptes. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

Options ouvertes par le référentiel comptable international et retenues par BioAlliance

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs. Dans ce cadre notamment, BioAlliance Pharma a choisi d'enregistrer, au titre des indemnités de départ en retraite, les écarts actuariels constatés depuis le 1^{er} janvier 2005 selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement et l'enregistrement en résultat des écarts excédant 10% du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

2.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

- **Laboratoires BioAlliance Pharma**, société par actions simplifiée, détenue à 100% par la société BioAlliance Pharma. Laboratoires BioAlliance Pharma est consolidée en intégration globale.
- **SpeBio BV**, société de droit néerlandais établie à Amsterdam, Pays-Bas, détenue à 50%, conjointement avec la société SpePharm BV. SpeBio a été constituée le 31 mai 2007 et est consolidée en intégration proportionnelle.
- **BioAlliance Pharma Switzerland**, société de droit helvétique établie à Genève, Suisse, détenue à 100% par la société BioAlliance Pharma. BioAlliance Pharma Switzerland est consolidée en intégration globale.

Les transactions intragroupes et les soldes sur les opérations entre les sociétés du groupe ont été éliminés.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

2.3. INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

Le Groupe n'a pas identifié de secteurs d'activités distincts à ce jour.

2.4. METHODE DE CONVERSION (IAS 21)

2.4.1. Etats financiers en devises

Les actifs et passifs dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultat sont convertis aux taux moyens de l'année.

Les écarts résultant de ces modalités de conversion des comptes de bilan et de résultat sont inscrits au bilan au niveau des capitaux propres, pour la part du Groupe au poste « Réserves de conversion » et, pour la part revenant aux tiers au poste « Intérêts minoritaires ». Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

2.4.2. Opérations en devises

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euro en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions.

A la clôture, les liquidités et les créances et dettes d'exploitation en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les pertes et les gains latents résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

2.5. ACTIFS NON COURANTS

2.5.1. Immobilisations incorporelles (IAS 38)

- **LOGICIELS**

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Les logiciels sont amortis sur une période de douze mois en mode linéaire, ce qui correspond à la durée d'utilité estimée.

- **BREVETS**

Les brevets créés par BioAlliance sont comptabilisés en charges ou activés conformément au traitement des frais de recherche et développement explicités ci-après :

En application des critères de la norme IAS 38, les brevets acquis à titre onéreux par BioAlliance sont immobilisés et amortis. La durée d'amortissement généralement retenue par BioAlliance est de dix ans, ce qui correspond à la durée d'utilité estimée.

- **FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont immobilisés lorsque les conditions requises par IAS 38 sont remplies. La société considère que les six critères édictés par la norme IAS 38 ne sont remplis qu'à partir de l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché.

- **ACCORDS DE LICENCE**

Les accords de licence par lesquels le Groupe acquiert d'un tiers la licence sur les droits de commercialisation d'un produit sur un certain territoire comportent généralement un paiement à la signature, divers paiements complémentaires conditionnés à l'atteinte d'objectifs réglementaires et commerciaux, ainsi que des redevances sur le chiffre d'affaires.

Ces accords de licence concernant en général des produits en cours de développement clinique, les sommes payées à la signature représentent une participation au financement des dépenses de R&D et à ce titre, elles sont comptabilisées en charge en totalité sur l'exercice au cours duquel le contrat a été signé.

2.5.2. Immobilisations corporelles (IAS 16)

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement pour dépréciation est déterminé selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Installations spécialisées	5 ans
Installations générales	10 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier	5 ans

2.5.3. Dépréciations d'actifs

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, elles ne sont pas amorties mais soumises à des tests annuels de perte de valeur.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

2.6. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Les Actifs financiers non courants incluent des immobilisations financières, à savoir notamment :

- des SICAV de trésorerie ayant fait l'objet de nantissement ;
- des dépôts et cautionnements correspondant essentiellement aux loyers ;
- et la partie « en espèces » du contrat de liquidités lié au rachat d'actions propres (note 5.1).

Ils comprennent également des autres actifs financiers non courants correspondant aux créances sur Crédit d'Impôt Recherche (part à plus d'un an).

Les Actifs financiers courants incluent les créances clients et comptes rattachés, les autres actifs courants et la trésorerie et équivalents de trésorerie :

- les autres actifs courants comprennent les créances correspondant au Crédit d'Impôt recherche (part à moins d'un an) ;
- la trésorerie comprend les liquidités en compte-courants bancaires ;
- les équivalents de trésorerie comprennent des SICAV de trésorerie et fonds communs de placement à faible volatilité et mobilisables à tout moment, ne présentant pas de risque de liquidité.

Ces actifs sont comptabilisés en fonction de leur nature, sur la base des règles suivantes :

- *Les placements détenus jusqu'à leur échéance enregistrés au coût amorti.*

Il n'existe pas à ce jour ce type de placement dans le Groupe.

- *Les actifs à la juste valeur par le résultat*

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les instruments financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dès leur comptabilisation initiale, conformément aux conditions d'application de l'option juste valeur qui peut trouver à s'appliquer à des éléments qui sont gérés, et dont la performance est évaluée, sur la base de la juste valeur.

Ce poste comprend les liquidités en comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Ces actifs sont classés au bilan sous la rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie*.

Ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur sans déduction des coûts de transaction qui pourraient être encourus lors de leur vente. Les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de juste valeur de ces actifs sont inscrits au compte de résultat en *Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie*.

- *Les prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués suivant la méthode du coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Ce poste comprend les dépôts & cautionnements s'agissant des actifs non courants, et les créances commerciales (créances clients et autres actifs courants) s'agissant des actifs courants.

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur juste valeur, y compris les coûts marginaux internes et externes directement attribuables à la transaction. Elles font l'objet d'une actualisation lorsque leur ancienneté est supérieure à 1 an. L'écart entre la juste valeur et le montant comptabilisé au bilan est imputé en compte de résultat.

Ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale).

La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. La perte de valeur est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur : Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée doit être reprise pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation.

S'agissant des créances commerciales, une perte de valeur est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque est effectuée au cas par cas en tenant compte de critères tels que la situation financière du client (probabilité de faillite ou difficultés financières significatives), l'ancienneté de la créance ou l'existence d'un litige.

- *Les actifs financiers disponibles à la vente*

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente est décomptabilisé ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

2.7. STOCKS

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de la valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits finis et des travaux en cours englobe les coûts des matières premières, les coûts directs et les frais généraux de production.

La dépréciation est déterminée en comparant la valeur d'inventaire et le coût d'entrée.

2.8. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants sont évalués à leur juste valeur.

2.9. PAIEMENTS EN ACTIONS (IFRS 2)

Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE) et les options de souscription d'actions attribués au personnel et qui ne sont acquis qu'au-delà du 1^{er} janvier 2005 font l'objet d'une évaluation en date d'attribution conformément à la norme IFRS 2, afin de donner lieu à la comptabilisation d'une charge au compte de résultat. L'évaluation est faite selon la méthode Black & Scholes. La mise en œuvre de cette méthode nécessite notamment de retenir des hypothèses sur le cours de l'action BioAlliance Pharma sous-jacente ainsi que sur sa volatilité, cette dernière étant appréciée sur cinq ans à partir d'un

panel de sociétés comparables dans la mesure où BioAlliance Pharma n'est cotée que depuis décembre 2005.

L'acquisition définitive des BCE, options de souscription d'actions et actions gratuites attribués aux salariés du Groupe est soumise à une condition de présence à la date d'acquisition. En cas de départ d'un salarié avant cette date, la condition n'est plus remplie et le salarié perd le bénéfice de ses droits.

PASSIFS NON COURANTS

2.9.1. Engagements envers les salariés (IAS 19)

- **ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

Les engagements de retraite sont comptabilisés en provisions. Conformément à la norme IAS 19, la méthode d'évaluation actuarielle retenue est la méthode d'évaluation prospective (Projected Unit Credit Method Service Prorate), qui s'appuie sur des hypothèses financières (taux d'actualisation, taux d'inflation) et démographiques (taux d'augmentation des salaires, taux de rotation du personnel).

Cette méthode, permet de déterminer la valeur actuelle des prestations sur la base des services rendus par le salarié à la date d'évaluation.

- **AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES**

Les autres engagements envers les salariés, notamment ceux relatifs aux médailles du travail, représentent un caractère non significatif.

2.9.2. Provisions litiges

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels le Groupe peut être confronté dans le cadre de ses activités. Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

2.10. PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts bancaires et les instruments de dettes sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées, ainsi qu'au travers du mécanisme du coût amorti. La charge d'amortissement telle que déterminée en application de la méthode du taux d'intérêt effectif est comptabilisée en « *Résultat financier, Coût de l'endettement* ».

2.11. PASSIFS COURANTS

Les passifs courants sont évalués à leur juste valeur.

2.12. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend les revenus de ventes de produits pharmaceutiques, les revenus générés par les accords de licence, ainsi que des facturations de prestations de services.

Les ventes de produits sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété et sur la base du prix prévu dans le contrat de vente.

Les accords par lesquels le Groupe licencie à un tiers les droits de commercialisation d'un ou plusieurs produits de son portefeuille comportent généralement un paiement à la signature, divers paiements complémentaires conditionnés à l'atteinte d'objectifs réglementaires et commerciaux, ainsi que des redevances sur le chiffre d'affaires.

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- les paiements dus au titre de la signature d'un contrat de licence, assimilables à des redevances payées en une seule fois, sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée du contrat ou une durée plus courte, en fonction de l'implication du Groupe ou des spécificités du contrat.
- Les paiements ultérieurs liés à la réalisation d'une condition sont immédiatement comptabilisés en autres produits au cours de l'exercice où la condition est remplie.

Les redevances perçues sont enregistrées en produits en fonction des chiffres d'affaires réalisés sur la période par les partenaires et des taux de redevances contractuels.

2.13. SUBVENTIONS

Conformément à la norme IAS 20 « Comptabilité des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », les subventions dont les montants sont rapportés au rythme des dépenses correspondantes, sont classés en diminution des charges correspondantes.

2.14. IMPOTS DIFFERES

Un impôt différé actif est constaté pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans le cas où il est probable de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Un impôt différé passif est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.1. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement engagés sur l'année 2009 ont été comptabilisés en charge pour un montant de 9.007.058 euros.

Depuis l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché de Loramyc® pour la France, aucun frais de développement significatif n'a été engagé sur ce produit pour le territoire concerné et en conséquence, il n'y a pas eu d'immobilisation de frais de développement sur l'exercice.

3.2. BREVETS

En €	01/01/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Valeur brute	243 979			243 979
Amortissements	(155 717)	(80 402)		(236 119)
Valeur nette des brevets	88 262	(80 402)	-	7 860

3.3. LOGICIELS

En €	01/01/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Valeur brute	187 229	157 428		344 657
Amortissements	(186 315)	(36 301)		(222 616)
Valeur nette des logiciels	914	121 127	0	122 041

3.4. PERTE DE VALEUR

Aucune immobilisation incorporelle ne présente un indice de perte de valeur et à ce titre, aucune dépréciation n'a donc été effectuée au 31 Décembre 2009.

NOTE 4: IMMOBILISATIONS CORPORELLES

4.1. VARIATION DU POSTE

En €	01/01/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Valeur brute	3 274 567	155 901	17 211	3 413 257
Amortissements	(860 751)	(410 156)	(10 955)	(1 259 952)
Subvention d'investissement	(336 417)		(36 700)	(299 717)
Crédit bail valeur origine	0	74 130		74 130
Crédit bail amortissement		(8 649)		(8 649)
Valeurs nettes des immobilisations corporelles	2 077 399	(188 773)	(30 444)	1 919 070

La variation des immobilisations corporelles est essentiellement due à des acquisitions de divers matériels de laboratoire et de recherche, et de matériel informatique.

PERTE DE VALEUR

Aucune immobilisation corporelle ne présente un indice de perte de valeur et à ce titre, aucune dépréciation n'a donc été effectuée au 31 Décembre 2009.

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS

5.1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En €	01/01/2009	Augmentation	Diminution	Réactualisation en juste valeur	Actualisation	31/12/2009
Autres titres immobilisés	44 899		(41 747)	(3 152)		0
Créance rattachées à des participations		2 001				2 001
Dépôts et cautionnements	122 500	150	(6 562)		6 297	122 385
<i>Contrat de liquidité</i>						0
- Actions propres		174 023	(174 023)			0
- Espèces	67 956	341 541	(264 200)			145 297
Valeur nette des Immobilisations financières	235 355	517 715	(486 532)	(3 152)	6 297	269 683

5.1.1. Autres titres immobilisés

Les titres immobilisés correspondent à des SICAV de trésorerie ayant fait l'objet de nantissement. Suite à la résiliation du bail, ce nantissement a été levé au cours de l'exercice 2009. L'impact de la juste valeur sur le résultat 2009 est une diminution de 3152 euros et correspond aux réévaluations antérieurement constatées.

5.1.2. Dépôts et cautionnements

L'actualisation des dépôts et cautionnements a conduit à constater une majoration du résultat de 6.297 euros.

5.2. STOCKS ET EN-COURS

La valeur totale des stocks est 21.152 euros et se décompose de la façon suivante :

En €	Brut	Provision pour dépréciation	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
Stock Matières Premières	824		824	824
Stock En-cours			0	0
Stock Marchandises	85 832	(65 504)	20 328	24 722
Total Stocks	86 656	(65 504)	21 152	25 546

5.3. CREANCES CLIENTS

En €	31/12/2009	< 1 an	> 1 an	31/12/2008
Clients et comptes rattachés nets	956 748	848 760	107 988	673 932

Les créances clients se rapportent essentiellement aux créances relatives à la vente du Loramyc ainsi qu'à des prestations de service facturées à la société Eurofins-VirAlliance Inc et.

5.4. AUTRES CREANCES

En €	31/12/2009	< 1 an	> 1 an	31/12/2008
Personnel et comptes rattachés	(22)	(22)		1 462
Crédit impôt recherche	1 829 394	1 829 394	0	4 627 451
Autres créances fiscales	792 318	792 318		1 451 916
Autres créances	379 893	379 893		845 142
Charges constatées d'avance	326 826	326 826		649 001
Valeur nette des Autres créances	3 328 410	3 328 410	0	7 574 972

Le crédit d'impôt recherche (CIR) relatif à l'exercice 2009, à hauteur de 1.829.394 euros, est remboursable de façon anticipée conformément aux dispositions de la Loi de Finances Rectificative pour 2008 et il a donc été classé en totalité à moins d'un an.

Le montant du CIR au 31/12/08 de 4.627.451 euros inclus 2.254.729 euros au titre de l'exercice 2008 et le reste pour les exercices 2004 à 2007.

Les autres créances fiscales sont relatives à de la TVA déductible ainsi qu'à un remboursement de TVA demandé pour un montant de 448.558 euros. Les charges constatées d'avance correspondent pour l'essentiel à des prestations de sous-traitance scientifique et marketing, ainsi qu'à des dépenses de loyers.

Conformément à la norme IAS 1, le CIR au titre de l'année 2009 d'un montant de 1.829.394 euros a été présenté en diminution des postes de charges et produits en fonction de leur nature, comme suit :

En €	31/12/2009	31/12/2008
Diminution du poste personnel	508 840	500 600
Diminution des charges externes	1 514 621	1 755 387
Diminution des amortissements	87 498	52 554
Diminution des subventions	(281 565)	(53 813)
Total Crédit Impôt Recherche	1 829 394	2 254 728

5.5. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En €	Valeurs nettes au 31/12/2009	Valeurs nettes au 31/12/2008	Variation de trésorerie
Comptes bancaires courants	811 547	490 490	321 057
Titres de placement disponibles à la vente	13 898 788	31 200 514	(17 301 726)
Total Trésorerie	14 710 335	31 691 004	(16 980 669)

Les comptes bancaires courants concernent des comptes en euros et dollars US ouverts auprès de Neuflyze-OBC et du Crédit du Nord.

Les titres de placement disponibles à la vente sont essentiellement composés de parts d'OPCVM acquises auprès de Neuflyze-OBC et du Crédit du Nord. L'impact de la juste valeur des liquidités de BioAlliance Pharma est une amélioration du résultat à hauteur de 761.111 euros.

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

6.1. CAPITAL SOCIAL

6.1.1. Composition du capital social

Valeur nominale des actions	0,25 euros
Droits et privilèges attachés aux actions	Néant
Actions propres	174 023
Actions réservées pour une émission dans le cadre d'options	Néant

6.1.2. Politique de gestion du capital

Depuis son démarrage en 1997, le Groupe a financé sa croissance au moyen de levées de fonds privées et publiques. Le Groupe a notamment levé 30 millions d'euros lors de son introduction sur le marché Euronext Paris en décembre 2005 et 40 millions d'euros à l'occasion d'un placement privé finalisé en août 2007. Les capitaux propres représentent donc la source privilégiée de financement du Groupe et leur gestion doit permettre au Groupe de disposer d'un niveau de trésorerie suffisant pour financer sa croissance, notamment à court terme, pendant les années où il ne générera pas encore de ventes suffisantes pour couvrir ses dépenses de développement.

Le Groupe souhaite également fidéliser des actionnaires à long terme qui accompagneront le Groupe dans son développement international, en proposant un modèle économique garantissant une croissance élevée et rapide. Afin de réduire la volatilité du titre, le Groupe a aussi mis en place un contrat de liquidité avec un partenaire de premier plan.

Enfin, le Groupe entend fidéliser son personnel par des attributions régulières d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites.

6.1.3. Evolution de la composition du capital social

	Nominal	Nb Actions	€
Actions entièrement libérées au 31/12/2008	0,25	12 896 834	3 224 208,5
Directoire du 5 janvier 2010	0,25	1 500	375
Actions entièrement libérées au 31/12/2009	0,25	12 898 334	3 224 583,5

Le directoire du 5 janvier 2010 a constaté une augmentation de capital de 375 euros, correspondant à l'émission de 1 500 actions de 0,25 euros chacune, résultant de l'exercice de 1 500 BSA entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009.

Le capital a ainsi été porté à 3 224 583,50 euros divisé en 12 898 334 actions.

6.1.4. Actions propres

Conformément à la norme IAS 32 §33, les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité signé avec CM-CIC Securities ont été portées en déduction des capitaux propres, pour un montant de 174.023 euros. Le boni sur rachat d'actions, d'un montant de 95.642 euros au 31 décembre 2009, a également été comptabilisé en capitaux propres en application de la norme.

6.1.5. Réserves

Les réserves, d'un montant de -72.854 milliers euros sont essentiellement constituées du report à nouveau à hauteur de 66.312 milliers d'euros.

6.2. PAIEMENTS EN ACTIONS

L'intégralité des informations concernant les plans de BCE, BSA et options de souscription d'actions attribués par le Groupe est jointe en Note 14 de cette annexe.

6.2.1. Bons de souscriptions

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2008, dans sa vingt et unième résolution, a délégué au Directoire la compétence d'émettre un montant maximum de 150.000 BSA-L donnant chacun droit à la souscription d'une action, au profit d'une catégorie de personnes comprenant les membres indépendants du Conseil de Surveillance et les membres du Comité Scientifique en fonction au jour de l'attribution ou qui pourraient être ultérieurement désignés.

Le Directoire du 6 avril 2009 a attribué 8.000 BSA-L2 à un membre du Comité Scientifique, assorties de conditions d'acquisition des droits sur une durée de 4 ans.

Le Directoire du 22 octobre 2009 a attribué 6.000 BSA-L3 à un membre du Conseil de Surveillance, assorties de conditions d'acquisition des droits sur une durée de 4 ans.

Les paramètres de calcul permettant l'évaluation selon la méthode de Black & Scholes des attributions de BCE et d'options de souscription d'actions faites sur l'année 2009 sont détaillés ci-dessous.

	BSA L2	BSA L3
Date d'attribution	06/04/2009	22/10/2009
Nombre de bons	8 000	6 000
Date d'exercice estimée	06/04/2014	22/10/2014
Prix d'exercice (€)	2,41	5,34
Volatilité	58,85%	56,50%
Taux de dividende	0%	0%
Taux sans risque	2,86%	2,64%
Charge totale (€)	10 199	15 377
Prix unitaire (€)	2,42	5,15
Charge sur l'exercice (€)	5 079	2 434

Par ailleurs, le Directoire en date du 30 juin 2009 a constaté les annulations de plein droit de 11.250 BCE-J6 et 450 BCE-J4 du fait du départ de salariés de la Société. L'impact correspondant à ces annulations est une diminution de la charge de 22.772 euros.

Le Directoire en date du 5 janvier 2010 a constaté les annulations de plein droit de 9.000 BSA-L1 du fait du départ de membres du Conseil de Surveillance de la Société. L'impact correspondant à ces annulations est une diminution de la charge de 10.642 euros.

6.2.2. Options de souscription d'actions

Le Directoire en date du 30 juin 2009 a annulé de plein droit 33.500 SO 2006(1) + 1.250 SO 2006 (2) + 3.750 SO 2006(3) + 5.000 SO 2006(4) du fait du départ de salariés de la Société.

L'impact correspondant à ces annulations est la diminution de la charge de 216.374 euros.

6.2.3. Actions gratuites

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2008 a conféré au Directoire l'autorisation d'attribuer gratuitement un nombre maximum de 260 000 actions, au bénéfice des dirigeants et du personnel salarié de BioAlliance Pharma S.A. ou de toute filiale détenue à 100%, et soumis l'attribution de ces actions à des conditions de performance arrêtées par le Directoire.

Une attribution de 94.000 actions gratuites (AGA 2008 (2)) a été faite par le Directoire du 1^{er} Avril 2009, dont l'acquisition définitive est soumise à des conditions de présence dans l'entreprise et de performance appréciées à l'expiration d'une période de 2 ans. Du fait du départ de salariés au cours de l'exercice 2009, un total de 22.400 AGA 2008 (2) a été annulé de plein droit par les Directoires du 30 juin 2009 et du 5 janvier 2010. L'impact correspondant à ces annulations est la diminution de la charge de 47.981 euros.

La valorisation des actions gratuites attribuées en 2009 est résumée ci-après :

Actions gratuites	
Date d'attribution	01/04/2009
Nombre d'actions	71 600
Date d'exercice estimée	01/04/2011
Charge totale (€)	153 367
Prix unitaire (€)	2,38
Charge sur l'exercice (€)	57 513

Par ailleurs, le Directoire en date du 30 juin 2009 a annulé de plein droit 7.000 AGA 2008(1) du fait du départ de salariés de la Société. L'impact correspondant à ces annulations est la diminution de la charge de 31.500 euros.

6.2.4. Récapitulatif général des bons et options attribués

Le tableau ci-après récapitule la charge totale ainsi que la charge 2009 relative aux BCE, BSA, stock-options et actions gratuites attribuées par le Groupe :

	Charge totale	Charge 2009
Attribution de BSA et BCE du 30/01/2006	715 960	0
Attribution de BCE du 24/03/2006	281 522	0
Attribution de BSA du 09/06/2006	274 761	4 455
Attribution de BSA du 13/12/2006	79 842	6 240
Attribution de SO du 30/10/2006	2 065 357	160 707
Attribution de SO du 5/04/2007	610 297	96 814
Attribution de SO du 10/10/2007	279 499	54 704
Attribution de BSA du 10/10/2007	191 657	41 639

Attribution de SO du 25/04/2008	290 212	99 371
Attribution gratuite d'actions (AGA) du 01/08/2008	576 450	284 080
Attribution de BSA du 17/12/2008	53 208	29 951
Attribution gratuite d'actions (AGA) du 01/04/2009	153 368	57 513
Attribution de BSA du 06/04/2009	10 200	5 079
Attribution de BSA du 22/10/09	15 377	2 434
TOTAL	5 597 710	842 987

NOTE 7 : PASSIFS NON COURANTS

7.1. PROVISIONS

En €	01/01/2009	Dotations	Reprises		31/12/2009
			utilisées	non utilisées	
Engagements retraite	293 542	107 127			400 669
Provision litige	262 592	78 000		27 592	313 000
Total provision pour risques et charges non courantes	556 134	185 127	-	27 592	713 669

Les provisions pour litige concernent d'anciens salariés et des fournisseurs.

Comme au 31 décembre 2008, les risques dans le cadre des litiges en cours avec les sociétés Eurofins et SpePharm ne peuvent pas être évalués de manière fiable, aussi aucune provision n'a été constituée au 31 décembre 2009.

• ENGAGEMENTS DE RETRAITE (IAS 19)

La provision pour engagements de retraite s'élève à 400.669 euros contre 293.542 euros en 2008. L'impact au 31/12/2009 est une diminution du résultat de 107.127 euros, qui est liée à des changements de paramètres notamment le taux d'actualisation qui est passé de 5.60 % à 5.09 %.

Les hypothèses actuarielles retenues ont été les suivantes :

Convention Collective	CNN des Entreprises du Médicament
Age de départ en retraite	Non cadres : 61 ans à l'initiative du salarié Cadres : 64 ans à l'initiative du salarié
Date de calcul	31/12/2009
Table de mortalité	INSEE 2002-2004 H/F
Taux d'actualisation	5,09%
Taux de revalorisation des salaires	4%
Taux de turn over	Par structure d'âge ^{(1) (2)}
Taux de charges sociales	46% pour BioAlliance Pharma et 44 % pour Laboratoires BioAlliance Pharma

(1) Au 31 décembre 2009, le taux de turnover appliqué pour les salariés BioAlliance Pharma de 16 à 24 ans est de 0.5 %, de 3.48 % pour les salariés de 25 à 34 ans, de 3% de 35 à 44 ans, de 2% de 45 à 54 ans. Au delà, le taux est de 0.50%.

(2) Au 31 décembre 2009, le taux de turnover appliqué pour les salariés Laboratoires BioAlliance Pharma de 16 à 34 ans est nul, de 12.96 % pour les salariés de 35 à 44 ans, de 9.26 % de 45 à 54 ans. Au delà, la probabilité de départ reste nulle.

7.2. AUTRES DETTES NON COURANTES

Ce poste correspond exclusivement aux subventions ANVAR, remboursables sous certaines conditions. Elles ne font l'objet d'aucune actualisation.

NOTE 8 : PASSIFS COURANTS

8.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où elles ne présentent pas d'antériorité supérieure à 1 an.

En €	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs et comptes rattachés	2 920 996	5 045 813

8.2. AUTRES PASSIFS

En €	31/12/2009	31/12/2008
Dettes sociales	2 130 302	2 069 033
Dettes fiscales	225 002	302 121
Autres dettes	1 442 806	6 812 862
Autres dettes	3 798 110	9 184 016

Les autres dettes au 31 Décembre 2009 comprennent essentiellement des revenus de licence différés à hauteur de 1.295 milliers d'euros. Ces revenus de licence sont étalés selon les modalités suivantes :

- sur une période fixée à 33 mois, à compter du 1^{er} juillet 2007 pour l'accord PAR Pharmaceutical ;
- sur une période fixée à 27 mois, à compter du 1^{er} avril 2008 pour l'accord Handok ;
- sur une période fixée à 30 mois, à compter du 1^{er} juillet 2008 pour l'accord NovaMed.

En €	Solde au 31/12/2008	Augmentation	Reprise au résultat	Solde au 31/12/2009	< à 1an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
ParPharmaceutical	4 139 678		3 311 742	827 936	827 936	-	-
Spebio	1 200 000		1 200 000	-	-	-	-
Handok	632 431		421 621	210 810	210 810	-	-
Novamed	512 402		256 246	256 156	256 156	-	-
	6 484 511	-	5 189 609	1 294 902	1 294 902	-	-

NOTE 9 : PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

9.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

En €	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	7 536 312	8 173 943

Le chiffre d'affaires comprend pour l'essentiel une quote-part des paiements reçus à la signature des accords de licence Par Pharmaceutical, Handok et NovaMed pour un montant total de 3.990 milliers d'euros. En conséquence de la rupture de licence avec la société SpeBio, un montant de 1.200 milliers d'euros a également été comptabilisé en chiffre d'affaires sur le premier semestre 2009. Ce montant correspond à la quote-part résiduelle liée à l'étalement sur 10 ans du paiement de 3 millions d'euros reçu à la signature du contrat SpeBio en 2007, soit un montant de 2,4 millions d'euros éliminé à 50% en raison de l'intégration proportionnelle de SpeBio. Par ailleurs, le chiffre d'affaires comprend les ventes du produit Loramyc[®] pour un montant de 2.099 milliers d'euros.

9.2. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En €	31/12/2009	31/12/2008
Salaires	5 885 102	6 000 424
Charges	2 714 438	2 920 258
Avantages au personnel (IFRS 2)	842 987	1 229 859
Crédit Impôt Recherche Imputé	(508 840)	(500 600)
Subventions d'exploitation Imputées	(41 984)	(8 002)
Total charges de personnel	8 891 703	9 641 939
Effectif	67	92

9.3. CHARGES EXTERNES

Les charges externes sont composées des postes suivants :

En €	31/12/2009	31/12/2008
Frais commerciaux et administratifs	9 164 381	12 138 652
Sous-traitance scientifique	5 054 292	8 911 993
Crédit Impôt Recherche Imputé	(1 515 149)	(1 755 387)
Total	12 703 524	19 295 257

La diminution de 34 % des charges externes est liée pour l'essentiel à la fin des programmes cliniques de phase III (moindre recours à la sous-traitance), à la contribution limitée de la filiale SpeBio en conséquence du retrait de la licence de commercialisation du Loramyc[®] fin février 2009, ainsi plus généralement qu'à une optimisation de divers postes de dépenses.

Le montant des loyers 2009 résultant du bail de la location du siège social situé 49 boulevard du Général Martial Valin, Paris 15^e est de 670.880 €.

9.4. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En €	31/12/2009	31/12/2008
Prime Spebio	0	2 250 000
Autres	0	9 010
Total	0	2 259 010

Au 30 juin 2008, un produit de 2.250 milliers d'euros représentant l'écart entre la valeur des titres SpeBio détenus par BioAlliance Pharma et la quote-part du Groupe dans la situation nette de SpeBio avait été comptabilisé. Cette différence provenait de l'augmentation de capital de SpeBio réservée à SpePharm par laquelle cette société avait versé un montant complémentaire de 4,5 millions d'euros sur le semestre comptabilisé en prime d'émission.

9.5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se décomposent comme suit :

En €	31/12/2009	31/12/2008
Accord Novadel- Paiement à la signature	0	1 925 916
Accord APR- Paiement à la signature	0	1 000 000
Autres	185 292	321 960
Total	185 292	3 247 876

Au 31 décembre 2008, ces postes incluait une charge de 2.926 milliers d'euros correspondant à l'acquisition des droits de licence européens de l'ondansétron Oral Spray et de l'ondansétron RapidFilm™.

NOTE 10 : AUTRES PRODUITS FINANCIERS

Les autres produits financiers correspondent essentiellement aux plus-values de cession des valeurs mobilières de placement réalisées par la société et tiennent compte de l'impact de la variation de la juste valeur des liquidités de BioAlliance Pharma à hauteur de -757.965 euros.

NOTE 11 : IMPOT DIFFERE

Bien que le groupe BioAlliance dispose de déficits à hauteur de 106 millions d'euros au 31 décembre 2009 (dont 9.8 millions d'euros provenant de la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma intégrée fiscalement depuis le 1^{er} janvier 2007), aucun impôt différé actif n'a été constaté dans la mesure où la société n'est pas en mesure de pouvoir récupérer à court terme cet actif d'impôt.

NOTE 12 : RESULTAT PAR ACTION

12.1. RESULTAT NET PAR ACTION

En €	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de BioAlliance	(15 382 885)	(21 366 072)
Nombre d'actions ordinaires	12 898 334	12 896 834
Nombre d'actions propres	35 881	62 289
Résultat net par action	(1,19)	(1,66)

12.2. RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte des options et bons qui pourraient avoir un effet anti-dilutif du fait de la perte de l'exercice.

NOTE 13 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

13.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS

Dans le cadre du contrat conclu avec la société Eurofins-VirAlliance (EVI) en date du 20 octobre 2005 relatif à la cession de licences (anciennement exploitées par VirAlliance, filiale de BioAlliance Pharma dissoute en 2005), la Société BioAlliance s'est vue octroyer des stocks options EVI exerçables entre le 1er janvier et le 30 juin 2009.

Au 30 juin 2009, la société BioAlliance Pharma n'a pas exercé ces options qui sont devenues caduques.

13.2. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE (IAS 17)

La société a conclu un contrat de location immobilière correspondant à son siège social situé 49 boulevard du Général Martial Valin, Paris 15° et un contrat concernant la location de véhicules de sociétés. La charge future minimum est la suivante :

En €	< 1 an	entre 1 et 5ans	> 5 ans
	894 163	3 137 103	1 416 722

13.3. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les droits exercés pendant la période de préavis des salariés licenciés et les droits exercés par les salariés qui sont considérés comme non adapté aux besoins de leur employeur ou non professionnel par leur nature, sont assimilés à des avantages à court terme tels que définis par l'IAS 19 et sont comptabilisés en conséquence. Tous les autres droits sont comptabilisés lorsqu'ils sont encourus puisque BioAlliance Pharma s'attend à recevoir un montant d'avantages économiques au titre de la formation qui excède les coûts à encourir à ce titre.

Le DIF représentait 3.344 heures au 31 Décembre 2009. Les droits exercés jusqu'à maintenant ne sont pas significatifs.

13.4. PASSIF EVENTUEL DANS LE CADRE D'UN CONTRAT AVEC UN TIERS

Dans le cadre d'un contrat conclu avec un consultant impliqué dans la négociation des accords de partenariat conclus avec la société, il a été prévu le versement d'honoraires spécifiques. Ces honoraires sont calculés sur la base du montant total des accords signés et ils sont payés au consultant au moment où BioAlliance reçoit ou verse les paiements d'étape prévus aux contrats. Etant donné que ces paiements sont soumis à la réalisation de conditions suspensives, le montant des honoraires futurs au 31 Décembre 2009 ne peut pas être évalué de manière fiable.

NOTE 14 : BILAN DES BSA/BCE/SO AU 31 DECEMBRE 2009

● **Récapitulatif des bons de souscription d'actions au 31 décembre 2009**

Type	Date d'autorisation	BSA ou BSCPE Autorisés	BSA ou BSCPE Attribués	Bénéficiaires	BSA ou BSPCE en circulation au 31/12/08	BSA ou BSCPE exercés entre le 01/01/09 et le 31/12/09	BSA ou BSCPE en circulation au 31/12/09	Actions pouvant être souscrites en tenant compte des annulations et du vesting	Prix de souscription par action en euros	Date d'expiration
BSA - B	17/03/2004 Résolution # 3	15 000	15 000	Membres du CS	11 100	0	caducité le 16/03/09	0	4,09 €	16/03/2009
BCE - F	19/07/2004 Résolution #5	5 420	5 420	Fondateurs	5 420	0	caducité le 18/07/09	0	4,09 €	18/07/2009
BCE - G	19/07/2004 Résolution#7	114 157	114 157	Cadres dirigeants	69 188	0	caducité le 18/07/09	0	4,09 €	18/07/2009
BCE & BSA - J	07/11/2005 Résolution #10	161 000	137 394 (1)	Dirigeants Salariés Membres du CS	78 500 dont 73 387 vestés	0	66 800 (2) tous vestés	267 200	10,64 €	07/11/2010
BSA - K	16 mai 2006 Résolution #10	90 000	90 000	Membres du CS et du Conseil scientifique	70 000 dont 34 000 vestés	0	66 500 (4) dont 51 500 vestés	26 000 10 500 15 000	12,51€ 11,80 € 11,18 €	09/06/2011 13/12/2011 10/10/2012
BSA-L	29 avril 2008 Résolution #21	150 000	68 000 (5)	Membres du CS et du Conseil scientifique	54 000 dont 0 vestés	1 500	57 500 dont 14 000 vestés	12 000 2 000 0	2,95 € 2,41 € 5,34 €	17/12/2013 05/04/2014 21/10/2014
TOTAL BONS					288 208 dont 159 095 + 34 000 vestés (6)	1 500	190 800 dont 66 800 + 65 500 vestés (7)	267 200 + 65 500		
TOTAL ACTIONS						1 500 actions créées		332 700		

(1) Après déduction de 23 606 bons non attribués et annulés par le Directoire du 24 mars 2006.

(2) Après déduction des annulations (23 606 + 31 350 post attribution du fait de départs de salariés)

(4) Après déduction de 20 000 BSA-K1 (Directoire du 31 décembre 2008) et de 3 500 BSA-K2 (Directoire du 31 décembre 2009)

(5) Après déduction de 82 000 bons non attribués et annulés par le Directoire du 22 octobre 2009.

(6) 159 095 bons donnant chacun droit à 4 actions et 34 000 bons donnant chacun droit à 1 action

(7) 66 800 bons donnant chacun droit à 4 actions et 65 500 bons donnant chacun droit à 1 action

● Récapitulatif des options de souscription d'actions au 31 décembre 2009

Désignation du Plan	Date d'attribution (Directoire)	Nombre d'options Autorisées	Nombre d'options Attribuées	Bénéficiaires	Acquisition par tranche de 25% à compter du ...	Nombre d'options annulées (1)	Options en circulation au 31/12/09	Options pouvant être souscrites en tenant compte des annulations et du vesting	Prix de souscription par action en euros	Date d'expiration
SO (2006) 1	30/10/2006		352 000	Dirigeants et salariés	30/10/2007	97 000	255 000	191 250	12,74	30/10/2011
SO (2006) 2	05/04/2007		114 000	salariés	05/04/2008	35 000	79 000	39 500	12,55	05/04/2012
SO (2006) 3	10/10/2007		55 000	salariés	10/10/2008	15 000	40 000	20 000	11,18	10/10/2012
SO (2006) 4	25/04/2008		74 000	salariés	25/04/2009	5 000	69 000	17 250	7,06	25/04/2013
TOTAL		630 000 (2)	595 000			152 000	443 000	268 000		

(1) Récapitulatif des annulations pour cause de départ de salarié, PV du Directoire du 31 décembre 2009 (2) Le Directoire du 25 avril 2008 a annulé 35 000 options non attribuées

● Récapitulatif des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2009

Désignation du Plan	Date d'attribution (Directoire)	Nombre d'actions gratuites Autorisées	Nombre d'actions gratuites Attribuées	Bénéficiaires	Date d'acquisition définitive sous réserve de conditions présence + performance	Nombre de droits à actions gratuites annulés (1)	Droits à actions gratuites en circulation au 31/12/08	Nombre d'actions gratuites définitivement acquises en tenant compte des annulations
AGA (2008) 1	01/08/2008		148 500	Dirigeants et salariés	01/08/2010	20 400	128 100	0
AGA (2008) 2	01/04/2009		94 000	Dirigeants et salariés	01/04/2011	22 400	71 600	0
TOTAL		260 000	242 500(2)			42 800	199 700	0

(1) Récapitulatif des annulations pour cause de départ de salarié, PV du Directoire du 31 décembre 2009

(2) Le Directoire du 6 avril 2009 a annulé 17 500 Droits à actions gratuites non attribués

NOTE 15 : REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le tableau ci-dessous récapitule les rémunérations comptabilisées au titre de l'exercice 2009 pour les mandataires sociaux comprenant les trois membres du Directoire ainsi que les membres du Conseil de Surveillance. Comme précisé au paragraphe 1.1, M. Pierre Morgon, troisième membre du Directoire, a quitté la société fin mai 2009.

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Rémunérations et avantages de toute nature					
	Rémunérations brutes en euros			BSA- BCE SO Actions Gratuites Attributions	Avantages en nature en euros	Total en euros
	fixe	variable	exceptionnelle			
TOTAL	637 535	24 500	0	0	17 292	679 327

BioAlliance Pharma a mis en place un mode de rémunération des membres du Conseil de Surveillance par jetons de présence. L'assemblée générale du 29 avril 2009 a fixé le montant des jetons de présence à répartir entre les membres indépendants du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours à 148.250 euros.

Le montant des indemnités retraites des mandataires sociaux s'élèvent à 193.418 euros.

NOTE 16 : PARTIES LIEES

Les transactions intervenues avec d'autres sociétés apparentées au Groupe au sens du paragraphe 9 de la norme IAS 24 concernent exclusivement les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

en €	31/12/2009	31/12/2008
Actif	1 668 198	10 809 347
Passif	652 484	17 621
Produits	1 469 107	6 010 647
Charges	1 190	11 342

CHAPITRE 3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

BioAlliance Pharma

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BioAlliance Pharma, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- la note 1.1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe, à lire en étroite relation avec la note 1.2.2 « Événements postérieurs au 31 décembre 2009 » de l'annexe, présentant les éléments sous tendant la présomption du maintien du principe de présentation de comptes annuels en continuité d'exploitation,
- ainsi que sur le point exposé dans la note 1.2.1 « Reprise des droits du Loramyc® en Europe et litige avec la société SpePharm » de l'annexe aux états financiers concernant le litige en cours vis-à-vis des sociétés SpePharm et SpeBio.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 4.3 de l'annexe présente le traitement comptable qui a été retenu, relatif à l'accord de licence SpeBio, ainsi que le poste des états financiers concerné. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de cette accélération de reconnaissance de revenu.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 6 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
Olivier Bochet

ERNST & YOUNG Audit
Franck Sebag

CHAPITRE 4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

BioAlliance Pharma
Exercice clos le 31 décembre 2009
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BioAlliance Pharma, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- la note 2.1 « Base de préparation des états financiers » de l'annexe, à lire en étroite relation avec la note 1.2 « Evénements postérieurs au 31 décembre 2009 » de l'annexe, présentant les éléments sous tendant la présomption du maintien du principe de présentation de comptes annuels en continuité d'exploitation,
- ainsi que sur le point exposé dans la note 1.1 « Reprise des droits du Loramyc® en Europe et litige avec la société SpePharm » et la note 7.1 « Passifs non courants » de l'annexe aux états financiers concernant le litige en cours vis-à-vis des sociétés SpePharm et SpeBio, et avec la société Eurofins.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 9.1 de l'annexe présente le traitement comptable qui a été retenu, relatif à l'accord de licence SpeBio, ainsi que le poste des états financiers concerné. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de cette accélération de reconnaissance de revenu.
- Votre société a réalisé, conformément à la norme IFRS 2, une évaluation en date d'attribution des bons de souscription d'actions et d'actions gratuites attribuées au personnel afin de donner lieu à la comptabilisation d'une charge au compte de résultat, tel que cela est décrit dans la note 6.2 « Paiements en actions » de l'annexe. Nous avons apprécié les hypothèses retenues et le caractère raisonnable des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 6 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

Olivier Bochet

ERNST & YOUNG Audit

Franck Sebag

CHAPITRE 5. RAPPORT DE GESTION COMPRENANT LE RAPPORT SUR LE GROUPE

Ce rapport comprend au minimum les informations mentionnées aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-100-3 et L.225-211 al 2 du Code de commerce.

Sommaire

5.1. Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice.....	66
5.1.1. Périmètre du Groupe	66
5.1.2. Evolution de l'activité et faits significatifs au cours de l'exercice	66
5.2. Présentation des comptes sociaux et affectation du résultat de BioAlliance Pharma	71
5.2.1. Examen des comptes et résultats	71
5.2.2. Affectation du résultat	Erreur ! Signet non défini.
5.2.3. Dépenses non déductibles fiscalement	72
5.2.4. Tableau des résultats financiers.....	72
5.2.5. Prise de participations et prise de contrôle à la clôture de l'exercice.....	72
5.2.6. Mention relative aux délais de paiement	72
5.3. Présentation des comptes du Groupe	73
5.4. Situation financière et principaux risques auxquels la Société est confrontée.....	74
5.4.1. Situation financière au regard du volume et de la complexité des affaires	74
5.4.2. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.....	74
5.4.3. Principaux litiges en cours	75
5.5. Evolution prévisible et perspectives d'avenir	76
5.6. Evolution du titre et autres informations concernant le capital	78
5.6.1. Evolution des cours et volumes de transaction.....	78
5.6.2. Opérations réalisées sur le capital social et capital social au 31 décembre 2009	79
5.6.3. Participation croisées et action d'autocontrôle	79
5.6.4. Acquisition par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ..	79
5.6.5. Répartition du capital social au 31 décembre 2009 et modifications au cours de l'exercice.....	81
5.6.6. Opérations effectuées par les dirigeants sur les titres de la Société.....	81
5.7. Bons de souscription d'actions, options de souscription d'actions et actions gratuites réservées au personnel salarié et aux dirigeants de la Société.....	82
5.7.1. Bons de souscription d'action et bons de créateurs d'entreprise	82
5.7.2. Options de souscription d'actions	82
5.7.3. Droits à Actions Gratuites	82
5.7.4. Capital susceptible d'être souscrit par les salariés et les dirigeants et capital dilué	83
5.7.5. Participation des salariés au capital social.....	83
5.8. Exposé et explication des éléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique	84
5.9. Mandats sociaux et rémunération des membres du Directoire et du CS.....	85
5.9.1. Composition du Directoire	85
5.9.2. Composition du Conseil de surveillance	86
5.9.3. Rémunération des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009	88
5.10. Informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité	95
5.10.1. Informations Sociales (article R 225-104).....	95
5.10.2. Informations "environnementales" (Article R. 225-105).....	97

5.1. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

5.1.1. Périmètre du Groupe

Le Groupe comprend la société BioAlliance Pharma SA et ses trois filiales, Laboratoires BioAlliance Pharma SAS, SpeBio BV et BioAlliance Pharma Switzerland.

Laboratoires BioAlliance Pharma est une société par actions simplifiée constituée le 20 mars 2006 et détenue à 100%. Cette filiale a le statut de laboratoire exploitant délivré par l'AFSSaPS et est dédiée à la commercialisation en France des produits du Groupe. Sur l'exercice 2009, Laboratoires BioAlliance Pharma a développé les ventes du Loramyc® et a également démarré une activité de co-promotion permettant d'optimiser les moyens promotionnels en place.

SpeBio BV est une société de droit hollandais établie à Amsterdam, Pays-Bas. Détenue à 50% conjointement avec la société Spepharm BV, elle a été constituée le 31 mai 2007 pour assurer la promotion et la commercialisation du Loramyc® en Europe hors France. En conséquence de la résiliation de la licence de commercialisation du Loramyc® par BioAlliance Pharma le 27 février 2009, SpeBio n'a plus aucune activité.

BioAlliance Pharma Switzerland SA est une société de droit suisse dont le siège social se situe à Genève, Suisse. Détenue à 100% par BioAlliance Pharma, la société a été constituée en avril 2008 pour l'enregistrement et l'exploitation des médicaments du Groupe sur le territoire suisse. L'enregistrement de Loramyc® a été obtenu en août 2009.

5.1.2. Evolution de l'activité et faits significatifs au cours de l'exercice

NOTRE GROUPE SE TRANSFORME ...

L'année 2009 a été marquée par une progression très importante, sur le plan réglementaire comme sur le plan clinique, de notre portefeuille de produits constituant des actifs significatifs pour le Groupe :

- un médicament près de l'enregistrement aux Etats-Unis ;*
- un produit montrant des résultats de nature à transformer les habitudes de traitement de l'herpès labial ;*
- une biothérapie entrant en phase I dans le mélanome ;*
- deux autres produits entrant en phase I ou II dans des marchés importants de soins de support.*

Cette nouvelle configuration de nos actifs transforme profondément le Groupe, elle renforce notre crédibilité quant à nos savoir-faire et au potentiel de nos produits et nous permet de diversifier notre offre, structurée autour de trois grands marchés : le marché des soins de support en oncologie, le marché des traitements dans le cancer et le marché « primary care ».

Parallèlement à ces développements, le Groupe poursuit sa progression commerciale et enregistre un doublement du chiffre d'affaires France de Loramyc®.

A. Activité commerciale

Le Groupe a doublé le chiffre d'affaires du Loramyc® - 1^{er} médicament du Groupe – en France

Lancé fin 2007 sur le marché français, notre premier produit, Loramyc®, poursuit sa progression avec des ventes en régulière augmentation en France. Au titre de l'exercice 2009, les ventes de Loramyc® totalisent 2.099 milliers d'euros, soit plus du double du chiffre de 2008. Ces revenus récurrents confirment le succès d'un produit de plus en plus apprécié par les spécialistes hospitaliers comme un traitement de choix des candidoses oropharyngées, qui répond pleinement aux recommandations internationales officielles d'un traitement local de première intention.

La candidose étant une pathologie souvent sous exprimée par le patient, la Société a publié les résultats¹ de son étude épidémiologique sur la candidose oropharyngée en oncologie et sur l'observance du traitement par miconazole MBT (*Mucoadhesive Buccal Tablet* ou Comprimé gingival mucoadhésif). Ils ont mis en évidence d'une part la prévalence de la candidose oropharyngée (22% chez les patients atteints d'un cancer traité par chimiothérapie et radiothérapie et 30% chez les patients atteints d'un cancer ORL), et d'autre part, que l'observance du traitement est fortement augmentée avec des traitements administrés une fois par jour, ce qui est le cas du miconazole MBT.

Au 31 décembre 2009, plus de 50.000 patients ont reçu le Loramyc® et la part de marché sur le cœur de cible que représente le marché intra-hospitalier atteint 21%.

Optimisation de la force de vente par un accord de co-promotion

Le groupe BioAlliance Pharma a assuré en France, au cours du deuxième semestre 2009, la co-promotion du Seroplex®, antidépresseur des laboratoires Lundbeck. Cette démarche auprès des partenaires de santé du Groupe, notamment les oncologues, radiothérapeutes et hématologues hospitaliers, s'inscrit dans le sens d'une meilleure prise en charge globale des patients, en particulier ceux atteints d'un cancer, conformément aux dispositions du Plan Cancer.

Ce premier accord, prévu pour une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2009, a généré un chiffre d'affaires de 0,3 M€ et permis de valider l'attractivité et l'efficacité de la force de ventes de Laboratoires BioAlliance Pharma. Le Groupe va continuer dans l'avenir à optimiser ses moyens commerciaux.

En Europe, reprise des droits de commercialisation du Loramyc® et recherche de partenariats

BioAlliance Pharma a annoncé le 27 février 2009 avoir repris les droits de commercialisation du Loramyc® en Europe. La Société recherche des partenaires présents en oncologie dans les différents pays d'Europe pour assurer la commercialisation de ses produits.

B. Portefeuille de produits en développement

Vers l'ouverture du marché américain : recevabilité de l'enregistrement du Loramyc® (BA001) aux Etats-Unis

BioAlliance Pharma a déposé le 15 juin 2009 auprès de la *Food and Drug Administration* (FDA) son dossier d'enregistrement pour l'approbation de miconazole Lauriad® (Loramyc®) aux Etats-Unis. Premier produit commercialisé de la société, Loramyc®, comprimé mucoadhésif pour le traitement de la candidose oropharyngée, a déjà reçu une autorisation de mise sur le marché dans douze pays européens ainsi qu'en Corée du Sud.

En accord avec l'agence américaine, la Société avait complété son dossier pour inclure notamment des données sur le marquage des comprimés au poinçon. Elle a obtenu en juillet 2009 l'approbation pour l'Europe de ce procédé d'identification, initialement requis pour le marché américain.

¹ Résultats présentés au 51^{ème} Congrès Annuel de l'ASTRO *American Society for Therapeutic Radiology and Oncology*, Chicago, 1^{er}-5 novembre 2009. Étude conduite sur plus de 2 000 patients, observés pendant un mois dans 35 centres spécialisés en cancérologie.

La recevabilité du dossier d'enregistrement de miconazole Lauriad® a été confirmée en août 2009 par la FDA. Cette étape majeure pour la Société permettra, si le dossier est approuvé, de prévoir le lancement du miconazole Lauriad® sur le marché américain au cours du second semestre 2010, par Strativa Pharmaceuticals, la branche « proprietary products » de Par Pharmaceutical Inc., partenaire commercial de BioAlliance Pharma aux Etats-Unis. Miconazole Lauriad® est protégé aux Etats-Unis par des brevets et demandes de brevet allant jusqu'en 2028.

Un deuxième produit bientôt sur le marché européen : recevabilité de l'enregistrement de Setofilm® (BA030) en Europe

BioAlliance Pharma a entamé en février 2009 la procédure d'enregistrement européenne du « film orodispersible » d'ondansétron (ondansétron RapidFilm™) acquis en licence pour l'Europe des sociétés APR S.A. (Suisse) et Labtech GmbH (Allemagne) en 2008. La Société estime que la procédure d'enregistrement décentralisée couvrant seize pays européens devrait arriver à terme au cours du premier semestre 2010. Le Setofilm® est destiné à la prévention et au traitement des nausées et vomissements induits par la chimiothérapie et la radiothérapie. Particulièrement adapté aux patients ayant des nausées ou des difficultés pour avaler, il facilite la prise, l'efficacité et l'observance du traitement.

BioAlliance Pharma commencera à commercialiser le Setofilm® dans certains pays européens dès 2010, en fonction de l'avancement des négociations de prix et de remboursement. Avec ce deuxième médicament qui s'adresse à la même cible que Loramyc® - mêmes malades et mêmes prescripteurs hospitaliers - la Société renforce son offre sur le marché important des soins de support en oncologie. Cette offre sera complétée à terme avec deux autres produits en cours de développement : le fentanyl Lauriad® pour le traitement des douleurs et la clonidine Lauriad® pour le traitement des mucites.

Succès de l'essai de phase III aciclovir Lauriad® (BA021)

BioAlliance Pharma a annoncé en décembre 2009 les résultats définitifs de son essai clinique pivot de phase III aciclovir Lauriad® dans l'herpès labial récurrent chez les patients immunocompétents (LIP, Lauriad® Immunocompetent Patient). Cette étude internationale multicentrique, randomisée, en double-aveugle contre placebo, a comparé l'efficacité et la tolérance d'une dose unique d'aciclovir Lauriad® 50 mg comprimé gingival muco-adhésif à celles d'un placebo, chez 775 patients traités parmi les 1727 patients randomisés présentant un herpès labial récurrent.

Le critère principal et les critères secondaires ont été atteints, avec une efficacité marquée et une bonne tolérance. De plus, cet essai a montré qu'aciclovir Lauriad® est capable de prévenir la survenue de lésions vésiculaires et de retarder les récurrences de l'infection.

Ces très bons résultats représentent aujourd'hui une opportunité majeure, dessinant un nouveau paradigme dans le traitement de l'herpès oro-facial. Ils constituent une base solide au dossier pour rencontrer les autorités réglementaires au cours de l'année 2010 et approcher des groupes pharmaceutiques majeurs impliqués dans le marché « *primary care* » (prescription principalement par les médecins généralistes).

Ces résultats sont également extrêmement importants pour la Société sur le plan stratégique, en ce qu'ils valident pour la deuxième fois son savoir-faire muqueux et le potentiel du comprimé gingival muco-adhésif Lauriad®, qui permet d'obtenir des concentrations salivaires de principe actif de manière ciblée, précoce et prolongée.

Déploiement du savoir-faire muqueux de la Société : deux produits Lauriad® sont entrés en phase clinique en 2009 (BA041 et BA028)

Capitalisant sur sa technologie Lauriad® brevetée et validée par Loramyc® et aciclovir Lauriad®, BioAlliance Pharma s'est engagée dans une stratégie de déploiement de son savoir-faire muqueux. La Société développe trois autres produits Lauriad® : fentanyl Lauriad® dans la douleur chronique sévère des patients cancéreux, clonidine Lauriad® dans le traitement des mucites et corticoïde Lauriad® dans le traitement du lichen plan érosif.

BioAlliance Pharma a annoncé en octobre 2009 l'accord de l'agence française du médicament (AFSSaPS) pour son premier essai clinique de phase I de fentanyl Lauriad®. Cet essai clinique, qui évalue les paramètres pharmacocinétiques de fentanyl Lauriad® chez des sujets volontaires sains, a été réalisé fin 2009. Fentanyl Lauriad® vise à diminuer la variabilité observée avec les traitements actuels de la douleur chronique.

La Société a également reçu en décembre 2009 l'accord de l'AFSSaPS pour un essai clinique de phase II de clonidine Lauriad® dans la mucite post-chimiothérapie et radiothérapie. Le recrutement des premiers malades est prévu début 2010.

Candidose oropharyngée, nausées et vomissements, douleur chronique, mucite ... BioAlliance Pharma confirme son accélération dans le développement de produits destinés aux soins de support en oncologie et construit une véritable gamme de médicaments au service des patients cancéreux.

Des programmes ambitieux de rupture technologique pour le traitement des cancers invasifs : entrée en clinique de la biothérapie anti-invasive AMEP™ (BA015)

BioAlliance Pharma s'est engagée depuis plusieurs années dans un second axe de développement, celui du traitement des cancers invasifs, par des programmes ambitieux de rupture technologique. L'obtention, en mars 2009, d'une subvention d'OSEO ISI (voir ci-dessous) pour le développement de deux de ses produits thérapeutiques très innovants, AMEP™ et zyxine (BA016), représente un soutien substantiel au développement de ces projets à forte valeur ajoutée.

La Société a annoncé en décembre 2009 l'accord des Agences danoise et slovène pour un essai clinique de phase I AMEP™ dans le mélanome invasif. AMEP™, biothérapie anti-invasive, est destinée au traitement du mélanome métastatique ou invasif, cancer avancé de la peau résistant à la plupart des traitements. Son mécanisme d'action original passe par des récepteurs spécifiques impliqués à la fois dans la croissance et l'angiogénèse tumorales. La Société a présenté en novembre 2009² des résultats précliniques significatifs en termes d'efficacité et de tolérance de la biothérapie AMEP™. Les premiers malades seront inclus dans l'essai au cours du premier semestre 2010.

La Société continue à développer son savoir-faire de ciblage nanotechnologique Transdrug® pour l'administration des chimiothérapies dans le traitement des cancers

Le programme doxorubicine Transdrug® (BA003) développé dans le carcinome hépatocellulaire avancé (cancer primitif du foie), a montré une amélioration significative de la durée de survie des patients inclus dans l'essai de phase II actuellement suspendu. Il s'agit d'un traitement sous forme de nanoparticules administrées par voie intra-artérielle. Sur la base de ces résultats, BioAlliance Pharma projette de revoir l'ensemble du dossier doxorubicine Transdrug® afin de mieux maîtriser les effets secondaires respiratoires qui avaient conduit à la suspension de l'essai et de pouvoir éventuellement reprendre le développement clinique.

La Société développe également une formulation orale de nanoparticules d'irinotecan à libération prolongée (BA018) (*Sustained Released Nanoparticules SRN*). Les résultats de cette nouvelle formulation orale de nanoparticules ont été présentés au Congrès annuel de l'AAPS³ en 2009.

² Résultats présentés au congrès annuel de l'ESGCT – *European Society of Gene and Cell Therapy*, à Hanovre (Allemagne), 21-25 novembre 2009.

³ Congrès annuel de l'AAPS *American Association of Pharmaceutical Scientists* - Los Angeles 8-12 novembre 2009

C. Gouvernance

Directoire

En raison de la réorientation de l'activité européenne (hors France) du Groupe vers un partenariat en licence, suite à la rupture de l'accord de licence avec la société SpeBio, Pierre Morgon, membre du Directoire et Directeur Général en charge des opérations depuis août 2008, spécialiste du développement à l'international, a souhaité quitter la Société fin mai 2009.

Conseil de surveillance

En octobre 2009, le Conseil de surveillance de BioAlliance Pharma a coopté M. André Ulmann, médecin, docteur es sciences, fondateur et dirigeant depuis 1996 du laboratoire HRA Pharma, et la société ING Belgique, représentée par M. Denis Biju-Duval, ingénieur, titulaire d'un MBA, responsable de l'équipe Private Equity d'ING Belgique depuis 2001, en remplacement de M. Georges Hibon et M. Philippe Taranto. La société ING Belgique, 1^{er} actionnaire de BioAlliance Pharma, renforce ainsi la représentation des actionnaires au sein du Conseil, aux côtés de la société AGF Private Equity représentée par monsieur Rémi Droller depuis septembre 2009.

D. Financement de la Société et reconnaissance de sa capacité de croissance

Financement OSEO ISI de 6,4 M€

BioAlliance Pharma a obtenu au cours du premier semestre 2009 un financement de 6,4 M€ d'OSEO ISI (Innovation Stratégique Industrielle) dans le cadre du consortium privé-public CAP (*Cancer Anti-invasive Program*).

Ce consortium, dont BioAlliance Pharma est le coordinateur, intègre deux PME innovantes (Oroxcell et Xentech) et deux entreprises de taille intermédiaire (Novasep et le CIT) ainsi que deux centres académiques d'excellence, l'Ecole Normale Supérieure de Cachan et l'Institut Gustave Roussy de Cancérologie. Au total, ce consortium sera financé sur 5 ans à hauteur de 9,9 millions d'euros comprenant des subventions et des aides remboursables, dont 6.4 millions d'euros pour BioAlliance Pharma.

Le programme collaboratif financera partiellement le développement de deux produits thérapeutiques très innovants de la Société jusqu'à leur commercialisation : AMEPTM, biothérapie indiquée dans le mélanome invasif, et le projet zyxine, thérapie chimique ciblée dans les cancers invasifs agissant selon un mécanisme original permettant un retour de la cellule tumorale vers un phénotype normal. Dans ce cadre, BioAlliance Pharma coordonne le travail collaboratif sur la recherche de nouveaux bio-marqueurs des cancers invasifs. Sur l'exercice 2009, un montant de 886 milliers d'euros a été encaissé.

Cette aide publique représente un soutien substantiel au développement clinique de ces deux projets à forte valeur ajoutée et traduit les efforts de la Société pour rechercher des financements alternatifs non dilutifs pour ses actionnaires.

Premier prix du « Technology Fast 50 2009 » de Deloitte

BioAlliance Pharma a remporté le premier prix du « Technology Fast 50 2009 » du cabinet Deloitte récompensant les entreprises technologiques à forte croissance. Ce palmarès est attribué en fonction du taux de croissance du chiffre d'affaires sur cinq exercices, de 2004 à 2008.

Cette première place au palmarès de Deloitte reconnaît la capacité de BioAlliance Pharma à aller de la recherche au marché et à transformer des innovations en produits reconnus sur le plan médical. Elle atteste que BioAlliance Pharma est l'une des premières entreprises technologiques de croissance française.

5.2. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT DE BIOALLIANCE PHARMA

Les comptes annuels de la société BioAlliance Pharma que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

5.2.1. Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la Société a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 913.000 euros contre 1.084.062 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ce chiffre d'affaires correspond principalement aux ventes aux filiales de produits finis Loramyc® ainsi qu'à des prestations de service intra-groupe.

Les autres produits totalisent 6.807.090 euros contre 9.575.182 euros pour l'exercice 2008. Ce poste contient pour l'essentiel la comptabilisation d'une quote-part des paiements reçus à la signature des accords de partenariat :

- suite à la rupture du contrat de licence, le 27 février 2009, une constatation immédiate en chiffre d'affaires de la quote-part résiduelle liée à l'étalement sur 10 ans du paiement de 3 millions d'euros reçu à la signature du contrat SpeBio en 2007 a été effectuée, soit un montant de 2,4 millions d'euros éliminé à 50% en raison de l'intégration proportionnelle de SpeBio. Au 31 décembre 2009, un montant de 1.200 milliers d'euros est donc comptabilisé en autres produits ;
- le montant à la signature de l'accord Par Pharmaceutical, soit 11.039 milliers d'euros (équivalent de 15 millions de dollars US), a été étalé sur 33 mois à compter du 1^{er} juillet 2007. Au 31 décembre 2009, un montant de 3.312 milliers d'euros est comptabilisé en autres produits, le solde - soit 827 milliers d'euros - étant différé et inscrit en produits constatés d'avance ;
- le montant à la signature de l'accord Handok, soit 949 milliers d'euros (équivalent de 1,5 millions de dollars US), a été étalé sur 27 mois à compter du 1^{er} avril 2008. Au 31 décembre 2009, un montant de 422 milliers d'euros est comptabilisé en autres produits, le solde - soit 211 milliers d'euros - étant différé et inscrit en produits constatés d'avance ;
- le montant à la signature de l'accord NovaMed, soit 641 milliers d'euros (équivalent de 1 million de dollars US), a été étalé sur 30 mois à compter du 1^{er} juillet 2008. Au 31 décembre 2009, un montant de 256 milliers d'euros est comptabilisé en autres produits, le solde - soit 256 milliers d'euros - étant différé et inscrit en produits constatés d'avance.

Les charges d'exploitation de l'exercice écoulé ont atteint la somme de 19.041.353 euros contre 29.041.312 euros pour l'exercice 2008. Cette variation significative provient de la baisse des dépenses de recherche clinique liée à la fin des études de phase III et résulte également de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des dépenses, consécutive à la restructuration effectué par la Société en décembre 2008.

Le montant des charges d'exploitation comptabilisé en 2009 s'explique principalement par les éléments suivants :

- les dépenses de recherche et de développement (hors salaires) pour un montant total de 5.543 milliers d'euros, reflétant notamment les programmes de développement précliniques et cliniques exposés précédemment ;
- les frais de personnel pour un montant de 6.371 milliers d'euros ;
- le solde, soit un montant total de 7.126 milliers d'euros, inclut notamment des honoraires divers ainsi que des « *success fees* » payés dans le cadre de la négociation des accords de partenariat, des frais marketing non spécifiquement liés au Loramyc®, ainsi que divers frais généraux et administratifs.

Les dépenses de recherche et développement s'élèvent au total à 9 millions d'euros et correspondent aux activités de R&D proprement dites, aux essais cliniques en cours, à la fabrication et à l'activité réglementaire.

Le résultat d'exploitation est une perte et ressort pour l'exercice à (10.648.626) euros contre (18.307.184) euros pour l'exercice 2008.

Le total des produits financiers est de 1.168.025 euros contre 1.744.650 euros pour l'exercice 2008 et est essentiellement constitué des plus values de cession des valeurs mobilières de placement dans lesquelles est

investie la trésorerie de la Société. Le total des charges financières est de 14.757.116 euros contre 126.237 euros pour l'exercice 2008. Ce montant correspond essentiellement à la dépréciation des titres de participation de la filiale. Le résultat financier fait apparaître une perte de (13.589.091) euros, contre un bénéfice de 1.618.412 euros pour l'exercice 2008.

Le résultat courant avant impôts est déficitaire à hauteur de (24.237.716) euros contre (16.688.771) euros pour l'exercice 2008.

Compte tenu du montant des produits exceptionnels de 154.423 euros et des charges exceptionnelles pour un montant de 145.039 euros, le résultat exceptionnel fait ressortir un gain de (9.384) euros contre une perte de (125.801) euros au titre de l'exercice 2008.

Après enregistrement d'un crédit d'impôt de 1.829.922 euros (crédit d'impôt-recherche), le résultat de l'exercice se solde ainsi par une perte de (22.398.410) euros contre une perte de (14.560.997) euros au titre de l'exercice 2008.

5.2.1. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à (22.398.410) euros, en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur, qui sera ainsi porté de 66.282.749 euros à 88.681.159 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

5.2.2. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que durant l'exercice écoulé, aucune dépense non déductible du résultat fiscal n'a été exposée.

Par ailleurs, aucun frais généraux visés aux articles 39-5 et 223 quinquies du Code général des impôts ne figurant pas sur le relevé spécial n'a été exposé.

5.2.3. Tableau des résultats financiers

Au présent rapport est joint en annexe un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices, conformément à l'article R. 225-102 al 2 du Code de commerce.

5.2.4. Prise de participations et prise de contrôle à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pris aucune participation dans une société ayant son siège social en France.

5.2.5. Mention relative aux délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons les délais de paiement des fournisseurs de la Société. Au 31 décembre 2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 2.343.487 euros, constitué de provisions pour factures non parvenues pour un montant de 1.357.522 euros et des dettes fournisseurs à hauteur de 985.965 euros. Le montant de 985.965 euros correspond à un total de 1.092.794 euros dont sont déduits 106.829 euros d'avances payées en attente de factures.

Le montant de 1.092.794 euros se décompose comme suit :

- 55% soit 596.780 euros de factures échues, dont :
 - 294.042 euros de factures échues d'un délai de 0 à 30 jours (soit 27% du total des dettes fournisseurs)
 - 24.538 euros de factures échues de 30 à 60 jours
 - 278.200 euros de factures échues de plus de 60 jours, qui correspondent à des factures en litige ;
- 11% soit 116.418 euros de factures payables à 15 jours à compter de la date d'émission de la facture ;
- 34% soit 379.597 euros de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, dont 27.869 euros de factures intergroupe.

5.3. PRESENTATION DES COMPTES DU GROUPE

Les comptes consolidés du groupe BioAlliance Pharma que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 7.563.312 euros contre 8.173.943 en 2008 et un résultat de (15.382.885) euros contre une perte de (21.366.072) euros pour l'exercice précédent.

La contribution des filiales consolidées au résultat d'ensemble est une perte de 4.715 milliers d'euros :

- Laboratoires BioAlliance Pharma a généré un chiffre d'affaires de 2.099 milliers d'euros provenant pour l'essentiel de la commercialisation du Loramyc® en France et a majoritairement comptabilisé des coûts de promotion et de marketing liés au produit ;
- en dehors de l'accélération de la reconnaissance en chiffre d'affaires du revenu différé expliquée au paragraphe 2.1, la société SpeBio n'a contribué que marginalement au résultat consolidé en raison de l'arrêt de son activité, avec une perte de 488 milliers d'euros.
- enfin BioAlliance Pharma Switzerland n'a pas démarré son activité au 31 décembre 2009.

Les principaux impacts liés au retraitement des comptes du Groupe en normes IFRS sont les suivants :

- une charge de 843 milliers d'euros liée à la prise en compte des bons et options de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites émis ;
- les plus-values latentes sur les placements de la Société pour un montant de 761 milliers d'euros.

Nous soumettons ces comptes à votre approbation (art. L. 225-100, L. 233-16 et R.225-102 du Code de commerce).

5.4. SITUATION FINANCIERE ET PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

5.4.1. Situation financière au regard du volume et de la complexité des affaires

Le Groupe dispose d'une trésorerie qui s'établit à 14.7 millions d'euros à la clôture de l'exercice et n'a contracté aucune dette financière, à l'exception des aides remboursables OSEO d'un montant de 1.066.789 euros. En conséquence de l'accord de licence signé avec la société Therabel le 31 mars 2010, BioAlliance Pharma renforcera sa trésorerie à court terme : Therabel versera un montant à la signature de 4,5 millions d'euros et il est prévu de soumettre à l'assemblée générale du 22 avril 2010 une résolution permettant l'entrée de Therabel au capital de la Société à hauteur de 3 millions d'euros. Par ailleurs, à l'obtention de l'autorisation de mise sur la marché du Loramyc® aux Etats-Unis, prévue au deuxième trimestre 2010, BioAlliance Pharma recevra de son partenaire Par/Strativa un montant de 20 millions de dollars, qui viendra renforcer le niveau de la trésorerie.

5.4.2. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe pourraient être confrontés est détaillée au chapitre 5 du document de référence 2009. Pour mémoire, les principaux risques sont listés ci-après :

Risques financiers

Les risques financiers sont essentiellement des risques liés à la trésorerie de la Société tant que celle-ci ne génère pas de chiffre d'affaires suffisant pour assurer son développement. Eu égard au niveau de trésorerie disponible à la clôture de l'exercice, aux ressources prévisibles dans le cadre d'accord de licences déjà signés et à ses objectifs de croissance comprenant notamment la mise en place de nouveaux accords de licence sur ses produits et projets, la Société dispose de ressources suffisantes pour assurer son développement à court et moyen terme. Toutefois, elle ne peut garantir qu'elle n'aura pas besoin de lever des fonds dans les années qui viennent, en raison de facteurs tels que l'incapacité à établir des accords de licence sur les produits de son portefeuille dans les délais prévus, un retard ou un succès insuffisant dans la commercialisation de ses produits, des opportunités imprévues en termes de développement ou d'acquisition, des coûts plus élevés dans les développements en cours ou pour se défendre en matière de propriété intellectuelle.

Risques liés à l'activité de la Société

Les risques opérationnels de la Société peuvent être résumés aux risques portant sur le développement, l'obtention des enregistrements, la commercialisation et la vie des produits en tant que médicaments, en particulier sur les aspects du ratio « bénéfiques – risques pour les patients », apprécié par les agences d'enregistrement. Le risque d'un échec ou d'un retard substantiel dans le développement des produits non enregistrés existe au stade des essais précliniques, des essais cliniques, ainsi que dans la réponse des autorités réglementaires aux dossiers déposés.

Concernant la structure et la stratégie de la Société, les risques les plus importants sont liés aux ressources et à la taille de la Société qui doit attirer et fidéliser le personnel clef, externaliser et sous-traiter ses productions et réussir un lancement de produit avec ses partenaires. De plus, il existe un risque concurrentiel pour tous les produits développés par la Société.

Risques juridiques et réglementaires

Les risques juridiques sont essentiellement liés à la propriété intellectuelle, aux accords et licences et aux contrefaçons, dès que les produits seront sur le marché. Par ailleurs, la Société est soumise aux exigences réglementaires en matière d'enregistrement et d'obtention du prix des médicaments et elle ne peut garantir que les exigences réglementaires ne viendront pas modifier les délais ou les modalités d'enregistrement, qu'il n'y aura pas de modification du prix de ses médicaments, notamment en raison de changement dans les politiques de remboursement.

Assurance et couverture des risques

La Société estime disposer d'une couverture d'assurance adaptée à ses activités et notamment de la couverture requise par la loi pour les essais cliniques, en France et dans le reste du monde. La Société n'envisage pas de difficultés particulières pour conserver des niveaux d'assurance adéquats à l'avenir, dans la limite des disponibilités et des conditions du marché.

5.4.3. Principaux litiges en cours

4.3.1. Litige avec Eurofins

En octobre 2008, BioAlliance Pharma a été avisée d'une assignation déposée par la société Eurofins Pharma US Holding Inc. et l'une de ses filiales Viralliance Inc. (« Eurofins ») contre la société BioAlliance Pharma et l'un de ses dirigeants, dans l'état du Delaware (USA). L'assignation concerne l'exploitation de la propriété intellectuelle liée à la technologie de phénotypage appelé Phénoscript®, test de mesure de résistance du VIH, que BioAlliance avait développé avant 2005 en collaboration avec l'INSERM et l'Institut Pasteur. Fin 2005, BioAlliance Pharma avait cédé tous ses droits de propriété intellectuelle et de licence à la société Eurofins, pour un développement commercial optimal à l'international.

La société Eurofins prétend que la valeur des actifs cédés serait compromise par les droits d'une société tierce, lesquels auraient préexisté à la cession et lui auraient été cachés, et qu'une nouvelle invention développée par BioAlliance Pharma ne lui aurait pas été proposée. A ce titre, la société Eurofins a demandé la résiliation du contrat lié à la cession accompagnée de dommages et intérêts. La société BioAlliance Pharma conteste totalement le fond de ces allégations ainsi que la compétence du tribunal et a aussitôt introduit une demande de dessaisissement de la juridiction américaine. En septembre 2009, le juge fédéral a accueilli favorablement la demande de dessaisissement présentée par la société BioAlliance Pharma. La société Eurofins a interjeté appel de cette décision.

Par ailleurs, considérant qu'Eurofins n'avait pas rempli ses obligations contractuelles, BioAlliance Pharma l'a assignée devant le Tribunal de Commerce de Paris en janvier 2009 pour non développement de la technologie de phénotypage et préjudice d'image et a demandé à ce titre des dommages et intérêts.

Comme au 31 décembre 2008, le risque dans le cadre de ce litige ne peut pas être évalué de manière fiable, aussi aucune provision n'a été constituée au 31 décembre 2009.

4.3.2. Litige avec SpeBio/SpePharm

En date du 27 février 2009, BioAlliance Pharma a rompu la collaboration avec SpePharm et a repris à la joint-venture SpeBio les droits de commercialisation du Loramyc® en Europe.

BioAlliance Pharma a saisi la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale à l'encontre des sociétés SpePharm et SpeBio pour obtenir réparation du préjudice subi en raison des violations contractuelles commises par ces sociétés au titre du partenariat qui avait été convenu pour le lancement commercial du Loramyc®. Cette action s'inscrit dans la continuité de l'assignation qui avait été délivrée par BioAlliance Pharma à SpeBio devant le Tribunal de Commerce de Paris le 27 février 2009, en ce qu'elle confirme la volonté de BioAlliance Pharma de globaliser le litige avec ses anciens partenaires commerciaux devant la juridiction arbitrale et de se désister de sa précédente assignation.

SpePharm a par ailleurs introduit un référé aux Pays-Bas contre BioAlliance Pharma pour éviter la liquidation de la société SpeBio.

SpePharm et SpeBio ont présenté des demandes de dommages et intérêts dans les procédures les opposant à BioAlliance Pharma.

Comme au 31 décembre 2008, le risque dans le cadre de ce litige ne peut pas être évalué de manière fiable, aussi aucune provision n'a été constituée au 31 décembre 2009.

5.5. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe BioAlliance Pharma va poursuivre sur 2010 sa stratégie de création de valeur sur les axes suivants :

- assurer la mise en œuvre opérationnelle du partenariat signé avec le groupe Therabel pour la commercialisation en Europe du Loramyc® et le lancement du Setofilm® en 2010 ;
- mener à bien l'enregistrement de Loramyc® aux Etats-Unis afin de permettre son lancement au 2^{ème} semestre 2010 par Strativa Pharmaceuticals, la branche « proprietary products » de Par Pharmaceutical Inc., partenaire commercial de BioAlliance Pharma aux Etats-Unis ;
- ce faisant, consolider les ressources financières du Groupe : paiements d'étapes prévus dans les contrats déjà signés, notamment 20 millions de dollars liés à l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché par la FDA aux Etats-Unis, et paiements liés à l'accord de licence en Europe ;
- poursuivre les développements en cours et continuer à faire progresser les produits du portefeuille. En particulier, valoriser les excellents résultats d'aciclovir Lauriad® pour discuter la stratégie d'enregistrement avec les agences réglementaires européenne et américaine et être en mesure de rechercher le meilleur partenaire ;
- poursuivre la stratégie de croissance et valoriser les actifs et les savoir-faire du Groupe par des accords adaptés aux différents produits et marchés : potentiel pour des accords de co-développement et pour des accords de licence de commercialisation.

BioAlliance Pharma estime que, compte tenu de ses activités actuelles, elle n'a pas de commentaires particuliers à formuler sur des tendances qui seraient susceptibles d'affecter sa production, ses ventes, ses stocks, ses coûts et ses prix de vente depuis la date du dernier exercice clos le 31 décembre 2009, jusqu'à la date de dépôt du document de référence 2009.

Principaux investissements pour l'avenir, politique de financement à venir

Les principaux investissements de la Société concerneront les dépenses de recherche et de développement. Eu égard au niveau de trésorerie disponible fin 2009 et en tenant compte des paiements d'étape prévus dans le cadre des accords de partenariat, la Société autofinancera son développement et n'aura pas a priori besoin de recourir à des sources de financement externes.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La Société a conclu en février 2010 un nouvel accord avec le laboratoire Eisai en France, pour la co-promotion de la spécialité Aequasyl®, indiquée dans le traitement de la bouche sèche (hyposialie). Cette pathologie répandue est très présente chez les patients cancéreux, ce qui permettra à BioAlliance Pharma de tirer partie des synergies commerciales en termes de cibles visitées et de continuer à optimiser ses moyens commerciaux.

La Société a annoncé le 10 mars 2010 les résultats préliminaires positifs de son premier essai de phase I de fentanyl Lauriad®. Les concentrations plasmatiques observées sont restées stables pendant 24h avec une faible variabilité interindividuelle. Ce succès, qui résulte notamment du savoir faire original de délivrance muqueuse des médicaments Lauriad®, permet d'espérer qu'une seule application par jour de fentanyl Lauriad® traitera efficacement les douleurs chroniques sévères chez les patients atteints de cancer. La Société prévoit de réaliser en fin d'année 2010 une deuxième étude de pharmacocinétique avec des doses répétées.

BioAlliance Pharma a annoncé le 23 mars 2010 l'approbation en Europe de son deuxième produit innovant, Setofilm®, dans 16 pays européens (par procédure décentralisée). Indiqué dans la prévention et le traitement des nausées et vomissements induits par la chimiothérapie et la radiothérapie et en post-opératoire chez l'adulte et l'enfant, Setofilm® est particulièrement adapté pour des patients ayant des difficultés à avaler et recommandé en cas de risque de fausse route. Commercialement, Loramyc® et Setofilm® sont très complémentaires dans les soins de support, s'adressant au même type de malades fragilisés et aux mêmes spécialistes.

BioAlliance Pharma a annoncé le 25 mars 2010 l'approbation de Loramyc® dans 13 nouveaux pays européens (Procédure de Reconnaissance Mutuelle), ce qui porte à 26 le nombre de pays où il est approuvé en Europe. Cette extension majeure, qui fait suite à l'approbation récente de Setofilm® dans 16 pays européens, permettra à la Société de s'appuyer sur un portefeuille attractif de produits complémentaires dans les soins de support en oncologie, pour constituer des synergies commerciales bénéfiques.

En date du 31 mars 2010, BioAlliance Pharma a signé un accord de partenariat stratégique avec le Groupe Therabel pour la commercialisation du Loramyc® et du Setofilm® en Europe, incluant le territoire français. Therabel est un groupe privé implanté en Europe depuis 1945 et développe depuis plusieurs années une stratégie de croissance externe et de développement à l'hôpital, notamment dans le domaine des soins de support. L'accord pourra atteindre un montant de 48,5 millions d'euros, qui se décompose comme suit :

- un paiement de 6,5 millions d'euros, dont 4,5 millions d'euro versés à la signature suivis de deux paiements complémentaires de 1 million d'euro chacun au plus tard le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 ;
- des paiements en fonctions d'étapes d'obtention de prix et remboursement ou de l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires pour un montant maximum de 36 millions d'euros ;
- des redevances calculées sur le chiffre d'affaires des produits ;
- une entrée au capital de BioAlliance Pharma pour un montant total 6 millions d'euros : une première tranche de 3 millions d'euros sera soumise au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire prévue le 22 avril 2010 et pourra intervenir immédiatement. Elle est assortie de conditions de lock-up. Une deuxième tranche est prévue 18 mois après la première, soit au plus tôt le 22 octobre 2011, sous réserve de l'approbation des actionnaires à l'occasion d'une nouvelle assemblée générale, à tenir en 2011.

BioAlliance Pharma recevra donc au titre de l'exercice 2010 un montant minimum de 7,5 millions d'euros.

L'accord de partenariat européen incluant la France, BioAlliance Pharma a résilié en date du 31 mars le contrat de licence exclusif conclu avec la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma pour la commercialisation du Loramyc®. En application de l'article L1224-1 du Code du Travail, la force de ventes hospitalière de la filiale a été automatiquement transférée au sein d'une entité française du groupe Therabel nouvellement créée, la société Therabel Hôpital Pharma.

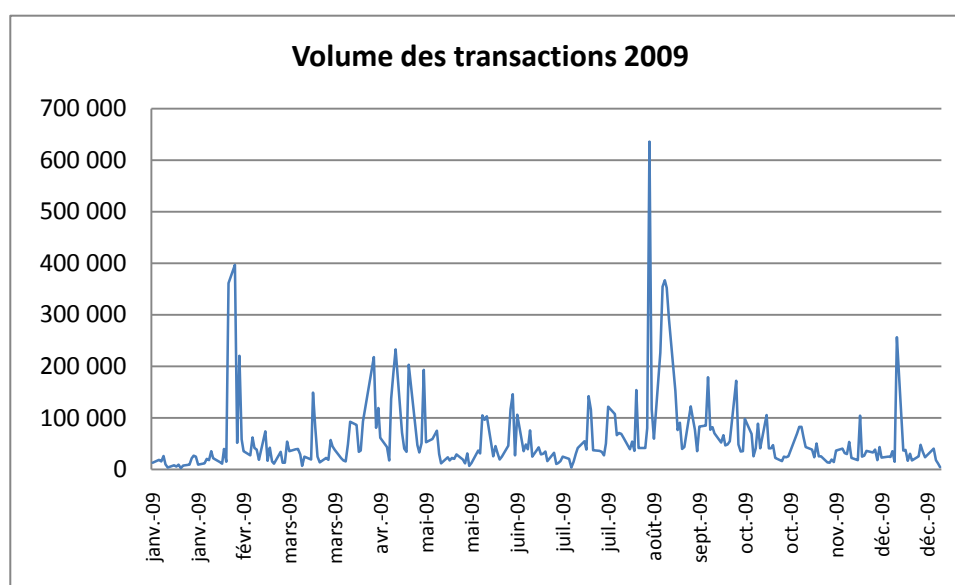
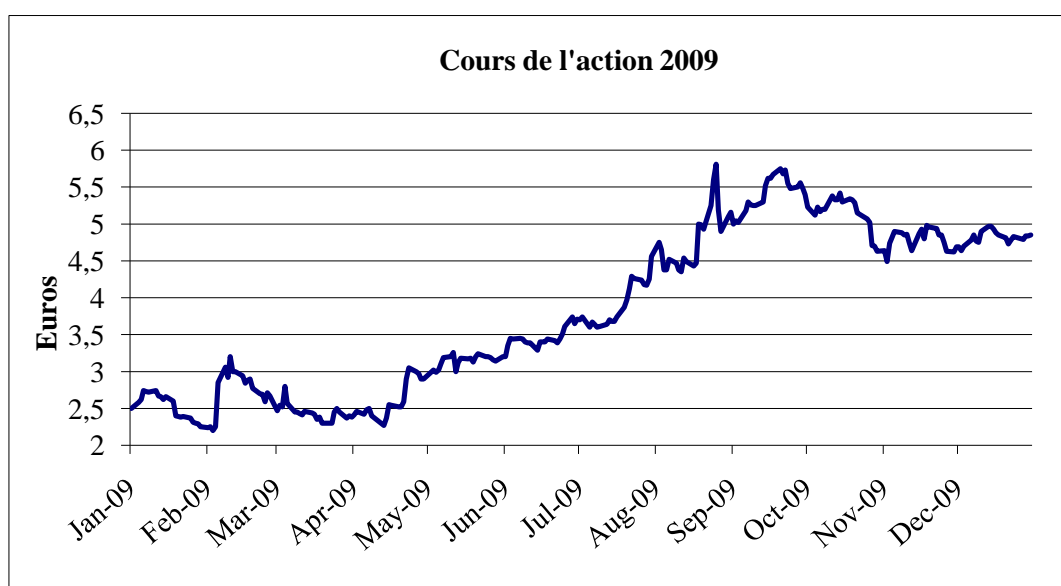
5.6. EVOLUTION DU TITRE ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Les actions de la Société ont été introduites sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C) le 7 décembre 2005. Le cours d'introduction a été fixé à 13,30 euros par action. Auparavant, elles ne faisaient l'objet d'aucune cotation sur une place financière française ou étrangère.

Au cours de l'exercice 2009, le cours de bourse a atteint son niveau le plus bas à 2,2 euros le 4 février 2009, pour clôturer à 4,85 euros le 31 décembre 2009. Le cours le plus haut a été atteint à 5,81 euros le 26 août 2009.

5.6.1. Evolution des cours et volumes de transaction

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des cours et le volume des transactions de l'action sur la période comprise entre le 2 janvier 2009 et le 31 décembre 2009 (cours NYSE Euronext Paris).



5.6.2. Opérations réalisées sur le capital social au cours de l'année 2009 et capital social au 31 décembre 2009

Le capital social au 31 décembre 2008 était de 3.224.208,50 euros. Une augmentation de capital a été effectuée au 31 décembre 2009, découlant de la création d'actions nouvelles par exercice de bons de souscription d'actions :

- le Directoire du 5 janvier 2010 a constaté une augmentation de capital de 375 euros au 31 décembre 2009, correspondant à l'émission de 1.500 actions de 0,25 € chacune, résultant de l'exercice de 1.500 BSA au cours du dernier trimestre 2009. Le capital social a été porté de 3.224.208,50 euros à 3.224.583,50 euros.

Au 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 3.224.583,50 euros. Il est divisé en 12.898.334 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

5.6.3. Participation croisées et action d'autocontrôle

Nous vous informons que notre Société n'a réalisé aucune des opérations prévues aux articles L. 233-29 et L. 233-30 du Code de commerce.

5.6.4. Acquisition par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Objectifs du programme de rachat et utilisation des titres rachetés

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société a été autorisée par ses actionnaires à opérer sur ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social. Cette autorisation lui a été conférée pour une durée de dix-huit mois par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 29 avril 2008 aux termes de sa dix-huitième résolution puis renouvelée pour une durée de dix-huit mois par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 29 avril 2009 aux termes de sa dixième résolution.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Directoire a successivement mis en œuvre le programme autorisé par l'assemblée du 29 avril 2008 puis, à compter du 1^{er} octobre 2009, le programme autorisé par l'assemblée du 29 avril 2009, identique au précédent.

Les objectifs visés par ce programme de rachat concernent, par ordre de priorité décroissant, les situations suivantes :

1. animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
2. mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
3. attribution gratuite d'actions à des salariés et à des mandataires sociaux ;
4. attribution d'actions à des salariés et, le cas échéant, des mandataires sociaux au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise, dans les conditions prévues par la loi, notamment dans le cadre des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;
5. achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social ;
6. remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
7. annulation des actions ainsi rachetées dans les limites fixées par la loi et sous la condition suspensive de l'adoption de la onzième résolution de la présente assemblée.

Le descriptif de ce programme de rachat d'actions, comprenant le bilan du programme ayant pris fin le 30 septembre 2009, est disponible au siège social de la Société ainsi que sur son site internet.

Mise en œuvre du programme de rachat

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous indiquons les modalités de mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice 2009, ce programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre d'un contrat de liquidité répondant à l'objectif d'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société, par un prestataire de services d'investissement. Dans le cadre de la réglementation en vigueur, et notamment des dispositions du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, la Société a conclu le 2 janvier 2007 avec la société CM-CIC Securities un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI), reconnue par l'Autorité des marchés financiers..

La somme de 400.000 euros a été affectée au compte de liquidité (250.000 euros initialement puis 150.000 euros supplémentaires au 8 octobre 2008). Ce contrat a été mis en œuvre à compter du 2 janvier 2007 et est encore en vigueur à la date de dépôt du document de référence 2009.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, la Société a procédé, entre la date d'ouverture et la date de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 948.097 au cours moyen de 3,83 euros (moyenne pondérée calculée sur l'année)
- Nombre d'actions vendues : 974.505 au cours moyen de 3,81 euros (moyenne pondérée calculée sur l'année)
- Frais de négociation: 27.000 euros par an.

La Société détenait 35.881 actions en propre au 31 décembre 2009, d'une valeur nominale de 8.970,25 euros et d'une valeur de 172.600,23 euros évaluée au cours d'achat des actions.

	Nombre d'actions achetées	Nombre d'actions vendues	Cours moyen à l'achat	Cours moyen de vente	Nombre des actions inscrites au nom de la Société	Fraction de capital
Programme de rachat pur ...	0	0	0	0	0	0
Contrat de liquidité						
Janvier 2009	35 837	46 338	2,41	2,47	51 788	0,40%
Février 2009	74 402	82 241	2,71	2,73	43 949	0,34%
Mars 2009	74 105	73 310	2,40	2,44	44 744	0,35%
Avril 2009	144 289	121 981	2,62	2,58	67 052	0,52%
Mai 2009	41 130	62 230	3,09	3,16	45 952	0,36%
Juin 2009	80 110	106 044	3,39	3,40	20 018	0,16%
Juillet 2009	64 051	68 171	3,90	3,91	15 898	0,12%
Août 2009	145 467	143 386	4,81	4,90	17 979	0,14%
Septembre 2009	73 043	65 996	5,34	5,37	25 026	0,19%
Octobre 2009	72 089	47 818	5,09	5,09	49 297	0,38%
Novembre 2009	38 411	61 196	4,76	4,81	26 512	0,21%
Décembre 2009	105 163	95 794	4,78	4,82	35 881	0,28%
Total	948 097	974 505	3,83(1)	3,81(1)		

(1) (moyenne pondérée calculée sur l'année)

Tous les achats et ventes réalisés par la Société sur ses titres depuis leur admission aux négociations sur un marché réglementé, l'ont été dans le cadre du contrat de liquidité afin d'assurer la régularisation du cours de l'action.

5.6.5. Répartition du capital social au 31 décembre 2009 et modifications intervenues au cours de l'exercice

Au 31 décembre 2009, le capital de la Société est constitué à hauteur de 78,8 % d'actionnaires au porteur et de 21,2 % d'actionnaires inscrits au nominatif.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires dont le seuil dépasse 5% du capital, c'est à dire possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2009.

<u>Actionnaires</u>	<u>Actions</u>		<u>Droits de vote</u>	
	<u>Nombre d'actions</u>	<u>% du capital social</u>	<u>Nombre de droits de vote</u>	<u>% du capital social</u>
ING Belgique	1 129 553	8,8 %	1 129 553	8,8 %
Groupe Financière de la Montagne	1 000 000	7,8%	1 000 000	7,8%
AGF Private Equity	742 889	5,8 %	742 889	5,8 %
Fondateurs	524 002	4,0%	524 002	4,0%
CDC Entreprise Valeurs Moyennes	351 122	2,7%	351 122	2,7%
Total principaux actionnaires	3 747 566	29,1 %	3 747 566	29,1 %
Autres	9 150 768	70,9%	9 150 768	70,9%
Total 31/12/09	12 898 334	100 %	12 898 334	100 %

L'actionnariat est toujours relativement concentré dans la mesure où les dix premiers actionnaires représentent 37% du capital, mais l'on observe que la dynamique d'ouverture du capital commencée au cours de l'année 2007 continue à s'amplifier. En effet, au cours de l'exercice, le nombre d'actionnaires est passé de 6.260 à fin 2008 à 8.896 à fin 2009, soit une augmentation de plus de 40%. Ce montant très important se traduit par une augmentation significative du nombre d'actionnaires personnes physiques dont le pourcentage passe de 27,8% fin 2008 à 43,6% fin 2009 (fondateurs compris).

5.6.6. Opérations effectuées par les dirigeants sur les titres de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons les opérations réalisées (acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres) par les dirigeants, membres du Directoire et membres du Conseil de surveillance, ou les personnes ayant avec eux des liens personnels étroits au cours de l'exercice 2009.

Madame Dominique Costantini, co-fondateur et Président du Directoire de la Société, a acquis 2.143 actions le 30 juillet 2009.

Monsieur Gilles Avenard, co-fondateur et membre du Directoire de la Société, a cédé, le 4 août 2009, 200.000 actions dont 194.912 étaient issues de l'exercice de BCE effectué en mars 2008.

Les conditions de la souscription des actions ont fait l'objet d'une déclaration à l'Autorité des Marchés financiers conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

5.7. BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS, OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIETE

5.7.1. Bons de souscription d'action et bons de créateurs d'entreprise

Les assemblées générales de la Société des 7 novembre 2005, 16 mai 2006 et 29 avril 2008 ont autorisé l'émission de BCE et BSA au profit des salariés, dirigeants, mandataires sociaux et consultants scientifiques de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, 74.608 BCE représentant 298.432 actions au bénéfice des dirigeants sont arrivés à expiration, sans que ceux-ci puissent les exercer compte tenu du cours de l'action.

Par ailleurs, la Société a procédé à l'attribution de 14.000 des 150.000 BSA-L dont l'émission a été autorisée par l'assemblée générale du 29 avril 2008, au bénéfice d'une catégorie de bénéficiaires comprenant les membres indépendants du Conseil de surveillance et les membres du comité scientifique. Ces BSA sont assortis de règles d'acquisition définitive (*vesting*) étalée sur quatre ans conditionnée par le maintien des bénéficiaires dans leurs fonctions (Directoires des 6 avril et 22 octobre 2009). La Société a décidé d'autre part de ne pas émettre 82 000 BSA-L autorisés dont l'autorisation est arrivée à expiration le 28 octobre 2009.

Au 31 décembre 2009 :

- les BCE en circulation attribués à des salariés autres que les deux fondateurs membres du Directoire s'élèvent à un total de 21.800 bons (BCE-J4 et J6) qui, s'ils étaient exercés, représenteraient 87.200 actions, soit 0,68% du capital social ;
- les BCE en circulation attribués aux deux fondateurs membres du Directoire s'élèvent à un total de 30.000 bons (BCE-J3) qui, s'ils étaient exercés, représenteraient 120.000 actions, soit 0,93% du capital social ;
- les BSA en circulation attribués à des membres du Conseil de surveillance et consultants scientifiques de la Société s'élèvent à un total de 184.000 bons qui, s'ils étaient exercés, représenteraient 184.000 actions, soit 1,43% du capital social.

5.7.2. Options de souscription d'actions

L'assemblée générale de la Société en date du 16 mai 2006 a autorisé l'émission de 630 000 options de souscription d'actions au profit de ses dirigeants et salariés. Le Directoire a procédé à quatre attributions au cours des exercices 2006, 2007 et 2008. Ces options ont été attribuées accompagnées de règles d'acquisition définitive étalée sur quatre ans (*vesting*) conditionnée par le maintien des bénéficiaires dans leurs fonctions.

Au 31 décembre 2009 :

- les options attribuées à des salariés autres que les deux fondateurs membres du Directoire s'élèvent à un total de 323.000 représentant le même nombre d'actions, soit 2,50% du capital social ;
- les options attribuées aux deux fondateurs membres du Directoire s'élèvent à un total de 120.000 représentant le même nombre d'actions, soit 0,93% du capital social.

5.7.3. Droits à Actions Gratuites

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2008 a conféré au Directoire l'autorisation d'attribuer gratuitement un nombre maximum de 260 000 actions, au bénéfice des dirigeants et du personnel salarié de BioAlliance Pharma S.A. ou de toute filiale détenue à 100%, et soumis l'attribution de ces actions à des conditions de performance arrêtées par le Directoire. Le Directoire a procédé à une première attribution le 31 juillet 2008.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Directoire en date du 1^{er} avril 2009 a attribué 94 000 droits à actions gratuites à 44 salariés du Groupe, dont l'acquisition définitive est soumise à une condition de présence dans l'entreprise et à des conditions de performance appréciées à l'expiration d'une période de 2 ans.

Au 31 décembre 2009 :

- les droits à actions gratuites attribués à des salariés autres que les deux fondateurs membres du Directoire s'élèvent à un total de 159.700 représentant le même nombre d'actions, soit 1,24% du capital social ;
- les droits à actions gratuites attribués aux deux fondateurs membres du Directoire s'élèvent à un total de 40.000 représentant le même nombre d'actions, soit 0,31% du capital social.

5.7.4. Capital susceptible d'être souscrit par les salariés et les dirigeants et capital dilué

Au total au 31 décembre 2009 :

- les actions susceptibles d'être acquises par des salariés autres que les deux fondateurs membres du Directoire (par exercice de bons, levée d'options ou acquisition d'actions gratuites) représentent 4,42% du capital social de la Société ;
- les actions susceptibles d'être acquises par les deux fondateurs membres du Directoire (par exercice de bons, levée d'options ou acquisition d'actions gratuites) représentent 2,17% du capital social de la Société, soit un total de 6,59% du capital susceptible d'être souscrit par les salariés et les fondateurs.

Le capital dilué au 31 décembre 2009 intègre le capital social au 31 décembre 2009 (12.898.334 actions) plus le nombre d'actions susceptibles d'être émises à raison des plans d'attribution de titres donnant accès au capital de la Société (1.033.900) . Il s'élève à 13.932.234 actions, soit une dilution potentielle de 8,02%.

Le plan de stock-options en faveur des dirigeants et des salariés qui sera soumis à l'assemblée générale du 22 avril 2010 portera sur un nombre d'options représentant une dilution potentielle maximum de 1,4% par rapport au capital social de la Société à la clôture de l'exercice 2009, ce qui maintiendrait la dilution globale maximum en dessous de 10%, en conformité avec les recommandations de bonne gouvernance.

5.7.5. Participation des salariés au capital social

Conformément à l'article L. 225-102 du Code du commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2009, les salariés de la Société ne détenaient aucune participation dans le capital de la Société dans le cadre d'une gestion collective.

5.8. EXPOSE ET EXPLICATION DES ELEMENTS POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la structure du capital de la Société ne comporte pas de caractéristique susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique ;
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de clauses figurant dans des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce ;
- aucune déclaration effectuée au titre des articles L. 233-7 et L.233-12 du Code de commerce ne fait état de participations directes ou indirectes dans le capital de la Société susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ;
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- il n'existe pas de système d'actionnariat du personnel ;
- la Société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui pourraient entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, les membres du Directoire sont nommés pour une durée de trois années par le Conseil de surveillance et peuvent être révoqués par l'assemblée générale ou le Conseil de surveillance. Les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire ;
- le Directoire bénéficie de délégations qui sont décrites dans le « Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Directoire » annexé au présent document ;
- la Société a conclu certains contrats comportant explicitement une clause de changement de contrôle. Il s'agit notamment des contrats de collaboration et de licences concernant les Nouvelles Entités, qui prévoient une clause exigeant un accord préalable du contractant en cas de changement de contrôle de BioAlliance ;
- il n'existe pas à ce jour d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

5.9. MANDATS SOCIAUX ET REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours des cinq dernières années.

5.9.1. Composition du Directoire

Nom, prénom, âge	Durée du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société au cours des 5 dernières années
Anne-Marie Dominique Costantini 55 ans	<i>1^{ère} nomination : 19 décembre 1997</i> <i>Echéance du mandat : 24 avril 2010</i>	Président du Directoire ⁽¹⁾	<u>Mandats au sein du Groupe :</u> Président de la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma depuis mars 2006 Administrateur de la filiale SpeBio BV depuis mai 2007 Président du CA de la filiale BioAlliance Pharma Switzeland depuis avril 2008
Gilles Avenard 58 ans	<i>1^{ère} nomination : 19 décembre 1997</i> <i>Echéance du mandat : 24 avril 2010</i>	Directeur Général et membre du Directoire	<u>Mandats au sein du Groupe :</u> Administrateur de la filiale BioAlliance Pharma Switzeland depuis avril 2008 Administrateur d'EVI Inc. Depuis décembre 2005 Administrateur de la filiale SpeBio BV de mai 2007 à novembre 2008 <u>Autres mandats en cours :</u> Administrateur de Hemarina SA depuis octobre 2007 Administrateur d'InnaVirvax SAS depuis juin 2009 <u>Mandats échus :</u> Administrateur d'Hemosystem S.A. jusqu'en novembre 2006 Membre du Conseil de surveillance de Gemac SA de janvier 2006 à septembre 2007

(1)Préalablement, Président du Conseil d'administration de la Société

Monsieur Pierre Morgon (47 ans) a également été Directeur Général et membre du Directoire de BioAlliance Pharma du 27 août 2008 jusqu'au 29 mai 2009, date de sa démission. Il a exercé la fonction de Directeur Général de la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma d'octobre 2008 à mai 2009 et a détenu un mandat d'administrateur de la filiale SpeBio BV de novembre 2008 à mai 2009.

5.9.2. Composition du Conseil de surveillance

Composition du Conseil de surveillance de janvier à octobre 2009

Nom ou dénomination sociale et mandat dans la Société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Mandats et/ou fonctions dans une autre société au cours de l'exercice écoulé et au cours des cinq dernières années
Jean-Marie Zacharie Membre indépendant du Conseil de surveillance et Président	29 avril 2008	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Jean- Jean-Marie Zacharie est également : – Président de ShigaMediX depuis octobre 2006 et – administrateur de Lundbeck France depuis mars 2008. Il a été Président de la filiale MSD-Chibret France jusqu'en 2006 et VP Europe de 2001 à 2006.
François Sarkozy Membre indépendant du Conseil de surveillance et Vice-président	<i>1^{ère}</i> nomination : 7 novembre 2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	François Sarkozy est également : – Président de la SAS AEC Partners (France) depuis 2008 ; – membre du Conseil de surveillance de Proгна AG (Allemagne) ; et – gérant de la société FSNB Conseil (France).
Georges Hibon Membre indépendant du Conseil de surveillance	<i>1^{ère}</i> nomination : 25 octobre 2006	Démission le 14 septembre 2009	Georges Hibon est également : – administrateur des sociétés Biomérieux depuis 2004 et Transgène depuis 2008 ; – Président des sociétés Shanta Biotechnics et Advanced Bioscience Laboratories depuis 2006. Il a été administrateur de CEREP de 2000 à fin 2008.
Gilles Marrache Membre indépendant du Conseil de surveillance	29 avril 2008	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Gilles Marrache est également : – Président d'AMGEN France depuis 2006 et Vice-président d'AMGEN Inc. Il a été Président d'AMGEN Belgique et Luxembourg de septembre 2004 à 2005.
Philippe Taranto Membre indépendant du Conseil de surveillance	29 avril 2008	Démission le 13 septembre 2009	Philippe Taranto est également : – Directeur associé de NI Partners depuis 2006 ; – administrateur des sociétés CEVA Santé Animale et CTM Labco ; – Censeur des sociétés Titanobel et ALTAVIA SA.
Michel Arié Membre indépendant du Conseil de surveillance	Cooptation le 17 décembre 2008 ratifiée par l'AGM du 29 avril 2009	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Michel Arié est également : – Directeur financier au sein du groupe CNIM et – mandataire social de filiales du Groupe CNIM.
La société AGF Private Equity représentée par Monsieur Thierry Laugel	29 avril 2009	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	

Composition du Conseil de surveillance à compter du 21 octobre 2009

Nom ou dénomination sociale et mandat dans la Société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Mandats et/ou fonctions dans une autre société au cours de l'exercice écoulé et au cours des cinq dernières années
Jean-Marie Zacharie Membre indépendant du Conseil de surveillance et Président	29 avril 2008	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Jean- Jean-Marie Zacharie est également : – Président de ShigaMediX depuis octobre 2006 et – administrateur de Lundbeck France depuis mars 2008. Il a été Président de la filiale MSD-Chibret France jusqu'en 2006 et VP Europe de 2001 à 2006.
François Sarkozy Membre indépendant du Conseil de surveillance et Vice-président	<i>1^{ère}</i> nomination : 7 novembre 2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	François Sarkozy est également : – Président de la SAS AEC Partners (France) depuis 2008 ; – membre du Conseil de surveillance de Proгна AG (Allemagne) ; et – gérant de la société FSNB Conseil (France).
Michel Arié Membre indépendant du Conseil de surveillance	Cooptation le 17 décembre 2008 ratifiée par l'AG du 29 avril 2009	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Michel Arié est également : – Directeur financier au sein du groupe CNIM et – mandataire social de filiales du Groupe CNIM.
Gilles Marrache Membre indépendant du Conseil de surveillance	29 avril 2008	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Gilles Marrache est également : – Président d'AMGEN France depuis 2006 et Vice-président d'AMGEN Inc. Il a été Président d'AMGEN Belgique et Luxembourg de septembre 2004 à 2005.
André Ulmann Membre indépendant du Conseil de surveillance	Cooptation le 21 octobre 2009	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	André Ulmann est également : – Président du Conseil de surveillance de HRA Pharma depuis 2009 après en avoir été Président-Directeur Général de 1996 à 2009 ; et – Président du Directoire de Celogos depuis 1996.
AGF Private Equity représentée par Rémi Droller Membre du Conseil de surveillance	29 avril 2009	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Rémi Droller représente également AGF PE : – au Conseil d'administration des sociétés Integragen, Adocia, Domain therapeutics et BMD ; et – au Conseil de surveillance des sociétés Novagali Pharma et Prosenza.
ING Belgique, représentée par Denis Biju-Duval Membre du Conseil de surveillance	Cooptation le 21 octobre 2009	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Denis Biju-Duval représente également ING Belgique dans les sociétés Environnement SA (France), Immupharma SA (France), Numeca SA (Belgique), Oncomethylome SA (Belgique), Roller Grill SA (France) et Surf SA (France). Il est aussi administrateur de la société Belge Sogam SA et son représentant permanent dans les sociétés Bienca SA (Belgique), BNLFood Investments SA (Belgique), Marnix Invest (France) et Sodir SA (France).

5.9.3. Rémunération des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus par chaque mandataire social au cours de l'exercice 2009, selon la présentation précisée par la Recommandation AMF du 22 décembre 2008.

D'autre part, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, il est rendu compte des principes et règles arrêtés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages des mandataires sociaux, dans le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Notre société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites⁴.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social en euros		
Dominique Costantini - Président du Directoire	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail au Tableau 2)	260 911	233 798
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	100 000	N/A
TOTAL	360 911	233 798
Gilles Avenard - membre du Directoire et Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail au Tableau 2)	242 782	230 708
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	100 000	N/A
TOTAL	342 782	230 708
Pierre Morgon - membre du Directoire et Directeur général du 27 août 2008 au 29 mai 2009		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail au Tableau 2)	78 833	103 071
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
TOTAL :	78 833	103 071

⁴ Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publié en décembre 2009, consultable sur le site www.middlenext.com.

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social en euros				
	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	dus	versés	dus	versés
Dominique Costantini Président du Directoire				
- rémunération fixe	202 731	202 731	226 929	226 929
- rémunération variable	48 001	48 001	0	24 000
- rémunération exceptionnelle	5 000	5 000	0	0
- jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
- avantages en nature :	5 179	5 179	6 869	6 869
TOTAL	260 911	260 911	233 798	257 799
Gilles Avenard membre du Directoire et Directeur général				
- rémunération fixe	192 399	192 399	221 085	221 085
- rémunération variable	45 602	45 602	0	22 801
- rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
- avantages en nature :	4 781	4 781	9 623	9 623
TOTAL	242 785	242 785	230 708	253 509
Pierre Morgon membre du Directoire et Directeur général du 27/08/2008 au 29/05/2009				
- rémunération fixe	78 833	78 833	102 271	102 271
- rémunération variable	17 600	0	0	17 600
- rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
- avantages en nature :	0	0	801	801
TOTAL	96 443	78 833	103 071	120 671

Note Tableau 2 – Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social en euros

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat social. Leur rémunération salariale comprend une part fixe et une part variable, dont le Conseil de surveillance, sur proposition du Comité des rémunérations, a fixé la cible à 40% de leur salaire annuel brut, en fonction de l'atteinte de leurs objectifs.

Pour l'exercice 2009, ces objectifs se décomposaient de la manière suivante : objectifs stratégiques, objectifs liés aux processus réglementaires d'accès au marché des produits de la Société, objectifs liés à l'activité de recherche et développement et objectifs liés à la structuration de la Société. Leur réalisation a été évaluée en février 2010. Il a été décidé par le Conseil de surveillance, sur proposition du Comité des rémunérations et en accord avec le Directoire, de ne pas verser de part variable aux dirigeants au titre de l'exercice 2009.

La rémunération exceptionnelle des membres du Directoire correspond, le cas échéant, à la rétribution des inventeurs salariés mise en place dans la Société au bénéfice de l'ensemble des salariés concernés. Leurs avantages en nature consistent en une assurance perte d'emploi (GSC) pour Dominique Costantini et Gilles Avenard et, pour l'exercice 2009, à l'usage d'un véhicule de fonction pour Gilles Avenard et Pierre Morgon.

Note Tableau 3 – Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil

L'assemblée générale des actionnaires en date 29 avril 2009 a fixé le montant global des jetons de présence à verser au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 à 148.500 euros. La répartition des jetons entre ses membres a été décidée par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations, sur la base d'un montant forfaitaire par présence effective aux réunions du Conseil et des Comités. Il en résulte un montant total de jetons versé de 111.750 euros pour l'exercice 2009.

Tableau 4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux mandataires sociaux au cours l'exercice 2009.

Tableau 5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009.

Tableau 6 – Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable. Aucune action de performance n'a été attribuée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009.

Tableau 7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable. Aucune action de performance n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2009.

Tableau 9 – Options de souscription ou d'achat d'actions consenties pendant l'exercice aux dix premiers salariés non mandataires sociaux ou levées par ces derniers

Non applicable. Aucune option n'a été consentie par la Société aux salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009 ; aucune option précédemment consentie aux salariés non mandataires sociaux n'a été levée au cours de l'exercice.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants				
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	Jetons de présence en €	Autres rémunérations	Jetons de présence en €	Autres rémunérations
Jean-Claude Deschamps mandat expiré le 29/04/08	34 500	0	N/A	N/A
Jean-Marie Zacharie nomination en avril 2008	41 000	18 000 BSA	43 500	N/A
François Sarkozy	34 000	12 000 BSA	19 500	N/A
Michel Arié nomination en dec. 2008	0	6 000 BSA	18 500	N/A
Christophe de Backer avril 2008 à décembre 2008	4 000	0	N/A	N/A
Georges Hibon démission en sept.2009	19 000	6 000 BSA	7 000	N/A
Gilles Marrache nomination en avril 2008	8 000	6 000 BSA	8 750	N/A
Philippe Taranto avril 2008 à sept. 2009	6 000	6 000 BSA	8 250	N/A
André Ulmann nomination en sept. 2009	N/A	N/A	6 250	6 000 BSA
AGF Private Equity représentée par T. Laugel puis R. Droller	N/A	N/A	N/A	N/A
ING Belgique représenté par D. Biju -Duval	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	146 500	54 000 BSA	111 750	6 000 BSA

Note Tableau 8 – Historique des attributions de bons et d’options de souscription d’action

Dans le cadre de sa politique de rémunération et de motivation de ses dirigeants et de ses salariés, BioAlliance Pharma a mis en place des plans d’octroi de bons de souscription de parts de créateurs d’entreprise (BSPCE) de 2003 à 2005. A ce dispositif ont succédé en 2006 l’attribution de stock-options et en 2008 l’octroi d’actions gratuites. Dans chacun des cas, les plans ont bénéficié aux dirigeants et à l’ensemble des salariés du Groupe.

Les membres indépendants du Conseil ont également bénéficié de plans successifs d’attribution de bons de souscription d’actions (BSA) de 2003 à 2008.

Au cours de l’exercice 2009, les dirigeants, n’ayant pas exercé leurs bons des Plans 2004 (catégories F et G) depuis leur attribution, ont du renoncer à les exercer lors de leur arrivée à expiration, compte tenu du cours de l’action.

Tableau 8

Historique des attributions d'instruments financiers donnant accès au capital				
Information sur les BSPCE et les SO attribués aux membres du Directoire				
Date d'assemblée	BCE-F AG 19/07/04	BCE-G AG 19/07/04	BCE-J AG 07/11/05	SO 2006(1) Ag 16/05/06
Date du Directoire	19/07/04	19/07/04	30/01/06	30/10/2006
Actions pouvant être souscrites	1 bon/4 actions	1 bon/4 actions	1 bon/4 actions	1 SO/1 action
<i>Les membres du Directoire</i>	21 680	276 752	120 000	120 000
<i>Dominique Costantini</i>	10 840	138 376	60 000	60 000
<i>Gilles Avenard</i>	10 840	138 376	60 000	60 000
<i>Pierre Morgon</i>	N/A	N/A	N/A	N/A
Point de départ d'exercice	19/07/04	19/07/04	30/01/06	30/10/07
Date d'expiration	18/07/09	18/07/09	07/11/10	30/10/11
Prix de souscription	4,093	4,093	10,64	12,74
Modalités d'exercice	N/A	N/A	Vesting/4 ans	Vesting/4 ans
Actions souscrites au 31/12/09	0	0	0	0
BCE/options annulés-caduques	5 420	69 188	0	0
BCE/options restants fin 2009	0	0	30 000	120 000

Tableau 8

Historique des attributions d'instruments financiers donnant accès au capital				
Information sur les BSA attribués aux membres du Conseil de surveillance				
Date d'assemblée	BSA-B AG 17/03/04	BSA-J AG 07/11/05	BSA-K AG 16/05/06	BSA-L AG 29/04/08
Date du Directoire	17/03/04	30/01/06	09/06/06 (1) 13/12/06 (2)	17/12/08 (1) 22/10/09 (2)
Actions pouvant être souscrites par :	1 bon/4 actions	1 bon/4 actions	1 bon/1 action	1 bon/1 action
<i>Les mandataires sociaux</i>	36 000	60 000	54 000	60 000
<i>Jean-Claude Deschamps</i>	36 000	40 000	20 000 (1)	
<i>Jean-Marie Zacharie</i>				18 000 (1)
<i>François Sarkozy</i>		20 000	20 000 (1)	12 000 (1)
<i>Georges Hibon</i>			14 000 (2)	6 000 (1)
<i>Gilles Marrache</i>				6 000 (1)
<i>Philippe Taranto</i>				6 000 (1)
<i>Michel Arié</i>				6 000 (1)
<i>André Ulmann</i>				6 000 (2)
Point de départ d'exercice des BSA	17/03/04	30/01/06	09/12/06 (1) 13/06/07 (2)	17/06/09 (1) 22/04/10 (2)
Date d'expiration	16/03/09	07/11/10	08/06/11 (1) 12/12/11 (2)	16/12/13 (1) 21/10/14 (2)
Prix de souscription	4,093	10,64	12,51€ (1) 11,80 € (2)	2,95€ (1) 5,34€ (2)
Modalités d'exercice	N/A	N/A	Vesting/4 ans	Vesting/4 ans
Actions souscrites au 31/12/2009	0	0	0	1 500
Total des BSA annulés ou caduques	9 000	0	23 500	9 000
BSA restants en fin d'exercice	0	15 000	30 500	49 500

Tableau 10 – Récapitulatif des éléments concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Comme mentionné ci-dessus, la conformité de la Société au Code de gouvernement d'entreprise Middledent pour les valeurs moyennes et petites est précisée au point I.7 du rapport du Président du Conseil sur le contrôle interne : la Société applique l'ensemble des recommandations du Code Middledent de gouvernement d'entreprise relatives aux dirigeants mandataires sociaux.

Les deux membres du Directoire de BioAlliance Pharma, fondateurs de l'entreprise, cumulent leur mandat social avec un contrat de travail. Les circonstances qui ont présidé à cette décision tiennent à l'importance déterminante de leur savoir-faire et, corrélativement, de leur fonction de Direction technique, à leur niveau de rémunération longtemps significativement inférieur au marché et au fort niveau de risque inhérent au secteur des Biotechs, qui justifient le maintien des protections inhérentes au contrat de travail.

Tableau 10

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation/ changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dominique Costantini Président du Directoire Début mandat : 24/04/2007 Date fin Mandat : 24/04/2010	oui			non		non		non
Gilles Avenard Membre du Directoire et Directeur général Début mandat : 24/04/2007 Date fin Mandat : 24/04/2010	oui			non		non		non
Pierre Morgon Membre du Directoire et Directeur général Début mandat : 27/08/2008 Date fin Mandat : 29/05/2009	oui			non		non		non

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus par la Société à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions des mandataires ou postérieurement à celle-ci : Il n'existe pas, dans le Groupe, de tels engagements soumis à la procédure de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la Société n'a pas attribué de titres de capital, de titres de créances ni de titres donnant accès au capital aux dirigeants. Elle a attribué aux membres indépendants du Conseil de surveillance les BSA décrits dans le tableau 8 ci-dessus.

Conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et L.225-185 du Code de commerce, le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, a fixé la quotité d'actions (actions attribuées ou actions issues de levées d'options) que les dirigeants mandataires sociaux de BioAlliance Pharma ont l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Cette quotité a été établie à 50% de chaque attribution de titres donnant accès au capital, avec un plafond équivalent à un an de rémunération brute globale. Cette disposition s'applique aux options consenties et aux actions attribuées postérieurement au 31 décembre 2006.

5.10. INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations relatives à la manière dont la Société et le Groupe prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de l'activité.

5.10.1. Informations Sociales (article R 225-104)

L'existence d'une Unité Economique et Sociale entre BioAlliance Pharma SA et sa filiale Laboratoires BioAlliance Pharma SAS a été reconnue par le tribunal d'instance du XVe arrondissement en date du 6 octobre 2006. L'Unité Economique et Sociale relève de la Convention Collective de l'Industrie Pharmaceutique, depuis l'accord collectif signé le 11 juillet 2007. Par ailleurs, le Groupe respecte toutes les exigences légales en matière d'information et de consultation des partenaires sociaux et maintient une concertation et un dialogue permanents.

Les données sociales sont présentées ci-après :

Effectif total au 31 décembre 2009 :

- **de la Société :** l'effectif total en équivalent temps plein est de 65,10 salariés (62,4 CDI, 1,8 CDD et 0,9 apprenti). Il comprend 52,80 Cadres, 12,30 Non Cadres dont 0,9 apprenti.
- **du Groupe :** l'effectif total en équivalent temps plein est de 86,28 salariés (83,58 CDI, 1,8 CDD et 0,9 apprenti). Il comprend 73,98 Cadres, 12,30 Non Cadres dont 0,9 apprenti.

Mouvement de Personnel au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

- **Au niveau de la Société :** Embauches : 6 salariés : 1 CDI, 4 CDD, et 1 Apprenti. Départs : 9 salariés : 2 démissions, 4 fin de CDD, 2 licenciements, 1 mise à la retraite.
- **Au niveau du Groupe :** Embauches : 7 salariés : 2 CDI, 4 CDD, et 1 Apprenti. Départs : 11 salariés : 4 démissions, 4 fin de CDD, 2 licenciements, 1 mise à la retraite.

Organisation du temps de travail et absentéisme :

- **Au niveau de la Société :**

Aux termes de l'Accord d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail en date du 2 février 2002, le temps de travail dans la Société est annualisé, à hauteur de 218 jours par an pour tous les cadres et sur la base de 36 heures 45 minutes pour les non cadres.

4 salariés bénéficient d'un temps partiel à 80%.

Les motifs d'absence ont été principalement pour maladie (2 personnes pendant 2 mois, 1 personne pendant 1 mois, 2 personnes pendant 0,5 mois), congé maternité (1 personne pendant 3 mois, 1 personne pendant 1 mois) et pour accident du travail (1 personne pendant 2 mois, 1 personne pendant 1 mois).

- **Au niveau du Groupe :**

Les attachés scientifiques dont l'activité relève de la visite médicale bénéficient d'un forfait de 213 jours annuel.

Rémunérations, évolution, égalité professionnelle homme-femme

Au niveau de BioAlliance Pharma, la masse salariale n'a pas augmenté en raison des mesures prises à la suite du licenciement économique de la fin de l'exercice 2008 (restrictions en matière d'embauches et de rémunérations). Pour les Laboratoires, la masse salariale a augmenté de façon significative du fait de l'augmentation du nombre de salariés au cours du 3^{ème} trimestre 2008 et de la modification du système de primes des Attachés Scientifiques.

L'égalité professionnelle entre hommes et femmes s'illustre au sein du Groupe par la répartition suivante entre les salariés : 65% de femmes et 35% d'hommes.

Attribution de titres donnant accès au capital

Dans le cadre de l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 avril 2008, le Directoire a attribué le 1^{er} avril 2009 des actions gratuites aux salariés de l'entreprise qui notamment ne remplissaient pas lors de la 1^{ère} attribution (31 juillet 2008) la condition d'ancienneté requise. Cette attribution, comme celle qui concernait l'exercice clos le 31 décembre 2008, est soumise à des conditions de performance collective. L'avis favorable du Comité d'Entreprise avait été rendu le 17 juillet 2008. 94 000 actions gratuites ont été attribuées à 43 salariés du Groupe en fonction de critères d'ancienneté et d'attributions récentes d'autres instruments donnant accès au capital.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Le dialogue social est mené par le Directoire avec les représentants du personnel. 12 réunions de délégués du personnel et 15 réunions du Comité d'Entreprise (dont 3 réunions exceptionnelles) ont été organisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Représentants du personnel : Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, 2 membres titulaires et 1 membre suppléant du collège Cadre ont donné leur démission ainsi qu'un membre suppléant du collège non cadre. Conformément à la réglementation en vigueur, il n'a pas été organisé d'élections partielles car chaque collège est toujours représenté et le nombre des membres titulaires, après remplacement, n'a pas été réduit de moitié. 3 réunions exceptionnelles du Comité d'Entreprise ont eu lieu : sur l'augmentation du tarif de la mutuelle et la réorganisation interne (29 janvier 2009), sur la réorganisation suite à la démission du 3^{ème} membre du Directoire (8 juin 2009) et sur la reconstitution des capitaux propres de la filiale Laboratoires BioAlliance Pharma (le 17 décembre 2009).

Hygiène et sécurité : 3 réunions du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (créé le 18 décembre 2008 avec 3 représentants du personnel) ont eu lieu au cours de l'exercice. D'autre part, la Société a élaboré un plan de continuité de l'activité applicable en cas de survenue d'une pandémie grippale, conformément aux recommandations de la Branche de l'Industrie Pharmaceutique et en particulier du LEEM.

Principaux accords : Les principaux accords collectifs en vigueur au sein de l'Unité Economique et Sociale sont les suivants :

- l'Accord d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail en date du 2 février 2002 ;
- une charte d'entreprise relative au régime des inventeurs salariés, conclue le 17 mars 2006 afin d'encourager les innovations, cœur de métier de la Société ;
- l'accord collectif d'entreprise en date du 11 juillet 2007 sur le changement de la Société de la Convention Collective des Industries Chimiques à celle de l'Industrie Pharmaceutique à compter du 1^{er} octobre 2007 ;
- l'accord collectif d'entreprise en date du 11 juillet 2007 sur la prévoyance et les frais de santé.

Formation : La politique de formation conduite par la Société et par le Groupe permet une adaptation continue des compétences de l'ensemble des salariés aux évolutions des activités et des nouveaux métiers du Groupe. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, 2046 heures ont été consacrées à la formation technique (72 cadres et 10 non cadres) et 24 heures ont été consacrées au droit individuel à la formation (DIF).

Plan d'actions sur l'emploi et le maintien dans l'emploi des seniors : Conformément à ses obligations légales, le Groupe a mis en place un plan d'actions sur l'emploi et le maintien dans l'emploi des seniors qui a recueilli un avis favorable sans réserve du Comité d'Entreprise le 20 novembre 2009.

L'importance de la sous-traitance : Le Groupe BioAlliance Pharma concentre son activité et ses ressources humaines sur son savoir-faire en matière de développement, d'enregistrement et de commercialisation de médicaments innovants. A ce titre, il organise une sous-traitance scientifique, de production et de différents services supports tels que l'informatique, l'accueil, le nettoyage et la maintenance.

5.10.2. Informations "environnementales" (Article R. 225-105)

La Société et le Groupe ont une attitude responsable et citoyenne qui vise à minimiser les impacts de l'activité potentiellement négatifs sur l'environnement.

Ils respectent les grands principes destinés à garantir la protection de la santé et de l'environnement.

La fabrication des produits étant sous-traitée, le Groupe ne dispose pas de site industriel mais possède des laboratoires de recherche et développement au sein desquels ont été mises en place des mesures de confinement et de protection des travailleurs exposés aux agents biologiques et chimiques. Par ailleurs, les procédures d'élimination des déchets toxiques et contaminants sont conformes à la réglementation.

Le Groupe s'est assuré de la mise en conformité de ses pratiques avec le règlement européen REACH («Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals Regulation»). En tant qu'utilisateur de substances chimiques, BioAlliance Pharma :

- respecte les conditions de sécurité édictées dans les Fiches de Données de Sécurité (FDS) fournies par les fabricants et établit ses propres FDS pour les produits développés en interne ;
- fait part à ses fournisseurs d'éventuelles informations sur la dangerosité des produits ;
- s'assure que son utilisation est bien celle prévue par le fournisseur.

En plus de l'approbation des comptes annuels et consolidés, nous vous demanderons de vous prononcer sur les points suivants à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire Annuelle :

- le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant venant à expiration ;
- le changement du mode d'administration de la Société par adoption de la formule à Conseil d'administration et les modifications corrélatives des statuts, la nomination des administrateurs et la fixation du montant des jetons de présence ;
- l'autorisation de mettre un œuvre un nouveau programme de rachat d'actions ;
- l'autorisation de réduire le capital par voie d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions susvisé,
- l'autorisation de procéder à une augmentation de capital, soit avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par une offre à des investisseurs qualifiés ;
- l'autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions à l'ensemble des salariés du groupe ainsi qu'aux dirigeants mandataires sociaux de la Société ;
- l'autorisation de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'une détention collective.

Ces différents points vous sont présentés dans le document intitulé «Rapport du Directoire à l'assemblée générale mixte du 22 avril 2010 - Exposé des motifs des résolutions » joint au présent rapport ainsi que le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne.

Nous vous précisons également que le tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Directoire est annexé au présent rapport.

Votre Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Directoire

Annexe 1 au rapport de gestion

RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(article R.225-102 al 2 du Code de commerce)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 073 498	2 169 086	3 115 473	3 224 208	3 224 584
Nombre d'actions ordinaires	8 293 991	8 676 343	12 461 894	12 896 832	12 898 334
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	211 833	826 676	1 153 066	1 084 063	913 000
Résultat avant, impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-10 247 651	-11 108 911	-16 385 584	-15 217 550	-8 847 030
Impôts sur les bénéfices	241 375	359 968	1 085 083	2 253 575	1 829 922
Participation des salariés					
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 7 705 221	- 11 022 461	-15 721 589	-14 560 997	-22 398 410
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	- 1,21	- 1,24	- 1,23	- 1,01	- 0,54
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 0,93	- 1,27	- 1,26	- 1,13	- 0,60
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	45	47	53	75	65
Montant de la masse salariale	1 971 463	2 978 149	3 275 570	4 788 434	4 308 010
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. Œuvres)	895 273	1 362 762	1 492 593	2 384 799	2 063 429

Annexe 2 au rapport de gestion

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU DIRECTOIRE *Exercice clos le 31 décembre 2009*

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous rendons compte des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire en matière d'augmentation de capital et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant maximum autorisé	Augmentation réalisée les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Programme de rachat d'actions	29/04/2009 Réso. 10	18 mois (10/2010)	10% du capital	Aucune	Aucune	Voir le rapport du Directoire
Autorisation d'attribuer des actions gratuites (260.000 actions) Acquisition définitive subordonnée à des conditions de performance 2 ans après l'attribution	29/04/08 Réso 20	12 mois (04/2009)	2% du capital	Attribution de 148 500 droits à actions gratuites Pas d'augmentation de capital	Attribution de 94 000 droits à actions gratuites et annulation de 17 500 droits non attribués Pas d'augmentation de capital	-
Autorisation d'émettre des BSA (CS + C. scientifique) (150.000 bons donnant droit chacun à 1 action)	29/04/08 Réso 21	18 mois (10/2009)	1,19% du capital	Attribution de 54 000 BSA Aucun exercice	Attribution de 14 000 BSA et annulation de 82 000 BSA non attribués Augmentation du capital de 1 500 actions constatée au 31/12/2009	-
Autorisation d'augmenter le capital - soit toutes valeurs mobilières confondues, avec maintien du DPS, - soit par incorporation de réserves, bénéfices, primes	24/04/2007 Réso. 11	26 mois (06/2009)	3.000.000 €	Aucune	Aucune	-
Autorisation d'augmenter le capital toutes valeurs mobilières confondues, avec suppression du DPS	24/04/2007 Réso. 12	26 mois (06/2009)	1.800.000 € (s'impute sur le plafond de la réso 11)	Aucune	Aucune	-
Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	24/04/2007 Réso. 14	26 mois (06/2009)	10% du capital	Aucune	Aucune	-

CHAPITRE 6. DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Responsables du Rapport Financier Annuel

Madame Dominique Costantini, président du Directoire de BioAlliance Pharma.

Monsieur Gilles Avenard, membre du Directoire et Directeur général de BioAlliance Pharma.

Attestation des responsables du Rapport Financier Annuel

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables (normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les comptes consolidés) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 65 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Madame Dominique Costantini
Président du Directoire

Monsieur Gilles Avenard
Directeur général

CHAPITRE 7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous présente les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par la Société sur 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 :

<i>(en euros)</i>	Grant Thornton				Ernst & Young			
	Montant		%		Montant		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit, Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes en normes françaises et IFRS								
Emetteur	79 900	116 990	88%	89%	102 467	94 810	100%	100%
Filiale intégrée globalement	10 544	15 043	12%	11%	0	0	0%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du C. aux comptes								
<i>Sous-total</i>	90 444	132 033	100%	100%	102 467	94 810	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>								
Total	90 444	132 033	100%	100%	102 467	94 810	100%	100%

CHAPITRE 8. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Sommaire

8.1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	103
8.1.1. Composition du Conseil de surveillance	103
8.1.2. Missions du Conseil de surveillance	105
8.1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance	105
8.1.4. Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2009	106
8.1.5. Travaux du Comité d'audit	107
8.1.6. Travaux du Comité des rémunérations.....	107
8.1.7. Principes et règles qui déterminent la rémunération des mandataires sociaux	108
8.1.8. Autres éléments de gouvernance.....	108
8.2. PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE.....	109
8.2.1. Définition du contrôle interne	109
8.2.2. Périmètre	109
8.2.3. Référentiels	109
8.2.4. Organisation	109
8.2.5. Politique de gestion des risques.....	110
8.2.6. Activités de contrôle.....	111
8.2.7. Limites du contrôle interne et pistes d'amélioration	113

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Président du Conseil de surveillance de BioAlliance Pharma rend compte, à l'occasion de la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2009, des mesures de gouvernement d'entreprise, de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par la Société au cours de l'exercice 2009.

Ce rapport, préparé par la Direction Administrative et Financière de la Société et revu par le Directoire, a été soumis au Comité d'audit qui l'a ensuite présenté à l'ensemble du Conseil de surveillance pour approbation le 3 mars 2010.

8.1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

BioAlliance Pharma est une société anonyme de droit français, à Directoire et Conseil de surveillance. La Société déclare se conformer aux règles de gouvernance nationales et européennes en vigueur. Elle se réfère en particulier au code de gouvernement d'entreprise Middlednext pour les valeurs moyennes et petites⁵.

Les règles relatives aux missions et au fonctionnement du Conseil de surveillance sont fixées par la loi, les statuts et le règlement intérieur du Conseil. Ce dernier, mis à jour le 10 février 2009, fixe les relations entre le Directoire et le Conseil de surveillance, détermine les pouvoirs du Conseil et ceux des Comités et détaille les modalités de fonctionnement du Conseil ainsi que les règles de déontologie s'appliquant à ses membres. Ce règlement est disponible sur le site de la Société (www.bioalliancepharma.com).

8.1.1. Composition du Conseil de surveillance

En vertu des dispositions légales et statutaires, le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans et rééligibles au terme de leur mandat.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil de surveillance s'engage à compter en son sein au moins un tiers de membres indépendants. Pour qualifier l'indépendance des membres, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement, le règlement intérieur du Conseil a retenu les critères d'indépendance suivants :

- ne pas être salarié ou membre du Directoire de la Société et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédant la nomination au sein de la Société ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement de la Société;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur ou membre du Conseil de surveillance de la Société depuis plus de douze ans ;
- ne pas détenir directement ou indirectement, plus de 1 % du capital de la Société sur une base totalement diluée ou non.

Au cours de l'exercice 2009, la composition du Conseil de surveillance a été modifiée à deux reprises.

Du début de l'exercice au 29 avril 2009, le Conseil était composé de six membres, tous indépendants.

L'assemblée générale en date du 29 avril 2009 a nommé au Conseil la société AGF Private Equity, actionnaire de la Société à hauteur de 5,8%, représentée par Monsieur Thierry Laugel. Puis, lors de sa réunion en date du 21 octobre 2009, le Conseil de surveillance a coopté la société ING Belgique, représentée Monsieur Denis Biju Duval, ainsi que Monsieur André Ulmann, en remplacement de Messieurs Hibon et Taranto. La société ING Belgique, 1^{er} actionnaire de BioAlliance Pharma (à hauteur

⁵ Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publié en décembre 2009, consultable sur le site www.middlednext.com.

de 8,8%), renforce ainsi la représentation des actionnaires au sein du Conseil, aux côtés de la société AGF Private Equity représentée par monsieur Rémi Droller depuis septembre 2009.

Au 31 décembre 2009, le Conseil de surveillance de la Société est constitué de sept membres, dont cinq indépendants :

- Jean-Marie Zacharie, membre indépendant, Président du Conseil ;
- François Sarkozy, membre indépendant Vice-président ;
- Michel Arié, membre indépendant ;
- Gilles Marrache, membre indépendant ;
- André Ulmann, membre indépendant.
- la société ING Belgique représentée par Denis Biju-Duval ;
- la société AGF Private Equity représentée par Rémi Droller.

Jean-Marie Zacharie, Président du Conseil de Surveillance

68 ans - Président de la filiale MSD-Chibret France jusqu'en 2006 et Vice président Europe de 2001 à 2006, Jean-Marie Zacharie a préalablement dirigé différentes filiales de Merck MSD^{6*} à l'international, en Espagne et en Amérique du Sud. Il avait acquis son expérience précédente au sein du groupe Sandoz où il a été Directeur Général de la filiale Belge et Vice Président de la zone Moyen Orient-Afrique. Il a démarré sa carrière au marketing au sein de Sandoz Japon.

Autres mandats en cours : Jean-Marie Zacharie est également Président de ShigaMediX depuis octobre 2006 et administrateur de Lundbeck France* depuis mars 2008.

François Sarkozy, vice président

50 ans – Président du cabinet AEC Partners France, François Sarkozy avait préalablement été Directeur Médical France pour Aventis Pharma* et Directeur Médical et Pharmaceutique France pour Hoechst Marion, après avoir été Directeur du Développement International de Roussel-Uclaf. Il a débuté sa carrière à l'AP-HP où il a réalisé son internat en pédiatrie.

Autres mandats en cours : François Sarkozy est également membre du Conseil de surveillance de Proгна AG (Allemagne) et gérant de la société FSNB Conseil (France).

Michel Arié, membre indépendant

62 ans - Directeur Financier en charge du développement, de la diversification et des fusions - acquisitions au sein du Groupe CNIM* (Constructions Industrielles de la Méditerranée), Michel Arié a évolué dans le monde industriel dans les fonctions d'audit interne, de contrôle de gestion, de direction administrative et financière et de financement export et financement de projet. Il est Ingénieur Supelec, diplômé de l'IAE Dauphine.

Autres mandats en cours : Michel Arié est également administrateur de diverses filiales du Groupe CNIM.

Gilles Marrache, membre indépendant

41 ans - Depuis janvier 2006 Président d'Amgen France et Vice président d'Amgen Inc*., société créée en 1980 et actuel leader mondial des biotechnologies, Gilles Marrache dirigeait auparavant la filiale Belgique et Luxembourg, après avoir pris la tête de la division oncologie en France. Antérieurement, il a exercé différents postes chez Novartis, dans la BU oncologie où il a eu l'opportunité de lancer le Glivec et le Zometa, et a assuré les fonctions de Directeur du Marketing. Il a commencé sa carrière chez le distributeur CERP. Gilles Marrache est docteur en pharmacie de Paris XI et est titulaire d'un MBA de l'ISC Paris.

⁶ Les sociétés suivies d'un astérisque sont des sociétés cotées.

André Ulmann, membre indépendant

61 ans – Fondateur et Président du Conseil de surveillance du Laboratoire HRA Pharma créé en 1996, société pharmaceutique européenne qui développe et commercialise des médicaments dans le domaine de la santé reproductive et de l'endocrinologie, André Ulmann a débuté sa carrière comme médecin hospitalier et rejoint l'industrie pharmaceutique où il a exercé des fonctions de Responsable de projet international, de Directeur médical et de Responsable R&D en endocrinologie au sein du Groupe Hoechst Roussel. André Ulmann est Docteur en médecine, docteur ès sciences, spécialiste en néphrologie et médecine interne.

Autres mandats en cours : Il est également Président du Directoire de Celogos depuis 1996.

Denis Biju-Duval, représentant permanent d'ING Belgique

53 ans - Denis Biju-Duval est responsable de l'équipe Private Equity d'ING Belgique depuis 2001. Il a débuté sa carrière au sein du Boston Consulting Group. Il a ensuite été Directeur à l'Institut de Développement Industriel, Responsable du Business Development chez Chargeurs, Directeur chez Marceau Investments exploitant des activités industrielles, Directeur Général d'Investop SA et Directeur chez ING Investment Management France. Denis Biju-Duval est ingénieur de formation, titulaire d'un MBA (HEC/ISA - Paris).

La société ING Belgique, entrée au capital de BioAlliance Pharma en 2003, est restée le principal actionnaire de BioAlliance Pharma et a été membre du Conseil de surveillance de la Société de 2003 à 2008, représentée par Denis Biju-Duval. Celui-ci a rejoint de nouveau le Conseil en octobre 2009.

Rémi Droller, représentant permanent d'AGF Private Equity

34 ans - Rémi Droller a rejoint AGF Private Equity en 2003 en tant que Partner en charge des investissements dans le domaine de la santé. Il a précédemment passé 3 ans chez CDC Ixis Innovation (actuellement CDC Entreprise Innovation) où il était en charge de l'analyse et du suivi des investissements dans le domaine de la santé. Rémi Droller est titulaire d'un DEA de biologie moléculaire et d'un Mastère en management de l'innovation.

AGF Private Equity a franchi le seuil de 5% du capital de la Société au cours de l'exercice 2008 et a été nommée membre du Conseil de surveillance de BioAlliance Pharma en avril 2009.

8.1.2. Missions du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance assume une mission de contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire, ainsi qu'un pouvoir périodique de vérification.

Le règlement intérieur du Conseil précise que cette mission de contrôle s'étend aux domaines suivants :

- examen de la situation financière, de la situation de trésorerie, des documents de gestion prévisionnelle et des engagements de la Société ;
- examen des moyens mis en œuvre par la Société, les commissaires aux comptes et l'audit interne pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés ;
- examen des informations relatives aux comptes communiquées aux actionnaires et au marché ;

De plus, certaines décisions du Directoire ne peuvent être adoptées et certains actes ou engagements ne peuvent être conclus par le Directoire ou le Président du Directoire, s'ils n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance. Outre les opérations prévues par la loi, il s'agit principalement de décisions d'acquisition ou de disposition d'actifs, pour un montant supérieur à 200.000 € par an, autres que celles visées dans le budget annuel de la Société.

8.1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

Pour lui permettre d'exercer pleinement sa mission de contrôle, le Conseil de surveillance a précisé dans son règlement intérieur qu'il peut opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

En pratique, préalablement à la tenue des réunions du Conseil, ses membres se voient remettre tout document utile à leur information. Cette information est à la charge du Président du Conseil et du Président du Directoire. En dehors de toute réunion, les membres du Conseil de surveillance peuvent, à leur demande, obtenir toute information qu'ils jugent utile auprès des mêmes personnes. Par ailleurs, les membres du Conseil de surveillance sont régulièrement informés par le Directoire des éléments jugés importants ainsi que des communiqués publiés par la Société.

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués par courrier électronique par le Président du Conseil, selon un calendrier préétabli. L'ordre du jour est préparé par le Directoire en concertation avec le Président du Conseil et communiqué aux membres du Conseil au moins une semaine avant la réunion. Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour, préparé par la Direction générale, est remis à chaque membre en séance.

Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal dont le projet est transmis aux membres du Conseil pour recueillir leurs observations. Le procès verbal définitif est approuvé lors de la séance suivante et signé par le Président et un autre membre du Conseil ayant participé à la réunion.

Le Directoire est systématiquement présent à chaque réunion du Conseil de surveillance. Assistent également aux réunions les représentants du Comité d'entreprise ainsi que les Commissaires aux comptes de la Société à l'occasion des Conseils d'arrêté semestriel et annuel des comptes.

Le Conseil d'administration est assisté de deux Comités permanents dont les attributions et le mode de fonctionnement sont précisés par le règlement intérieur : le Comité d'audit et le Comité des rémunérations. Le règlement intérieur prévoit également la possibilité de nommer d'autres comités spécialisés, qui exercent leur activité sous la responsabilité du Conseil. Au cours du second semestre 2009, le Conseil a constitué un Comité de réflexion stratégique comprenant André Ulmann et Rémi Droller (représentant de la société AGF), qui s'est réuni à trois reprises avec le Directoire et a régulièrement rendu compte de ses travaux au Conseil.

Par ailleurs, le règlement intérieur prévoit l'existence d'un Comité scientifique composé du Directoire et du Directeur scientifique de BioAlliance Pharma, ainsi que de membres universitaires, hospitaliers ou scientifiques renommés, provenant d'Universités et d'Instituts français reconnus. Le Comité scientifique est consulté en fonction des besoins stratégiques de la Société et ses membres sont consultés lors de réunions projets, chacun séparément par unité opérationnelle. Il est chargé de guider et d'évaluer les progrès de certains projets ainsi que la pertinence scientifique des nouveaux projets de la Société.

Le règlement intérieur fixe les modalités selon lesquelles le Conseil de surveillance procède à l'évaluation de son propre fonctionnement. Il consacre, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement, notamment lors de l'établissement du rapport sur le contrôle interne.

8.1.4. Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2009

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance s'est réuni à sept reprises, dont une par téléphone, en conformité avec les dispositions prévues pour ce cas par le règlement intérieur. Le Président du Conseil de surveillance a présidé la totalité des réunions, le taux de participation de l'ensemble des membres étant de 89%.

A chacune des réunions, une analyse détaillée des principaux faits marquants, un point sur l'avancement des projets de recherche et développement, un rapport financier ainsi qu'un rapport détaillé des ventes et des opérations marketing ont été présentés au Conseil par le Directoire, le Directeur Financier et le Directeur Marketing Ventes. Les questions d'orientation stratégique et de recherche de partenariats ont été discutées. Le Conseil de surveillance a également été régulièrement informé de l'évolution de la situation de la joint-venture SpeBio.

Lors de ses réunions des 4 mars et 26 août 2009, le Conseil de surveillance a procédé à l'examen des comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2008 et des comptes consolidés du premier semestre 2009, en présence des commissaires aux comptes. En février, avril, juillet et octobre 2009, il a également examiné le chiffre d'affaires trimestriel consolidé ainsi que le rapport trimestriel d'activité présenté par le Directoire. Il a régulièrement pris connaissance des éléments de la communication financière sur laquelle il a exprimé son avis.

Le Conseil de surveillance a examiné début 2010 le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par Middlenext et décidé, lors de sa séance du 9 février 2010, d'adopter ce code comme référence pour la mise en œuvre de sa gouvernance, compte tenu de son adaptation à la taille et aux problématiques de l'entreprise.

Lors de cette même séance, le Conseil de surveillance a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code.

S'agissant des recommandations, la Société applique la quasi-totalité de celles relatives au Conseil et ne s'en écarte que sur la disposition qui prévoit la signature du règlement intérieur par les membres du Conseil. Actuellement, l'acceptation de ses fonctions par un membre du Conseil emporte de sa part adhésion pleine et entière au règlement et à la charte qu'il comprend. La Société se mettra en conformité avec cette recommandation lors de la prochaine mise à jour de son règlement intérieur.

8.1.5. Travaux du Comité d'audit

Présidé par Michel Arié, membre indépendant présentant des compétences particulières en matière financière et comptable, le Comité d'audit comprenait également le Président du Conseil, Jean-Marie Zacharie, et Philippe Taranto, jusqu'à la démission de ce dernier en septembre 2009. Monsieur Taranto n'a pas été remplacé au cours de l'exercice 2009.

Le Conseil de surveillance a pris en compte dans son règlement intérieur l'élargissement des missions du Comité d'audit qui résulte des dispositions de l'Ordonnance du 8 décembre 2008, transposant la 8^{ème} Directive européenne. En conséquence, le Comité d'audit assure l'ensemble des missions qui lui sont dévolues par la loi. En outre, aux termes du règlement intérieur, le Comité peut étudier toute question portée à sa connaissance et dispose d'un droit de consultation directe, indépendant et confidentiel des commissaires aux comptes, des dirigeants et du personnel de la Société ainsi que de l'ensemble des documents de gestion, des livres et registres de la Société.

Le Comité s'est réuni quatre fois au siège de la Société au cours de l'année 2009, dont une réunion consacrée spécifiquement à sa mission de suivi des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Société. Son activité a porté notamment sur l'examen des comptes de l'exercice 2008 et des comptes intermédiaires 2009 et la revue des problématiques comptables y afférentes, le bilan de la mission des commissaires aux comptes, la présentation du nouveau processus de gestion des risques mis en place par la Société et la revue du projet du rapport du Président sur le contrôle interne.

A chaque réunion, outre les membres, étaient présents les commissaires aux comptes, le Directeur Financier et un membre du Directoire. Le Comité a eu l'opportunité de se réunir avec les commissaires aux comptes en l'absence des représentants de la Société.

Le Président du Comité d'audit a présenté au Conseil un rapport sur les travaux du Comité à la suite de chacune de ses réunions.

8.1.6. Travaux du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations comprend deux membres indépendants du Conseil de surveillance, le Président, Jean-Marie Zacharie et le Vice-président, François Sarkozy, ainsi qu'un expert qui préside le Comité, Dominique Jolivet.

Le Comité des rémunérations émet toute recommandation au Conseil de surveillance en ce qui concerne la fixation initiale et toute augmentation de la rémunération des membres du Directoire, la répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de surveillance ainsi que la fixation d'éventuelles rémunérations exceptionnelles des membres du Conseil. Conformément au principe d'exhaustivité, il se prononce également sur les projets d'attribution de stock-options et d'actions gratuites aux dirigeants et sur les conditions de performance qui y sont attachées.

Ce Comité s'est réuni une fois au siège de la Société au cours de l'année 2009. Il s'était prononcé en décembre 2008 sur l'évaluation de l'atteinte de leurs objectifs 2008 par les membres du Directoire et sur la proposition de répartition des jetons de présence 2009 aux membres du Conseil de Surveillance. Début 2009, il a examiné la rémunération des membres du Directoire et défini leurs objectifs 2009, qui ont été évalués en février 2010.

Toutes les recommandations du Comité des rémunérations ont été approuvées par le Conseil de surveillance.

8.1.7. Principes et règles qui déterminent la rémunération des mandataires sociaux

La Société applique l'ensemble des recommandations du Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites relatives aux dirigeants mandataires sociaux.

Les deux membres du Directoire de BioAlliance Pharma, fondateurs de l'entreprise, cumulent leur mandat social avec un contrat de travail. Les circonstances qui ont présidé à cette décision tiennent à l'importance déterminante de leur savoir-faire et, corrélativement, de leur fonction de Direction technique, à leur niveau de rémunération longtemps significativement inférieur au marché et au fort niveau de risque inhérent au secteur des Biotechs, qui justifient le maintien des protections inhérentes au contrat de travail.

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat social. Leur rémunération salariale comprend une part fixe et une part variable, dont le Conseil de surveillance, sur proposition du Comité des rémunérations, a fixé la cible à 40% de leur salaire annuel brut, en fonction de l'atteinte de leurs objectifs. Pour l'exercice 2009, ces objectifs se décomposaient de la manière suivante : objectifs stratégiques, objectifs liés aux processus réglementaires d'accès au marché des produits de la Société, objectifs liés à l'activité de recherche et développement et objectifs liés à la structuration de la Société.

La rémunération exceptionnelle des membres du Directoire correspond, le cas échéant, à la rétribution des inventeurs salariés mise en place dans la Société au bénéfice de l'ensemble des salariés concernés. Leurs avantages en nature consistent en une assurance perte d'emploi (GSC) et, pour l'exercice 2009, à l'usage d'un véhicule de fonction pour deux membres du Directoire.

La Société ne met pas en œuvre d'indemnités de départ ni de régimes de retraites supplémentaires.

Dans le cadre de sa politique de rémunération et de motivation de ses dirigeants et de ses salariés, BioAlliance Pharma a mis en place des plans d'octroi de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) de 2003 à 2005. A ce dispositif ont succédé en 2006 l'attribution de stock-options et en 2008 l'octroi d'actions gratuites.

Dans chacun des cas, les plans ont bénéficié aux dirigeants et à l'ensemble des salariés du Groupe. L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées en 2008 est soumise à la réalisation de conditions de performance validées par le Conseil.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance, dans sa décision du 30 janvier 2008, a fixé à 50% le pourcentage de chaque attribution de titres donnant accès au capital que les dirigeants doivent conserver au nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions dans la Société, et ce avec un plafond équivalent à un an de rémunération brute globale.

Les membres indépendants du Conseil de surveillance perçoivent des jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'assemblée générale et répartis par le Conseil sur proposition du Comité des rémunérations, sur la base d'un montant forfaitaire par présence effective aux réunions du Conseil et des Comités. Les membres indépendants du Conseil ont également bénéficié de plans successifs d'attribution de bons de souscription d'actions (BSA) de 2003 à 2008.

8.1.8. Autres éléments de gouvernance

Les dispositions relatives à la participation aux assemblées figurent aux articles 20 à 24 des statuts disponibles sur le site de la Société.

Les informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, sont détaillées à la section 8 du rapport de gestion.

8.2. PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

8.2.1. Définition du contrôle interne

Le Groupe BioAlliance Pharma adopte la définition du contrôle interne proposée par l'Autorité des Marchés Financiers⁷, selon laquelle le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la fiabilité des informations financières ; et

d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le Groupe a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice d'un processus de contrôle interne destiné à « garantir en interne la pertinence et la fiabilité des informations utilisées et diffusées dans les activités du Groupe ».

8.2.2. Périmètre

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe BioAlliance Pharma s'appliquent à la société BioAlliance Pharma SA ainsi qu'à ses filiales à 100% Laboratoires BioAlliance Pharma SAS et BioAlliance Pharma Switzerland SA.

8.2.3. Référentiels

En qualité de société admise sur un marché réglementée, la société BioAlliance Pharma adopte le cadre de référence de l'Autorité des Marchés financiers. Au cours de l'exercice 2009, le Groupe a progressé dans sa mise en œuvre du référentiel adapté aux valeurs moyennes et petites, aussi bien en ce qui concerne l'information comptable et financière que la gestion des risques.

Par ailleurs, le Groupe, établi dans le secteur pharmaceutique, est soumis à une réglementation spécifique très précise qui encadre ses activités et dont le respect fait également l'objet du contrôle interne. Des dispositions législatives et réglementaires, définies par l'AFSSAPS, la Commission européenne, l'EMEA, la FDA et les autorités réglementaires équivalentes dans les autres pays, encadrent les travaux de recherche et développement, les études précliniques, les études cliniques, la réglementation des établissements, ainsi que la fabrication et la commercialisation des médicaments. Les principaux textes réglementaires s'appliquant à l'activité des deux sociétés sont les suivants : Bonnes Pratiques Cliniques (BPC), Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), Bonnes Pratiques de Laboratoires (BPL), textes réglementaires français et européens s'appliquant au développement et à l'exploitation des médicaments, textes réglementaires sur les OGM, l'élimination des déchets, le transport des produits dangereux, la manipulation des micro-organismes, l'hygiène et la sécurité.

8.2.4. Organisation

L'ensemble des acteurs du Groupe, organes de gouvernance et salariés, est impliqué dans le dispositif de contrôle interne. Ce dernier est organisé de la manière suivante :

La gestion des risques est pilotée par le Comité de management des risques, qui comprend la Direction Générale, la Direction Financière et la Direction Qualité, en coordination avec le Comité d'audit du Conseil de surveillance. Elle est déployée à l'échelle de l'ensemble du Groupe par les Responsables d'activité.

⁷ Guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux valeurs moyennes et petites publié le 9 janvier 2008

La Direction de l'assurance qualité joue un rôle clé par son implication dans les différentes activités de la Société, par son support dans la rédaction des procédures et la gestion documentaire, par la réalisation et le suivi des audits externes des prestataires de la Société et par la mise en œuvre d'actions d'amélioration. Elle assure également la veille réglementaire, conjointement avec le département des affaires réglementaires incluant le pharmacien responsable des Laboratoires BioAlliance Pharma SAS.

Le Directoire a défini et continue d'impulser le dispositif, en particulier lors des revues de direction périodiques. Chaque membre du Comité de direction est responsable du pilotage de son activité.

Enfin, les salariés sont responsables au quotidien du respect des normes et orientations qui concernent leur domaine ainsi que de la fiabilité et de la pertinence des informations qu'ils génèrent ou transmettent. A cette fin, ils disposent des ressources du système documentaire validé par l'assurance qualité (plus de 200 procédures et modes opératoires) – système qu'ils sont en permanence invités à mettre à jour et à améliorer, et sont encadrés par un système de revue mensuelle de contrôle interne.

8.2.5. Politique de gestion des risques

Le Groupe BioAlliance Pharma a initié au cours de l'exercice 2008 et poursuivi en 2009 la formalisation de sa démarche de gestion des risques. Elle vise à identifier l'ensemble des risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités et processus de l'entreprise et à définir les moyens permettant de gérer ces risques, notamment par la mise en œuvre de mesures préventives. Cette démarche a vocation à englober toutes les typologies de risques et à s'appliquer à toutes les activités du Groupe BioAlliance Pharma, sous réserve des dispositions particulières requises dans le domaine réglementaire.

Le Groupe a adopté une procédure qui a pour objet d'encadrer l'ensemble des méthodes et outils de gestion des risques mis en œuvre et qui précise la terminologie adoptée dans le Groupe (critères de probabilité et de sévérité, typologie des risques ...).

Les objectifs de cette politique de gestion des risques sont essentiellement de préserver les revenus et l'image du Groupe, de minimiser ses coûts et de favoriser la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Identification et analyse des principaux risques

Le Comité de management des risques met à jour et valide chaque année une cartographie des risques. A partir de l'inventaire des activités et des processus clés du Groupe, il recense l'ensemble des risques qui peuvent affecter le Groupe et les classe dans l'une des douze catégories suivantes : Recherche et Développement, Affaires réglementaires, Prix et remboursement, Production, Exploitation et Marketing-ventes, Ressources humaines, Accords et licences, Finances, Stratégie actionnariale, Informatique, Juridique et propriété industrielle, Général.

Pour chacun des risques identifiés, le Comité de management des risques analyse les incidences potentielles en termes d'impact financier, de jours de travail perdus, d'impact sur l'activité de l'entreprise et sur son image.

Le Comité affecte ensuite à chaque risque identifié un indice de probabilité et un indice de criticité dont il déduit un coefficient combinant ces deux critères. Les risques sont ensuite classés par ordre d'importance décroissante permettant de déterminer les principaux facteurs de risque, selon une typologie qui les répartit en trois catégories : risque majeur, risque fort ou risque acceptable.

La cartographie des risques est mise à jour chaque année afin de prendre en compte les évolutions de l'entreprise, de ses activités et de sa situation financière, ainsi que celles de son environnement.

La description des facteurs de risque présentée au chapitre 5 du Document de Référence 2009 de BioAlliance Pharma est organisée en cohérence avec cette cartographie des risques.

Processus de gestion des risques majeurs

Tout risque évalué comme fort ou majeur fait l'objet d'un plan de gestion des risques précisant les responsabilités et les actions à mettre en œuvre.

Le Comité de management des risques valide les plans d'action avec les Responsables d'activité et en assure un suivi deux fois par an. Si les actions sont jugées incomplètes ou que le niveau de risque ne

diminue pas comme anticipé, des actions correctives sont définies par le Comité de management des risques et mises en place par le Responsable de l'activité concerné.

Une copie de l'ensemble des Fiches de suivi des risques est conservée et archivée au niveau du Comité de management des risques.

Surveillance des risques et des processus de gestion des risques

Un reporting régulier du dispositif de contrôle interne au Comité d'audit du Conseil de surveillance est en place depuis plusieurs exercices. Du fait de la formalisation de la démarche de gestion des risques, ce reporting au Comité d'audit est élargi au suivi des risques majeurs, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008.

8.2.6. Activités de contrôle

Le Groupe est doté d'un système d'assurance de qualité. Les processus de l'ensemble des domaines d'activité sont décrits par des procédures (*Procédures Opératoires Standards ou POS*), des modes opératoires, des notices et des formulaires. Ces documents écrits retracent le déroulement des activités, définissent les moyens et les responsabilités des intervenants, précisent le savoir-faire de la Société et donnent des instructions précises pour effectuer une opération donnée.

Toute la documentation relative au système qualité est enregistrée sur un intranet dédié qui permet d'optimiser l'accès aux documents et leur adaptation permanente aux évolutions de l'activité (gestion du cycle de vie des documents). L'objectif poursuivi est une amélioration continue de la qualité, des processus de fonctionnement de la Société, que ce soient les processus opérationnels, les processus de management ou les processus de support.

Le système d'assurance de qualité couvre les domaines suivants :

- l'assurance de qualité, l'hygiène et la sécurité, la gestion des risques ;
- le domaine administratif, juridique, social et financier, y compris le contrôle interne, la communication et les règles liées à la cotation de la Société sur Euronext ;
- la production et l'exploitation pharmaceutique ;
- l'activité marketing-ventes en France et à l'international ;
- les activités réglementaires et la pharmacovigilance ;
- la recherche et développement, y compris la recherche clinique ;
- les prestations de services effectuées pour des tiers.

En ce qui concerne l'activité très spécifique d'expérimentation animale, BioAlliance Pharma dispose depuis juin 2002 d'un Comité d'éthique en expérimentation animale composé de sept membres, dont les objectifs sont la validation de l'ensemble des protocoles expérimentaux, du point de vue de l'éthique animale et du suivi du respect de la réglementation et de la formation.

Sur le plan des systèmes d'information, des procédures, incorporées au système qualité, définissent les règles en matière d'accès, de protection et de stockage des informations. Une Charte Informatique a également été mise en place.

Revues mensuelles

Le Directoire a mis en place des procédures spécifiques de contrôle interne qui consistent en des revues mensuelles des informations clés relatives à chaque activité. Pour chacun des domaines répertoriés ci-dessous, des informations considérées comme significatives pour les activités correspondantes ont été identifiées et sélectionnées. Elles doivent être représentatives de la réalité de l'activité et permettre de retracer cette dernière aussi bien quantitativement que qualitativement, y compris la prise en compte de la conformité aux normes qui gouvernent cette activité. Ces informations clés doivent être vérifiables et documentées. Elles ont vocation à être mises à jour chaque mois par les personnes qui effectuent l'activité. Ce dispositif couvre les domaines suivants :

- La communication de l'information comptable et financière ainsi que scientifique et institutionnelle ;
- La revue mensuelle comptable, le reporting financier et les opérations portant sur le capital ;
- Les ressources humaines et la paye ;
- Les aspects juridiques de la Société, les aspects règlementaires et la propriété intellectuelle ;
- Les ventes et les achats ;
- La Qualité et le système d'information ;
- Les informations concernant les projets de Recherche et Développement (avancée/budget) ;
- Les informations relatives au matériel et aux installations.

Lors des revues mensuelles, les membres du Comité de direction revoient les données avec les salariés qui les ont établies, vérifient les pièces justificatives qui les documentent ainsi que les procédures qui ont été utilisées. Ils engagent leur responsabilité par la signature des documents et définissent les améliorations à apporter et les actions à engager. Ces revues ont pour objet d'assurer que les informations relatives à chacun des éléments du champ d'application reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

Ces revues mensuelles, y compris l'ensemble des éléments qui les documentent, sont ensuite présentés au Directoire et font l'objet d'une revue de Direction qui valide les éventuelles actions à engager. Elles constituent la base du contrôle interne régulier et formalisé mis en place par le Groupe.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Comme il a été exposé précédemment, la fiabilité des informations financières est un des objectifs essentiels du dispositif de contrôle interne organisé par la Société. Des procédures de contrôle et de reporting ont ainsi été mises en place afin de garantir la maîtrise des processus de collecte d'information, de production et d'arrêtés des comptes, en cohérence avec les critères décrits dans le cadre de référence de l'AMF. Ces procédures, relatives à la comptabilisation en général des opérations de la Société, portent également de manière spécifique sur les aspects budgétaires et les engagements de dépenses et les paiements. De plus, en ce qui concerne le processus de consolidation des comptes du Groupe, la Direction Financière contrôle la correcte élimination des transactions intra-groupes et l'homogénéité des retraitements des comptes individuels selon les normes internationales (IFRS).

D'une manière générale, l'ensemble des options comptables de la société est défini par le Directeur Financier, discuté avec le Directoire et les Commissaires aux Comptes puis présenté au Comité d'Audit et débattu avec ce dernier. Ceci permet d'assurer une parfaite conformité des pratiques de la Société avec les normes françaises et internationales (IFRS) ainsi qu'une cohérence dans la présentation des comptes.

En fin de chaque année, un budget détaillé est préparé pour l'exercice suivant par le Directeur Financier et validé avec le Directoire. Ce budget est présenté au Conseil de surveillance. A la fin de chaque mois, les équipes comptables mettent en œuvre une clôture des comptes sociaux des sociétés du Groupe. Des revues budgétaires organisées avec l'ensemble des responsables opérationnels permettent d'assurer une validation analytique des écritures et une revue de l'ensemble des dépenses, et un reporting est préparé par le Directeur Financier à l'attention du Directoire et des membres du Conseil de surveillance. Ce reporting est présenté et discuté lors de séances du Conseil de surveillance.

Le Groupe a par ailleurs mis en place, depuis plusieurs années, un processus de validation de ses dépenses et de ses paiements qui lui permet de maîtriser le risque de fraude. De plus, l'ensemble des opérations de facturation et de recouvrement clients liées aux ventes de Loramyc® en France sont confiées à la société Depolabo qui applique des procédures de contrôle sur les transactions, notamment au plan informatique.

8.2.7. Limites du contrôle interne et pistes d'amélioration

En 2010, la Société va s'attacher à faire évoluer le système de gestion des risques en liaison avec l'activité de l'entreprise et à homogénéiser le système documentaire sous-tendant son contrôle interne avec les plans d'action issus de son dispositif de gestion des risques.

Le Conseil de surveillance approuve les termes du présent rapport qui sera présenté à l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 avril 2010.

Le Président du Conseil de surveillance

CHAPITRE 9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTROLE INTERNE

BioAlliance Pharma, SA
Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BioAlliance Pharma et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225 68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225 68 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Paris, le 6 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit

Franck Sebag

Grant Thornton

Membre Français de Grant Thornton International

Olivier Bochet

CHAPITRE 10. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

BioAlliance Pharma

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Laboratoires BioAlliance Pharma

Nature et objet

Convention de gestion de trésorerie entre votre société et sa filiale Laboratoires BioAlliance Pharma, autorisée par le conseil de surveillance le 4 septembre 2007.

Modalités

Cette convention permet de mettre en œuvre un système de gestion centralisée de trésorerie conformément aux dispositions de l'article L.511-7 du Code monétaire et financier. Elle a pour objectif d'optimiser la gestion des besoins et excédents de trésorerie en vue de minimiser les intérêts payés au titre du découvert et de faciliter le placement à court terme des fonds excédentaires.

2. Avec M. Gilles Avenard

Nature et objet

Prise en charge des frais correspondant à la défense de M. Gilles Avenard, membre du directoire, dans le cadre du litige opposant votre société à la société Eurofins Pharma US Holding Inc. et à la société Viralliance Inc. ou EVI (ci-après dénommée la « Procédure américaine »).

Modalités

M. Gilles Avenard est assigné dans le cadre de la procédure américaine en qualité d'administrateur de la société EVI. Il occupe cette fonction suite à un accord qui prévoit la désignation d'un représentant de votre société au sein du conseil d'administration de la société EVI. Les faits qui lui sont reprochés ont donc pour origine ses fonctions au sein de votre société.

Les frais de défense propres à M. Gilles Avenard n'étant pas individualisés dans le montant global de la procédure, ce montant ne peut vous être communiqué.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Paris-La Défense, le 6 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

Olivier Bochet

ERNST & YOUNG Audit

Franck Sebag

CHAPITRE 11. LISTE DES INFORMATIONS PUBLIEES PAR LA SOCIETE OU RENDUES PUBLIQUES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Cette section tient lieu de document d'information annuel tel que requis par l'article 222-7 du règlement général de l'AMF.

Date (par ordre antéchronologique)	Informations publiées ou rendues publiques	Support
6 Avril 2010	BioAlliance Pharma établit sa stratégie de croissance sur des partenariats et licencie l'ensemble des droits européens de commercialisation de Loramyc® et Setofilm® au Groupe Therabel pour un montant total de 48,5 millions d'euros	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
25 Mars 2010	BioAlliance Pharma annonce l'approbation de Loramyc® dans 13 nouveaux pays	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
23 Mars 2010	BioAlliance Pharma annonce l'approbation en Europe de son deuxième produit innovant Setofilm®	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
17 Mars 2010	Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2010 - Modalités de mise à disposition des documents préparatoires	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
10 Mars 2010	Résultats cliniques préliminaires positifs du premier essai de phase I de fentanyl Lauriad®	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
03 Mars 2010	BioAlliance Pharma publie ses résultats annuels 2009	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
09 février 2010	Chiffre d'affaires consolidé 2009 - Un doublement des revenus récurrents	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
13 janvier 2010	Publication de l'augmentation de capital intervenue au 31 décembre 2009 dans un journal d'annonces légales	Petites Affiches N° 9
12 janvier 2010	Publication du bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2009	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
22 décembre 2009	BioAlliance Pharma publie son calendrier financier pour l'année 2010	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
15 décembre 2009	Entrée en phase clinique : clonidine Lauriad® en phase II et AMEPTM en phase I. Avec fentanyl Lauriad®, trois produits entrés en phase clinique en 2009.	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
10 décembre 2009	Acyclovir Lauriad®: succès de l'essai de phase III - Objectifs principal et secondaires atteints - Résultats finaux	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
8 décembre 2009	Doxorubicine Transdrug®: Amélioration significative de la durée de survie des patients atteints d'un carcinome hépatocellulaire avancé dans un essai clinique de phase II	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
23 novembre 2009	BioAlliance Pharma présente les résultats précliniques d'efficacité et de tolérance de sa biothérapie anti-invasive AMEPTM au congrès annuel de l'ESGCT (Hanovre, 21 – 25 Novembre 2009)	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
19 novembre 2009	BioAlliance Pharma remporte le palmarès de la croissance en France, selon le "Deloitte Technology Fast 50 2009"	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
12 novembre 2009	BioAlliance présente les résultats de sa formulation orale innovante de nanoparticules dans le traitement du cancer au Congrès annuel de l'AAPS (Los Angeles, 8 - 12 novembre 2009)	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
5 novembre 2009	Présentation d'une étude épidémiologique sur la Candidose Oropharyngée et des résultats sur l'observance du traitement par miconazole MBT au 51ème Congrès Annuel de l'ASTRO	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale

4 novembre 2009	Présentation de BioAlliance Pharma à la 47ème Conférence annuelle de l'IDSA sur des résultats complémentaires de son essai pivot américain de phase III avec Loramyc™ (miconazole Lauriad®)	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
30 octobre 2009	Publication des modifications intervenues au sein du Conseil de Surveillance dans un journal d'annonces légales	Petites Affiches N° 120
21 octobre 2009	Deux nouvelles nominations au Conseil de surveillance de BioAlliance Pharma en phase avec l'évolution de la Société	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
21 octobre 2009	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009 : Forte dynamique commerciale, Avancées très significatives des projets en clinique	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
12 octobre 2009	BioAlliance Pharma annonce l'entrée en phase I de Fentanyl Lauriad® et le dépôt d'une demande d'autorisation d'essai clinique de phase II pour Clonidine Lauriad®	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
22 septembre 2009	BioAlliance Pharma annonce le rejet de l'action engagée par la société Eurofins aux Etats-Unis	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
15 septembre 2009	Présentations de BioAlliance Pharma à la 49ème Conférence annuelle de l'ICAAC sur des résultats de trois essais de phase III avec Loramyc™ (miconazole Lauriad®) et sur son anti-intégrase, nouvel anti-rétroviral dans le traitement du VIH-1	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
7 septembre 2009	BioAlliance Pharma annonce sa participation au MidCap Event les 21 et 22 septembre 2009	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
28 août 2009	BioAlliance Pharma participera au Symposium interdisciplinaire Franco-Norvégien sur les nano- et micro-médecines organisé du 31 août au 2 septembre 2009 "Nano and Micro Frontiers in Biology and Medicine"	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
26 août 2009	Résultats du premier semestre 2009 : communiqué de presse et mise en ligne du Rapport Financier Semestriel	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
26 août 2009	BioAlliance Pharma annonce des résultats préliminaires positifs de l'essai pivot de phase III dans l'herpès labial avec acyclovir Lauriad®	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
24 août 2009	Loramyc® obtient l'Autorisation de Mise sur le Marché en Suisse	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
19 août 2009	Recevabilité par la FDA du dossier d'enregistrement de miconazole Lauriad® (Loramyc®) aux Etats-Unis	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
28 juillet 2009	BioAlliance Pharma annonce le dépôt de demande d'autorisation d'essai clinique pour Fentanyl Lauriad® et les résultats de son Assemblée Générale du 27 juillet 2009	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
22 juillet 2009	Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2009 : une croissance soutenue, le dépôt du Loramyc® aux USA	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
21 juillet 2009	BioAlliance Pharma conclut un accord avec les Laboratoires Lundbeck pour la co-promotion de leur antidépresseur à l'hôpital	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
10 juillet 2009	Publication de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 27 juillet 2009	BALO N° 82 Petites Affiches N° 137
9 juillet 2009	BioAlliance Pharma obtient l'approbation européenne du marquage du comprimé Loramyc® et l'extension de sa durée de conservation à 36 mois	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
8 juillet 2009	Publication du bilan du contrat de liquidité au 30 juin 2009	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale

7 juillet 2009	Assemblée Générale Mixte du 27 juillet 2009 : Modalités de mise à disposition des documents préparatoires	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
22 juin 2009	Publication de l'avis de réunion d'une assemblée générale mixte	BALO N° 74
17 juin 2009	Publication des modifications intervenues au sein du directoire et du CS dans un journal d'annonces légales	Petites Affiches N° 120
15 juin 2009	BioAlliance Pharma soumet son dossier Loramyc® aux Etats-Unis auprès de la FDA et annonce une Assemblée générale en vue de modifier ses statuts	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
12 juin 2009	Publication des comptes annuels approuvés sans modification par l'assemblée générale	BALO N° 70
19 mai 2009	Prochaines présentations de BioAlliance Pharma à l'occasion de congrès internationaux d'infectiologie et de cancérologie	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
15 mai 2009	Changement au sein du Directoire de BioAlliance Pharma	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
7 mai 2009	BioAlliance Pharma soumettra son dossier Loramyc® aux Etats-Unis au cours du deuxième trimestre 2009	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
29 avril 2009	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2009 : Une croissance soutenue - Une trésorerie solide - Des avancées notables du portefeuille	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
21 avril 2009	BioAlliance Pharma présente les résultats de sa nouvelle formulation orale de nanoparticules d'irinotecan dans le cancer colorectal à l'occasion du 100ième Congrès annuel de l'American Association for Cancer Research (AACR)	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
21 avril 2009	BioAlliance Pharma présente les résultats de la nouvelle thérapie plasmid AMEP™ dans le mélanome métastatique à l'occasion du 100ième Congrès annuel de l'American Association for Cancer Research	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
20 avril 2009	BioAlliance Pharma annonce sa participation au SmallCap Event les 27 et 28 avril 2009	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
13 avril 2009	Publication du rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation au BALO Publication de l'avis de convocation à l'assemblée générale mixte du 22 avril 2009 dans un journal d'annonces légales	BALO N°44 Petites Affiches N°73-74 des 13-14 avril
9 avril 2009	BioAlliance Pharma complétera son dossier Loramyc® aux Etats-Unis avec des données de marquage des comprimés mucoadhésifs	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
8 avril 2009	Publication du Rapport Annuel 2008 valant document de Référence et comprenant le Rapport financier Annuel	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
1^{er} avril 2009	BioAlliance Pharma annonce avoir saisi la Cour d'Arbitrage de la chambre de Commerce Internationale à l'encontre des sociétés SpePharm et SpeBio	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
25 mars 2009	Avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale mixte du 22 avril 2009	BALO N° 36
25 mars 2009	Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale et publication dans « La Tribune »
16 mars 2009	BioAlliance Pharma reçoit un financement de 6,4 M€ pour le développement de ses médicaments innovants dans le cancer	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
5 mars 2009	BioAlliance Pharma publie ses résultats annuels 2008	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale

27 février 2009	BioAlliance Pharma reprend les droits du Loramyc® en Europe	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
16 février 2009	BioAlliance Pharma dépose le dossier Européen ondansétron RapidFilm™ dans les soins d'accompagnement en oncologie	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
10 février 2009	BioAlliance Pharma publie son chiffre d'affaires consolidé 2008 : +134 % - Forte dynamique commerciale, Politique active de partenariats	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
06 février 2009	BioAlliance Pharma présente les résultats de sa nouvelle classe d'inhibiteurs de l'intégrase du VIH à l'occasion de la 16 ^{ème} Conférence sur les Rétrovirus et Infections Opportunistes (CROI)	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
15 janvier 2009	BioAlliance Pharma publie son calendrier financier pour l'année 2009	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale
6 janvier 2009	Publication du bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2008	Site internet de la Société, diffusion effective et intégrale